

Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
FINANCEURS	4
ACTIVITES ET OPERATIONS REALISEES SUR LA RESERVE NATURELLE EN 2020	5
ACTIONS PREVISIONNELLES 2021	5
1. PROGRAMMATION DES ACTIONS PREVUES AU PLAN DE GESTION	6
2. CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL.....	13
CS1 : Suivre l'évolution de la dynamique et de la structure des populations d'IPA	13
CS2 : Evaluer et suivre la densité de la population d'iguanes des Petites Antilles sur la RNN	14
CS3 : Surveiller l'introduction accidentelle de l'Iguane commun	15
CS 4 : Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites.....	16
CS 5 : Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN.....	16
CS 6 : Améliorer les connaissances sur la population de Scinques de Petite Terre	17
CS 7 : Actualiser l'inventaire de la petite herpétofaune, localiser et estimer les populations de Sphaérodactyle bizarre, d'Anolis de Petite-Terre et de Scinques.....	17
CS 8 : Suivre la nidification des tortues marines.....	18
CS 10 : Etudier la répartition spatio-temporelle et suivre le comportement alimentaire des tortues marines	19
CS 11 : Suivre les échouages et les individus en détresse dans la RNN	21
CS 12 : Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie des formations végétales de la RNN.....	22
CS 13 : Etudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation	24
CS 15 : Suivre la croissance des plantations de Gaïac ré implantées sur la RNN.....	24
CS 17 : Réaliser un inventaire des chauves-souris	25
CS 16 : Réaliser un inventaire des invertébrés terrestres	25
CS 18 : Suivre la reproduction des Petites Sternes.....	26
CS 19 : Suivre les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises.....	28
CS 20 : Suivre la reproduction des limicoles et des canards	29
CS 21 : Suivre la reproduction des autres populations d'oiseaux nicheurs	29
CS 22 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations de limicoles et de canards (espèces non nicheuses)	33
CS 43 : Suivre les populations de limicoles nicheurs par baguage	35
CS 23 : Etudier et suivre la dynamique des salines.....	35
CS 24 : Renforcer les connaissances sur la faune des salines	36
CS 25 : Suivre la population de Grands dauphins (Tursiops truncatus).....	37
CS 26 : Suivre les populations de grands cétacés (Baleine à bosse)	38
CS 27 : Poursuivre l'étude des populations de requins et de raies.....	39
CS 28 : Cartographier les biocénoses marines.....	40
CS 29 : Suivre les communautés benthiques récifales.....	41
CS 30 : Suivre les peuplements ichthyologiques.....	42
CS 31 : Réaliser un inventaire des Mollusques	43
CS 32 : Réaliser un suivi comparatif des communautés récifales (zone d'exclusion)	43
CS 33 : Réaliser un suivi comparatif de l'écosystème d'herbier (zone d'exclusion)	43
CS 34 : Suivre les herbiers de Phanérogames marines.....	44
CS 35 : Suivre l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers de la RNN	45
CS 36 : Poursuivre les suivis des populations de lambis.....	46

CS 37 : Actualiser les connaissances sur les milieux et les espèces de la réserve	47
CS 39 : Suivre la fréquentation de la RNN par les plaisanciers et professionnels	48
CS 38 : Assurer une veille sur les impacts de la pression anthropique sur le milieu marin	49
CS 40 : Réaliser un suivi de la pression de pêche autour de la RNN.....	49
CS 41 : Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN.....	50
CS 42 : Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales.....	50
CS 44 : Suivre l'érosion littorale.....	51
3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT.....	52
SP 1 : Réaliser des patrouilles de surveillance marine	52
et terrestre sur la RNN	52
SP 2 : Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon	56
SP 3 : Interdire l'accès à Terre de Haut	57
SP 4 : Renforcer la coordination des différents moyens de Police de l'Environnement sur le territoire.....	58
SP 5 : Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice.....	58
SP 6 : Sensibiliser les sociétés commerciales et les publics sur le patrimoine naturel de la RNN.....	59
4. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL	60
IP 1 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts.....	60
IP 2 : Maitriser ou éradiquer la population de rats	61
IP 3 : Collecter et évacuer les déchets sur la réserve	63
IP 4 : Gestion des cocotiers sur la réserve	64
IP 6 : Gérer l'accès aux salines et aux zones de reproduction des oiseaux.....	65
IP 7 : Mettre en place de nouveaux aménagements pour favoriser la reproduction des Petites Sternes.....	66
IP 8 : Mettre en place un sentier sous-marin.....	67
5. COMMUNICATION ET PEDAGOGIE, CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	68
CC 1 : Développer et diffuser les supports de communication sur la protection des écosystèmes marins, terrestres, et les salines	68
CC 2 : Développer et diffuser les supports de communication sur les risques potentiels liés à la réserve.....	68
CC 5 : Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias.....	69
CC 7 : Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN	69
6. PRESTATIONS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION.....	70
PA 1 : Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des passagers	70
7. CREATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL.....	71
CI 2 : Entretien le sentier de découverte pédestre	71
CI 3 : Entretien les sentiers de gestion	71
CI 5 : Entretien les mouillages	72
CI 6 : Entretien les balises de délimitation de la RNN	72
CI 7 : Entretien la vedette de surveillance et l'annexe	73
CI 8 : Entretien/ la maison des gardes, les locaux et les équipements bureautiques	74
CI 9 : Entretien la zone d'accueil de la RNN	74
8. MANAGEMENT ET SOUTIEN.....	75
MS 1 : Participer au PNA pour la conservation de l'IPA	75
MS 23 : Faciliter la réalisation des études prévues dans le cadre du PNA	75
MS 2 : Participer au plan de restauration des TM et au RTMG	75
MS 3 : Participer au plan d'actions du sanctuaire AGOA.....	76
MS 4 : Gérer les mouillages	77
MS 5 : Définir le cadre réglementaire de la régulation de la fréquentation sur la RNN	78
MS 7 : Assurer la formation technique, de sécurité et de secourisme des agents	79

MS 8 : Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnement et d'assermentation des agents	79
MS 10 : Assurer la formation Animation Nature des agents	79
MS 9 : Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	80
MS 11 : Assurer la gestion des ressources humaines.....	81
MS 12 : Suivre et contrôler le budget annuel de la RNN.....	82
MS 13 : Assurer la gestion administrative de la RNN.....	82
MS 14 : Rechercher de nouveaux moyens de financements	83
MS 15 : Assurer l'accueil, l'encadrement et la formation des stagiaires et services civiques	83
MS 24 : Développer le partenariat avec l'office du tourisme de la Désirade	84
MS 25 : Renforcer la coopération avec le comité des pêches de Guadeloupe (CRPMEM) et l'association des pêcheurs désiradiens	84
MS 16 : Renforcer l'équipe de la RNN avec l'accueil et l'encadrement d'EV.....	84
MS 26 : Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles et autres ENP.....	85
MS 30 : Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales	86
9. BUDGET REALISE 2020.....	87
10. BUDGET PREVISIONNEL 2021	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TABLES DES ANNEXES	89

FINANCEURS



Illustrations de la page de couverture : © RN.



Actions prévisionnelles 2021

Toutes les actions réalisées au cours de l'année 2020 s'inscrivent dans la continuité des actions du plan de gestion de la période 2012-2016. L'évaluation de ce plan de gestion a été présentée et validée en comité consultatif en 2019. Le nouveau plan de gestion pour la période 2020-2029 a été rédigé en se basant sur cette évaluation et selon la méthodologie développée par l'OFB et RNF et validée par le CNPN. Après sa présentation en CSRPN en décembre, les dernières étapes de validation de ce 3^{ème} plan de gestion seront sa présentation aux élus de Désirade ainsi qu'au comité consultatif de la RNPT.

Rappelons que l'objectif principal de la réserve naturelle de Petite Terre est de **garantir la protection des espèces et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres des îlets**.

La fréquentation touristique sur cet espace réduit étant un facteur important de perturbation, il est essentiel de concilier maîtrise de la fréquentation touristique et **maintien de la qualité des milieux naturels**. L'information et l'éducation du public doit permettre d'améliorer les comportements des visiteurs.

À partir de cet objectif principal, les enjeux et les objectifs à long termes liés à la conservation du patrimoine naturel ont été définis. De ces enjeux découlent le programme d'actions à mettre en œuvre afin de répondre aux objectifs du plan de gestion. Des facteurs clés de réussite ont également été définis de façon à permettre une bonne gestion générale de l'atteinte des objectifs de conservation.

Des fiches détaillent chaque action (objectif, localisation, mise en œuvre, moyens...) et sont réparties en 9 domaines d'activités :

- SP : Surveillance du territoire et police de l'environnement
- CS : Connaissance et suivi du patrimoine naturel
- EI : Prestation de conseil, étude et ingénierie
- IP : Intervention sur le patrimoine naturel
- CI : Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
- MS : Management et soutien
- PR : Participation à la recherche
- PA : Prestation d'accueil et d'animation
- CC : Création de supports de communication et de pédagogie

Afin de pouvoir suivre les indicateurs de réalisation des tableaux de bord fixés par le plan de gestion, ce rapport d'activité présente les actions qui ont pu être réalisées en 2020 sous forme de fiches actions basé sur le format du plan de gestion 2020-2029

L'année 2020 a été particulière du fait du contexte sanitaire et des conséquences inédites qui en ont découlées. L'équipe des Réserves a œuvré afin de limiter au maximum l'impact des nouvelles contraintes de confinement et de distanciations sur les actions à mener. Quand bien même, de nombreuses actions n'ont pas pu être réalisées cette année en raison de l'épidémie de Covid-19, telles que les manifestations d'éducation à l'environnement ou les interventions auprès du public. Quand cela a été possible, certaines de ces actions ont été reportées à plus tard. Les actions non réalisées ne seront pas détaillées dans ce rapport.

1. Programmation des actions prévues au plan de gestion

X	Action non réalisée en 2020
✓	Action réalisée en 2020
	Action non prévue
	Action prévue – priorité 1
	Action prévue – priorité 2
	Action prévue – priorité 3

Code	Action	Prio	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CS – Connaissance et suivi du patrimoine naturel												
CS1	Suivre l'évolution de la dynamique et de la structure des pop d'IPA	1	X									
CS2	Evaluer et suivre la densité de la population d'IPA	1	X									
CS3	Surveiller l'introduction accidentelle de l'iguane commun	1	✓									
CS4	Assurer la veille sur la présence d'espèces introduites dont les EEE	3	✓									
CS5	Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN	1	✓									
CS6	Améliorer les connaissances sur la population de Scinques	1	✓									
CS7	Actualiser l'inventaire de la petite herpétofaune	2	X									
CS8	Suivre la nidification des tortues marines	1	✓									
CS9	Etudier le succès de ponte et taux de réussite tortues marines	3	X									
CS10	Etudier la répartition spatio-temporelle et suivre le comportement alimentaire des tortues marines	3	✓									
CS11	Suivi des échouages tortues marines et les individus en détresse	2	✓									
CS12	Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie de la végétation	2	✓									

Code	Action	Prio	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CS13	Etudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation	2	X									
CS14	Définir un protocole de suivi des plantations de Gaïac	1	✓									
CS15	Suivre la croissance des plantations de Gaïacs	1	✓									
CS16	Réaliser un inventaire des invertébrés terrestre	3	X									
CS17	Réaliser un inventaire des chauves-souris	1	X									
CS18	Suivi de la reproduction des Petites Sternes	1	✓									
CS19	Suivi des oiseaux marins nicheurs des falaises	1	✓									
CS20	Suivi de la reproduction des limicoles et des canards	1	✓									
CS21	Suivre la reproduction des autres oiseaux nicheurs (terrestres)	1	✓									
CS22	Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des limicoles et de canards	1	✓									
CS23	Etudier la dynamique des salines	2	X									
CS24	Renforcer les connaissances sur la faune des salines	2	X									
CS25	Suivre la population de Grands dauphins	2	X									
CS26	Suivi la population de grands cétacés	3	✓									
CS27	Poursuivre l'étude des populations de raies et de requins	2	✓									
CS28	Cartographier les biocénoses marines	1	X									
CS29	Suivre les communautés benthiques récifales	1	✓									
CS30	Suivre les peuplements ichtyologiques	1	✓									
CS31	Inventaire mollusque	3	X									
CS32	Suivi des récifs protégés versus récifs non protégés	2	X									
CS 33	Suivi des herbiers protégés versus herbiers non protégés	2	X									

Code	Action	Prio	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CS34	Suivre les herbiers de Phanérogames marines	1	✓									
CS35	Suivi de l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers	1	✓									
CS36	Poursuivre les suivis des populations de lambis	2	X									
CS37	Actualiser les connaissances sur les milieux et les espèces	1	✓									
CS38	Veille sur les impacts de la pression anthropique sur le milieu marin	1	✓									
CS39	Suivi de la fréquentation par les plaisanciers et professionnels	1	✓									
CS40	Suivi de la pression pêche autour de la RNN	2	✓									
CS41	Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel	1	✓									
CS42	Etude sur la perception de la RNN	3	X									
CS43	Suivre les populations de limicoles par baguage	1	✓									
CS44	Suivi de l'érosion du littoral	2	X									
SP – Surveillance du territoire et police de l'environnement												
SP1	Réaliser des patrouilles de surveillance marine et terrestre	1	✓									
SP2	Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon	1	✓									
SP3	Interdire l'accès à Terre de Haut	1	✓									
SP4	Renforcer la coordination des différents moyens de police	1	✓									
SP5	Renforcer la collaboration police-justice	1	✓									
SP6	Sensibiliser les usagers sur le patrimoine naturel	1	✓									
SP7	Informier le public des règles de bonne conduite dans le lagon	1	✓									
IP – Intervention sur le patrimoine naturel												
IP1	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EEE ou leurs impacts	1	✓									

Code	Action	Prio	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
IP2	Maîtriser ou éradiquer les populations de rats	1	✓									
IP3	Collecter et évacuer les déchets de la réserve	1	✓									
IP4	Gestion des cocotiers de la RNN	3	✓									
IP5	Mise en place gîte à chauve-souris	1	X									
IP6	Gérer accès aux salines et zones de reproduction des oiseaux	2	✓									
IP7	Nouveaux aménagements pour favoriser la reproduction des PS	1	✓									
IP8	Mise en place d'un sentier sous-marin	1	✓									
CI – Création et maintenance d'infrastructures d'accueil												
CI1	Restaurer les murets de pierre sèche	1										
CI2	Entretien des sentiers de découverte	1	✓									
CI3	Entretien des sentiers de gestion	1	✓									
CI4	Entretien des plateformes des salines	1	✓									
CI5	Entretien des mouillages	1	✓									
CI6	Entretien du balisage	1	✓									
CI7	Entretien des moyens nautiques	1	✓									
CI8	Entretien de la maison, des locaux et équipements	1	✓									
CI9	Entretien de la zone d'accueil de la réserve	1	✓									
PR – Participation à la recherche												
PR1	Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les études cétacés	1	✓									
PR2	Obtenir des informations sur les populations amérindiennes	3	X									
MS – Management et soutien												

Code	Action	Prio	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
MS1	Participer au PNA IPA	1	✓									
MS2	Participer au PNA TM	1	✓									
MS3	Participer au plan d'action du sanctuaire AGOA	1	✓									
MS4	Gérer les mouillages	1	✓									
MS5	Définir le cadre réglementaire de la gestion de la fréquentation	1	✓									
MS6	Réfléchir à la mise en place de toilettes sèches	3										
MS7	Assurer les formations techniques, sécurité et secourisme	1	X									
MS8	Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnement et d'assermentation des agents	1	X									
MS9	Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	1	✓									
MS10	Assurer la formation animation nature des agents	3	X									
MS11	Assurer la gestion des ressources humaines	1	✓									
MS12	Suivre et contrôler le budget annuel	1	✓									
MS13	Assurer la gestion administrative de la RNN	1	✓									
MS14	Rechercher de nouveaux moyens de financement	1	✓									
MS15	Assurer l'encadrement et la formation des stagiaires et VSC	1	✓									
MS16	Renforcer l'équipe avec l'accueil et l'encadrement des bénévoles	1	✓									
MS17	Renouveler les équipements bureautiques et petit matériel	2	✓									
MS18	Animer et organiser le comité consultatif	1	✓									
MS19	Rédiger et diffuser les rapports d'activités	1	✓									

Code	Action	Prio	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
MS20	Développer et actualiser les tableaux de bord et définir les indicateurs	2	X									
MS21	Evaluer le 3ème plan de gestion	1	X								2030	2031
MS22	Rédiger le quatrième plan de gestion	1	X								2030	2031
MS23	Faciliter les études dans le PNA IPA	1	✓									
MS24	Développer le partenariat avec l'office du tourisme	2	X									
MS25	Renforcer la coopération avec le CRPMEM et l'UMD	2	X									
MS26	Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles	2	✓									
MS27	Participer aux réunions et renforcer les partenariats régionaux	2	X									
MS 28	Participer aux réunions et renforcer les partenariats nationaux	2	X									
MS29	Participer aux colloques scientifiques	2	X									
MS30	Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales	2	✓									
CC – Création de supports de communication et de pédagogie												
CC1	Développer et diffuser des supports de communication sur la protection des écosystèmes de la RNN	1	✓									
CC2	Développer et diffuser des supports de communication sur les risques potentiels liés à la RNN	2	X									
CC3	Actualiser le site Internet des RNN	1	✓									
CC4	Rénover l'exposition du phare	3	X									
CC5	Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias	2	✓									
CC6	Valoriser le patrimoine historique de la RNN	2	✓									
CC7	Assurer la valorisation et diffusion des rapports scientifiques et techniques	1	✓									

PA – Prestations d'accueil et d'animation												
Code	Action	Prio	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
PA1	Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des passagers	1	X									
PA2	Poursuivre les interventions scolaires en milieu scolaire et sur la RNN	3	X									
PA3	Développer et diffuser des documents pédagogiques pour les scolaires	3	X									
PA4	Poursuivre les interventions auprès du public adulte et des associations	3	X									

2. Connaissance et suivi du patrimoine naturel

CS 1		CS1 : Suivre l'évolution de la dynamique et de la structure des populations d'IPA																	
Priorité	1																		
ENJEUX	Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale																		
OLT	OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles de Petite Terre																		
Description	<p>Cette action vise à connaître la structure, la dynamique (distribution spatio-temporelle) ainsi que l'état de santé de la population d'iguanes à l'aide du protocole de Capture – Marquage – Recapture (CMR). Les iguanes sont identifiés grâce à une puce (ou PIT) placée sous la peau, mesurés, pesés, sexés, et décrits d'un point de vue sanitaire (présence de blessures, infections, parasites...).</p> <p>Les données collectées doivent permettre aux gestionnaires d'avoir une meilleure connaissance de la population d'IPA afin d'assurer sa conservation.</p> <p>Ce suivi mené de 2009 à 2012 sur Terre de Haut puis depuis 2015 sur 3 sites de la réserve (1 site à Terre de Haut et 2 sites sur Terre de Bas) est réalisé dans le cadre du PNA en faveur de la conservation de l'iguane des Petites Antilles (IPA) qui finance l'analyse des données collectées.</p>																		
Indicateurs d'Etat	<p>Analyses des données issues du protocole CMR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'individus capturés / an : pas CMR en 2020. • Taux de recapture des années précédentes : pas CMR en 2020. <p>Depuis 2015 le suivi est mené sur 3 sites de la réserve ce qui explique la nette augmentation du nombre d'iguanes capturés depuis 2012.</p>																		
	<table border="1"> <caption>Graphique d'évolution annuelle du nombre d'iguanes capturés et du taux de recapture</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre d'iguanes capturés</th> <th>Taux de recapture</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>~615</td> <td>~10%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>~580</td> <td>~35%</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>~555</td> <td>~48%</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>~655</td> <td>~52%</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>~585</td> <td>~60%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Graphique d'évolution annuelle du nombre d'iguanes capturés et du taux de recapture lors des différentes CMR.</p>		Année	Nombre d'iguanes capturés	Taux de recapture	2015	~615	~10%	2016	~580	~35%	2017	~555	~48%	2018	~655	~52%	2019	~585
Année	Nombre d'iguanes capturés	Taux de recapture																	
2015	~615	~10%																	
2016	~580	~35%																	
2017	~555	~48%																	
2018	~655	~52%																	
2019	~585	~60%																	
Mise en œuvre 2020	<p>Depuis la mise en œuvre du suivi CMR sur les 3 sites des îlets en 2015 plus de 600 individus ont été détectés avec un taux de recapture des individus déjà marqués qui n'a cessé d'augmenter. Des valeurs seuils pour les différents indices sont proposées ci-après et permettent de suivre les changements majeurs dans la structure des populations d'iguanes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Médiocre</th> <th>Moyen</th> <th>Bon / Très Bon</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre total d'IPA capturés</td> <td>< 300</td> <td>[300-500[</td> <td>> 500</td> </tr> <tr> <td>Taux de recapture</td> <td>< 20%</td> <td>[20%-50%[</td> <td>> 50%</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2020, pour des raisons sanitaires liées à l'épidémie Covid-19, la CMR n'a pas pu être réalisée sur Petite Terre. Le suivi est organisé par le chargé de missions scientifiques (logistiques, acquisition du matériel, composition des équipes, choix de l'encadrement scientifique), mis en œuvre par les agents de la réserve naturelle avec l'appui de bénévoles et encadré par un responsable scientifique reconnu (Baptiste ANGIN). Le suivi nécessite 8 jours de mission. Les données sont stockées dans une base de données sous Excel avec l'ensemble des données CMR des Antilles françaises. Cette base est gérée et sécurisée par Mr. Baptiste Angin dans le cadre du PNA. Les données sont analysées dans le cadre du PNA (convention entre le PNA et un prestataire).</p>			Médiocre	Moyen	Bon / Très Bon	Nombre total d'IPA capturés	< 300	[300-500[> 500	Taux de recapture	< 20%	[20%-50%[> 50%					
	Médiocre	Moyen	Bon / Très Bon																
Nombre total d'IPA capturés	< 300	[300-500[> 500																
Taux de recapture	< 20%	[20%-50%[> 50%																
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis réalisés / an (prévisionnel : 1 mission/ an) : 0 en 2020 • Production d'un compte rendu annuel de mission et d'un rapport d'analyse de 5 ans de données par un prestataire extérieur (financé par le PNA et le FEDER) : pas de production en 2020. 																		
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la CMR, au besoin, en effectif réduit et dans le respect des règles sanitaires. 																		

CS 2

CS2 : Evaluer et suivre la densité de la population d'iguanes des Petites Antilles sur la RNN

Priorité 1

ENJEUX Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale

OLT OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles (IPA) des îlets de Petite-Terre

Description

Le suivi annuel des effectifs et de la densité en IPA répond à plusieurs objectifs :

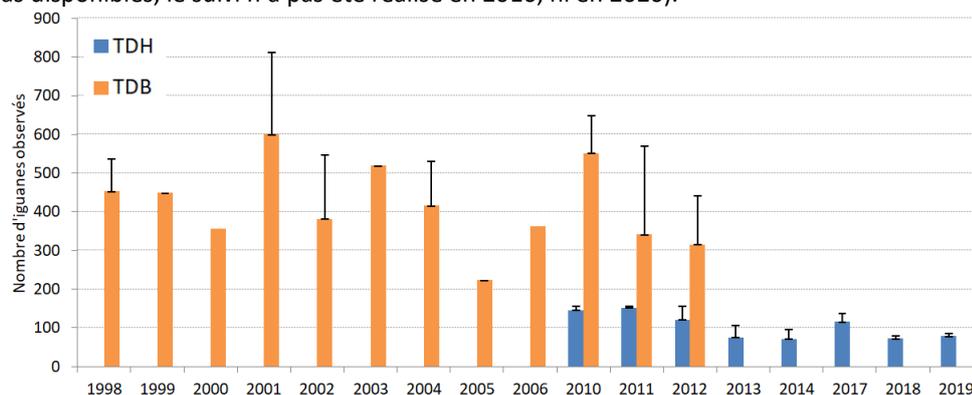
- Identifier des sites à forte densité
- Suivre les variations des effectifs et des densités entre les années
- Evaluer l'effectif de la population d'IPA des îlets de Petite Terre
- Evaluer l'état sanitaire de la population (maladies visibles, maigreur, mortalité)
- Assurer une veille quant à l'arrivée éventuelle de l'iguane commun (*I.iguana*)

Indicateurs d'Etat

Analyse des données du protocole de distance sampling de 1998 à 2019

- **Variation annuelle des effectifs observés d'IPA**

Les comparaisons inter-annuelles du nombre d'individus observés se basent sur les données brutes (effectifs non extrapolés à l'ensemble de la réserve) des suivis réalisés de 1998 à 2012 puis de 2013 à 2019 sur 4 secteurs de la réserve (et les données de 1995/1996 et 2015 ne sont pas disponibles, le suivi n'a pas été réalisé en 2016, ni en 2020).



Variation des effectifs moyens d'iguanes (et écarts types) observés sur les 2 îlets lors des missions de 1998 à 2019.

Mise en œuvre 2020

Pour des raisons logistiques et sanitaires liés à l'épidémie Covid-19, le distance sampling de 2020 n'a pas pu être réalisé.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de suivis réalisés / an (prévisionnel : 2 observations / transect) : 0
- Rapports d'études : 0

Prévisionnel 2021

Un travail d'analyse d'évolution temporelle des densités et effectifs d'iguane par milieu phytosociologique et par île a débuté en 2020. L'ensemble des données brutes ont été récupérées par Ruben PENIN, chargé de mission ONF sur les réserves naturelles de la Désirade et seront analysés statistiquement dans le courant de l'année 2021. L'objectif final de cette analyse, en collaboration avec Olivier LORVELEC (Inrae), est une publication d'un article en anglais, permettant la production de tendances plus précises que les analyses faites jusqu'alors et l'estimation de la nécessité ou non de mettre en place des moyens de conservation. Enfin, étant donné l'importance de la population d'*I. delicatissima* de Petite Terre pour la conservation de l'espèce, une diffusion de la méthodologie et des résultats à l'ensemble des acteurs concernés nous paraît primordial.

Priorité 1

ENJEUX Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale

Obj. opé. OO. 1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites

Description

Les gestionnaires de la réserve ont une responsabilité vis-à-vis de la conservation et du maintien de la pureté génétique de la population d'iguanes des Petites Antilles, *Iguana delicatissima*, qui est à ce jour la seule population sur l'ensemble de son aire de répartition sans contact avec l'iguane commun (*I. iguana*).

Les agents de la réserve assurent une veille permanente sur la présence éventuelle d'*I. iguana* et mettront en œuvre des mesures afin de retirer ces individus de la réserve (cf. action IP N°1).

Indicateurs de Pression

- Présence confirmée de l'iguane commun = 0 en 2020
- Nombre d'individus d'*I. iguana* ou d'hybride recensés = 0 en 2020

L'ensemble des agents de la réserve, ainsi que les bénévoles et les stagiaires, assurent une veille permanente sur la présence éventuelle d'Iguane commun sur les îlets lors des patrouilles de surveillance, des actions de gestion du site et lors des suivis scientifiques (notamment le suivi des Iguanes des Petites Antilles par la méthode du Distance Sampling et la méthode CMR).

En 2020, les agents de la réserve ont été présents 278 jours (soit 77,20% des jours de l'année) et aucun Iguane commun n'a été observé ou signalé.

Les agents de terrain sont aguerris à la recherche des Iguanes (les deux espèces). Les agents sont également aguerris à la captures des Iguanes (à la main, au lasso, à la carabine)

L'iguane "rayé" est une menace pour l'iguane "péyi"

APPRENEZ À LES DISTINGUER



IGUANE "RAYÉ"

QUEUE
RAYÉE



GROSSE
ECAILLE
BLANCHE



IGUANE "PÉYI"

ABSENCE DE
RAYURES SUR LA QUEUE



AUCUNE GROSSE
ECAILLE
BLANCHE



L'iguane péyi ou iguane des petites Antilles est en danger d'extinction. Vous pouvez nous aider à le protéger.

Contactez-nous : iguanepetitesantilles@gmail.com ou sur facebook : Réseau iguane des petites Antilles

crédit photos : GC Biodiversité/INRS/ E. GC Motard/MLI/Macropia

Mise en
œuvre 2020

Indicateurs

- Temps de présence sur le site = 278 jours en 2020

Prévisionnel
2021

- Poursuivre la veille active sur le terrain
- Augmenter les actions de sensibilisation
- Travailler avec le PNA pour installer des supports d'information au niveau des ports de départ pour la RNPT (Marina et port de commerce de Saint-François)

CS 4		CS 4 : Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites
Priorité	1	
ENJEUX	<p>Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale</p> <p>Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards</p> <p>Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines</p>	
Obj. opé.	OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	
Description	<p>Les agents de la réserve assureront une veille permanente sur la présence éventuelle d'espèce exotiques terrestres ou marines, dont certaines sont reconnues comme étant envahissantes (rats, poissons lion, <i>Halophila</i>, souris, mangoustes, chats, chiens, poules...), et mettront en œuvre des actions afin de limiter leurs impacts sur les espèces natives (cf. action IP N°1).</p>	
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces exotiques recensées sur la RNN <p>18 poissons lions ont été harponnés à la foène sur l'année 2020. 80 rats ont été capturés au niveau du muret central de Terre de Bas pour la conservation du Scinque (voir IP2).</p>	
Mise en œuvre 2020	<p>Aucune nouvelle espèce exotiques envahissantes n'a été observée en 2020 sur la RNPT</p> <p>Les seules actions menées sur les EEE en 2020 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des rats sur la zone du muret central (IP2) - Capture des poissons lions dans le lagon - Abattage des cocotiers dans la végétation littorale naturelle (IP4) <p>Avec l'OFB, dans le cadre d'un partenariat autour d'un projet de dératisation, un protocole de détection de la souris grise a été développé par Lilian CLEREMBAULT et Fabian RATEAU.</p> <p>Dans le cadre du suivi de la dynamique des herbiers, des données ont été collectées sur <i>Halophlia stipulacea</i> (campagne de juillet de décembre 2020). Les données ne sont pas encore accessibles.</p>	
Indicateurs	Temps de présence sur le site = 278 jours en 2020	
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la veille sur les EEE • Poursuivre la limitation des rats et poissons lions • Mise en œuvre du projet de détection de la souris grise • Dresser le bilan de 3 ans de suivi des herbiers (<i>Halophlia stipulacea</i>) 	
CS 5		CS 5 : Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN
Priorité	1	
ENJEUX	<p>Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale</p> <p>Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards</p> <p>Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines</p> <p>Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux</p>	
Obj. opé.	OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	
Description	<p>Le rat (<i>Rattus rattus</i>) est une espèce exotique envahissante très abondante sur les îlets, notamment à proximité de la plaine d'accueil qui est le site le plus fréquenté de la réserve. Cette espèce introduite a des impacts négatifs sur les habitats et les espèces natives. Il convient ainsi de contrôler ou d'éliminer cette espèce dans le but de préserver la biodiversité locale et plus particulièrement les espèces à enjeux qui sont particulièrement menacées par les populations de rats, telles que l'iguane des Petites Antilles, la petite herpétofaune (notamment le Scinque endémique de Petite-Terre), les oiseaux, les tortues marines (œufs, juvéniles).</p> <p>Il s'agira de définir une méthode de dératisation de la réserve efficace et adaptée à la préservation des autres espèces natives et d'importance patrimoniale.</p>	
Indicateurs de Pression	Impacts de la prédation par les rats sur l'Iguane des Petites-Antilles et autre petite herpétofaune, les populations d'oiseaux et les tortues marines	
Mise en œuvre 2020	<p>Dans le cadre d'un partenariat avec l'OFB autour d'un projet de dératisation des îlets de la RNPT Lilian CLEREMBAULT a produit un rapport qui est en cours de validation. En complément, a été produit dans un premier temps un rapport des pistes de réflexion concernant ce projet de dératisation par Anthnoy LEVESQUE¹.</p> <p>Dans le cadre de ce partenariat une réunion avec Jean-François MAILLARD de l'OFB s'est tenue en février. Cette réunion avait pour objet d'échanger sur le sujet et d'identifier les premières actions à mener avant le projet de dératisation. Deux actions ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un protocole pour détecter l'éventuelle présence de la souris grise sur la RNPT - De faire venir des experts de la dératisation sur la RNPT et leurs demander de produire une étude de faisabilité (une demande de financement serait faite par l'OFB). 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions ou comité de concertation pour la validation de la méthode 	
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le partenariat avec l'OFB • Mettre en œuvre les deux actions identifiées en 2020 	

CS 6		CS 6 : Améliorer les connaissances sur la population de Scinques de Petite Terre
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeu - Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards (Herpétofaune hors IPA)	
OLT	OLT 2 - Favoriser la conservation des scinques et lézards des îlets de Petite-Terre	
Description	<p>Cette action a pour objectif de mettre en place des suivis et poursuivre les inventaires afin d'améliorer les connaissances sur cette espèce endémique et menacée (Annexe 1) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Réaliser un suivi mensuel de la population située sur le muret central de Terre de Bas et mesurer l'impact de la limitation des rats (initialement sur le muret central puis sur l'ensemble des îlets) 2- Poursuivre les prospections sur l'îlet de Terre de Haut 3- Récolter et banqueriser l'ensemble des observations sur l'îlet de Terre de Bas (hors-muret central) (actualisation de la carte de distribution de cette espèce sur la réserve, effectifs observés) 4- Inclure cette espèce dans l'inventaire de la petite herpétofaune (CS 7) 	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'individus recensés sur la RNN La population est estimée à au moins 50 individus observés uniquement sur les murets de Terre de Bas (Schedwill 2014). Depuis mai 2020, 24 scinques ont été observés sur le muret. • Localisation des individus recensés sur la RNN Suite aux études de 1998 et 2010-2012, 2 sites sur l'îlet de Terre de Bas ont été recensés (Schedwill 2014). Cette espèce affectionne particulièrement le biotope constitué des murets de pierres sèches. A ce jour aucun spécimen n'a pu être observé sur l'îlet de Terre de Haut. 	
Mise en œuvre 2020	Un problème d'organisation dans les missions a freiné le nombre de suivis réalisés, ne permettant pas de couvrir l'année entière. De plus, le protocole de suivi, validé par l'association AEVA et Baptiste Angin a été mis à jour en mars 2020 afin de faciliter la prise d'informations et leur transmission.	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du suivi annuel (prévisionnel 12 missions / an) : 5, de mai à septembre. 	
2021	Régularisation des suivis sur un rythme mensuel.	



CS 7		CS 7 : Actualiser l'inventaire de la petite herpétofaune, localiser et estimer les populations de Sphaérodactyle bizarre, d'Anolis de Petite-Terre et de Scinques
Priorité	2	
ENJEUX	Enjeu - Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards	
OLT	OLT 2 - Favoriser la conservation des scinques et lézards des îlets de Petite-Terre	
Description	<p>Il s'agit de compléter l'inventaire de la petite herpétofaune de la réserve et de renforcer les connaissances en termes de localisation et d'effectifs des populations de Scinque de Petite-Terre (<i>Mabuya parviterrae</i>), d'Anole de Petite-Terre une sous-espèce endémique des îlets (<i>Anolis marmoratus chrysops</i>) et de Sphérodactyle bizarre de Grande-Terre (<i>Sphaerodactylus fantasticus karukera</i>), une sous-espèce endémique de la Grande-Terre et des îlets.</p> <p>Concernant le Scinque de Petite-Terre des inventaires pré et post- missions de dératization seront à réaliser afin de souligner l'impact du retrait de cette espèce nuisible sur les effectifs et la distribution des scinques.</p>	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité de l'herpétofaune de la RNPT : Les études réalisées avant et après l'action de dératization des îlets permettront d'évaluer l'impact de la limitation de prédateurs sur la petite herpétofaune • Estimation de l'abondance de Sphérodactyle bizarre de Grande-Terre et d'Anole de Petite-Terre sur la RNPT • Localisation des individus • Evaluation de l'effet positif de la dératization sur les diversités et abondances de la petite herpétofaune 	
2020	Aucun suivi de ces espèces n'a été réalisé par un prestataire extérieur en 2020.	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis réalisés : 0 	

CS 8

CS 8 : Suivre la nidification des tortues marines

Priorité 1

ENJEUX

Enjeu - Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines

OLT

OLT 3 - Poursuivre les suivis d'activité de pontes des tortues marines sur la réserve

Description

Les gestionnaires de la réserve poursuivront le **suivi de l'activité de ponte des tortues marines** sur le littoral des îlets de Terre de Haut et de Terre de Bas par la méthode des comptages traces (CT). Cette action permet de recenser les espèces de tortues venant pondre sur les îlets et de quantifier l'intensité de l'activité de ponte sur la réserve ainsi que les variations inter-annuelles.

Méthodologie

Ce suivi se fait par la **méthode standardisée de comptage traces (CT)** définie dans le PRTMG. Pour chaque trace rencontrée, on note :

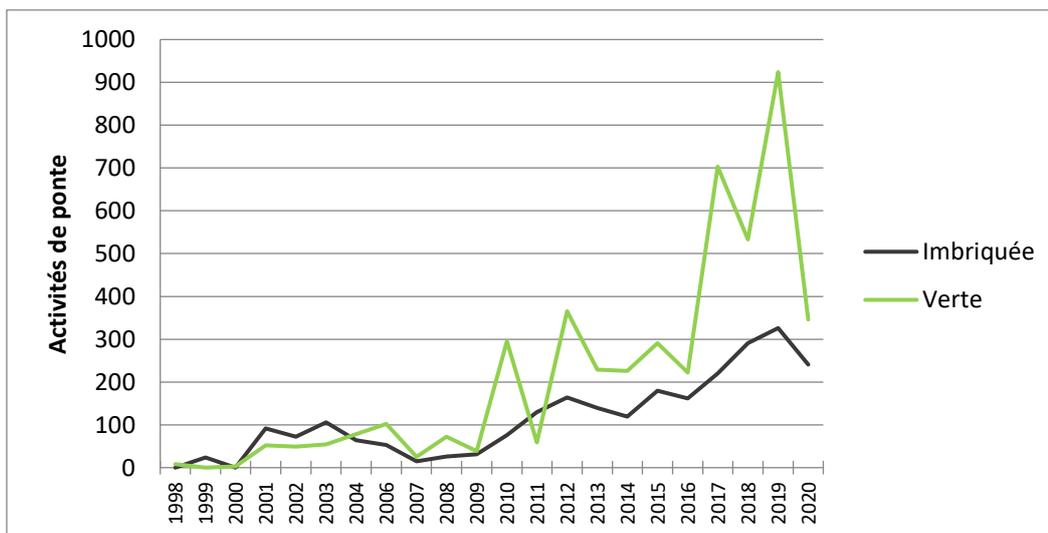
- l'espèce de tortue marine
- l'activité de ponte qui est caractérisée selon la cotation standard basée sur le niveau de certitude vis-à-vis de la réussite potentielle de la ponte : « ponte », « ponte ? », « ? », « pas ponte ? », « pas ponte »
- nombre d'essais avant ponte dans le cas de la cotation « ponte » et « ponte ? »
- le milieu de ponte : sable nu, végétation basse, lisière de végétation, forêt

Les observations sont reportées sur des fiches de terrain, saisies et archivées dans une base de données gérée par le chargé de missions scientifiques de la réserve et transmises à l'animation du PNA.

Indicateurs d'Etat

Suivi de l'activité de ponte des tortues marines :

- **Nombre d'activités de ponte recensées / espèce / an** : 346 activités de ponte de Tortue verte et 241 activités de ponte de Tortue imbriquée en 2020.



Evolution du nombre d'activités de ponte recensées par espèce de tortue marine entre 1998 et 2020.

Les valeurs seuils proposées pour chacune des 2 espèces de tortues marines permettent d'être alertés en cas de faible activité de ponte annuelle :

	Tortue verte	Tortue imbriquée
Nombre d'activités de ponte recensées / an	< 300	< 150

Mise en œuvre 2020

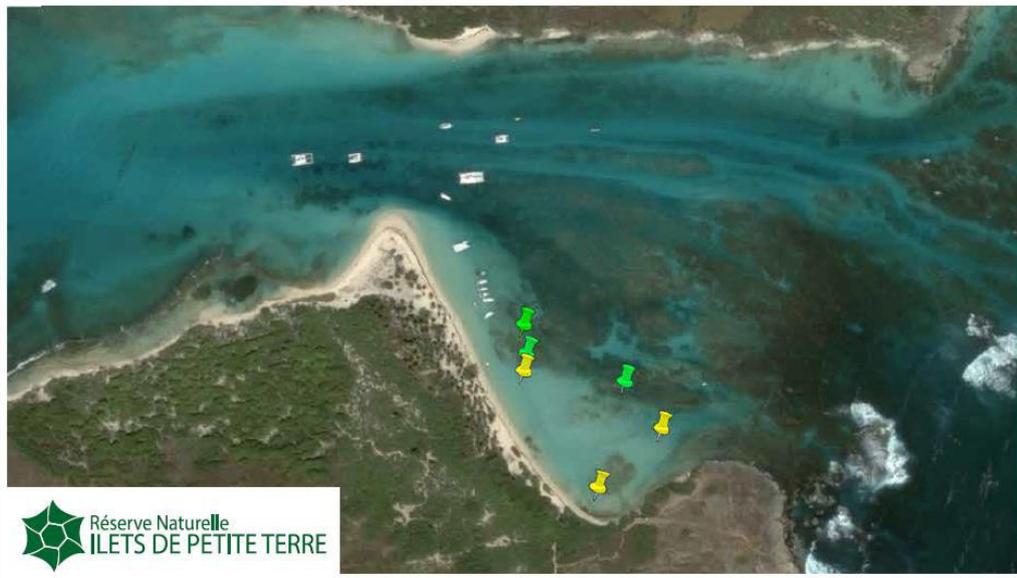
En 2020, 87 comptages traces ont été effectués sur les plages de Petite Terre par les agents de la Réserve. Une attention toute particulière sera portée aux données de l'année 2021 d'autant plus qu'il n'y a que 10 journées de suivi de plus en 2019 par rapport à 2020. Il y a bien, proportionnellement, moins d'activité de ponte en 2020.

	Les données sur l'activité de ponte seront bancarisées dans la base de données régionale Karunati, dans la base de données naturalistes de l'ONF (BDN) et seront transmises à l'animation du PNA dans le cadre d'analyses régionales.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du suivi annuel : suivi annuel complet en 2020
Prévisionnel 2021	Afin de prendre en compte l'effet nombre de comptage trace, un rapport d'étude de l'analyse de l'évolution des activités de ponte de la nuit depuis 1998 devrait être produit en 2021 ou 2022 selon une méthode d'analyse statistique recommandé pour cette espèce (Girondot, 2010).

CS 10		CS 10 : Etudier la répartition spatio-temporelle et suivre le comportement alimentaire des tortues marines																													
Priorité	3																														
ENJEUX	Enjeu - Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines																														
OLT	OLT 4 - Favoriser la fréquentation des eaux de la réserve par les populations de tortues marines																														
Description	<p>Cette action a pour but de dénombrer les tortues vertes dans le lagon, de caractériser leur répartition spatio-temporelle et de localiser leurs sites d'alimentation dans le lagon.</p> <p>Il s'agira également de déployer le protocole de photo-identification afin de consolider le catalogue d'identification des tortues marines fréquentant le lagon.</p>																														
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'individus photo-identifiés sur la réserve et taux de « recapture » au cours de l'année et entre les années de suivis = 70 / 101 tortues marines observées depuis le début du suivi (2018). Cartographie des sites fréquentés par les tortues marines dans le lagon <p>Non concerné en 2020</p>																														
Mise en œuvre 2020	<p>Dans le cadre d'une prestation pour l'étude des tortues marines en alimentation dans le lagon de la RNPT, le prestataire MissoCom a réalisé une session de terrain de 4 jours du 26 au 29/08/20.</p> <p>Cette session de terrain, initialement prévue en 2019, a été décalée en 2020 essentiellement pour des raisons météorologiques.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #D9E1F2;"> <th>Date</th> <th>Nombre de sessions validées (2h)</th> <th>Nombre de tortues vues</th> <th>Nombre de tortue photo ID (au moins 1 des profils)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Août 2020</td> <td>6</td> <td>101</td> <td>70</td> </tr> <tr> <td>Décembre 2019</td> <td>2</td> <td>32</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Novembre 2019</td> <td>4</td> <td>41</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Mars 2019</td> <td>6</td> <td>108</td> <td>64</td> </tr> <tr> <td>Septembre 2018</td> <td>6</td> <td>92</td> <td>53</td> </tr> <tr> <td>Août 2018</td> <td>6</td> <td>65</td> <td>35</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le rapport technique a été remis, ainsi que la base de données photo ID. La prestation ne concernait que l'acquisition de données et non leurs analyses.</p>			Date	Nombre de sessions validées (2h)	Nombre de tortues vues	Nombre de tortue photo ID (au moins 1 des profils)	Août 2020	6	101	70	Décembre 2019	2	32	16	Novembre 2019	4	41	30	Mars 2019	6	108	64	Septembre 2018	6	92	53	Août 2018	6	65	35
Date	Nombre de sessions validées (2h)	Nombre de tortues vues	Nombre de tortue photo ID (au moins 1 des profils)																												
Août 2020	6	101	70																												
Décembre 2019	2	32	16																												
Novembre 2019	4	41	30																												
Mars 2019	6	108	64																												
Septembre 2018	6	92	53																												
Août 2018	6	65	35																												



	Session 1 Août 2018	Hors Session Oct 2018	Session 2 Sept 2018	Session 3 Mars 2019	Session 4 Nov/Déc 2019	Session 5 Août 2020
CMJRNPT0001	●	●		●		



 Réserve Naturelle
Ilets de Petite Terre

Entre 2018 et 2020 ce sont plus de 50 individus différents qui aurent été dénombrés.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de suivis réalisés = 6 sessions de 2h en 2020

Prévisionnel 2021

- Bancarisation des données dans la base TORSOII
- Analyse des données
- Réflexion sur la poursuite de l'étude

CS 11 : Suivre les échouages et les individus en détresse dans la RNN	
CS 11	
Priorité	2
ENJEUX	Enjeux : Tortues marines / Mammifères marins / Requins et raies
Obj. opé.	OO. 6 Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse
Description	<p>Les agents de la réserve pourront intervenir sur la faune sauvage en détresse, blessée ou échouée de façon à identifier les espèces concernées, à caractériser les menaces ou les causes de l'échouage (blessures, enchevêtrement dans des filets ...), à alerter les services compétents et intervenir lors de l'échouage (assistance à la faune sauvage blessée, évacuation de la carcasse).</p> <p>Cette action concernera notamment les tortues marines, les raies et requins ou les mammifères marins.</p> <p>Les informations collectées contribueront à améliorer les connaissances sur les causes de mortalité et ainsi à identifier les menaces pouvant affecter ces espèces d'importance patrimoniale.</p>
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tortues marines blessées, en détresse ou échouées = 3 • Nombre de cétacés blessés, en détresse ou échoués = 0 • Nombre de raies et requins blessés, en détresse ou échoués = 0 • Identification des causes de mortalité = 2/3
Mise en œuvre 2020	<p>En 2020, les agents de la RNPT ne sont intervenus que sur des tortues marines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 désorientation de tortues imbriquée à saline 2. Malgré l'intervention, la tortue est morte <div style="text-align: center;">  <p><u>Cheminement de la tortue dans saline 2 (E.Delcroix)</u></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> • 1 capture accidentelle de tortue verte dans un trémail saisi et détruit car en RN. Malgré la tentative de réanimation la tortue est morte. <div style="text-align: center;">  <p><u>Tortue verte retrouvée dans un trémail en RN (JC.Lalanne)</u></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> • 1 désorientation supposée d'une tortue marine à Saline 1. Cadavre ayant disparu après l'observation faite par Anthony LEVESQUE. Pas de diagnostic possible. <p>Toutes les données ont été enregistrées dans la base de données gérée par l'équipe de coordination du PNA</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions = 3
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les interventions sur les échouages et détresses

CS 12		CS 12 : Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie des formations végétales de la RNN																				
Priorité	2																					
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles																					
OLT	OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale																					
Description	L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les espèces végétales présentes sur la réserve et d'actualiser la cartographie des formations végétales réalisée en 1995. Cette étude inclura notamment une cartographie des plants de gaïacs sur les 2 ilets.																					
Indicateurs d'Etat	Les données obtenues au cours de cette étude seront comparées avec l'inventaire de 1994 et la cartographie des formations végétales de 1995 (Rousteau 1994, 1995) :																					
	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité floristique : 53 espèces d'Angiospermes inventoriées en 1994 • Nombre d'espèces patrimoniales recensées 																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Importance patrimoniale</th> <th>Diversité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Protection par des Conventions internationales</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Protection à l'échelle régionale*</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Espèces menacées (liste rouge mondiale UICN)</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Espèces menacées (liste rouge locale)</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Espèces endémiques</td> <td>2**</td> </tr> </tbody> </table>		Importance patrimoniale	Diversité	Protection par des Conventions internationales	7	Protection à l'échelle régionale*	2	Espèces menacées (liste rouge mondiale UICN)	1	Espèces menacées (liste rouge locale)	3	Espèces endémiques	2**								
	Importance patrimoniale	Diversité																				
	Protection par des Conventions internationales	7																				
	Protection à l'échelle régionale*	2																				
	Espèces menacées (liste rouge mondiale UICN)	1																				
	Espèces menacées (liste rouge locale)	3																				
	Espèces endémiques	2**																				
	* arrêtés ministériels du 26 décembre 1988 et du 27 février 2006 concernant la flore protégée de Guadeloupe. ** endémiques des Petites-Antilles et de Puerto Rico																					
<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des formations végétales <u>Typologie simplifiée et surface des milieux terrestres recensés en 1995.</u> 																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Typologie des habitats terrestres</th> <th>Surfaces (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salines</td> <td>9,57</td> </tr> <tr> <td>Fourrés plus ou moins arborés</td> <td>88,78</td> </tr> <tr> <td>Mangroves</td> <td>5,83</td> </tr> <tr> <td>Plages de sable nu</td> <td>6,68</td> </tr> <tr> <td>Formations végétales de dépressions et lagunes</td> <td>2,94</td> </tr> <tr> <td>Formations végétales psammophiles</td> <td>16,66</td> </tr> <tr> <td>Formations végétales anémophiles</td> <td>14,98</td> </tr> <tr> <td>Littoral rocheux</td> <td>7,03</td> </tr> <tr> <td>Cocoteraie</td> <td>0,67</td> </tr> </tbody> </table>		Typologie des habitats terrestres	Surfaces (ha)	Salines	9,57	Fourrés plus ou moins arborés	88,78	Mangroves	5,83	Plages de sable nu	6,68	Formations végétales de dépressions et lagunes	2,94	Formations végétales psammophiles	16,66	Formations végétales anémophiles	14,98	Littoral rocheux	7,03	Cocoteraie	0,67	
Typologie des habitats terrestres	Surfaces (ha)																					
Salines	9,57																					
Fourrés plus ou moins arborés	88,78																					
Mangroves	5,83																					
Plages de sable nu	6,68																					
Formations végétales de dépressions et lagunes	2,94																					
Formations végétales psammophiles	16,66																					
Formations végétales anémophiles	14,98																					
Littoral rocheux	7,03																					
Cocoteraie	0,67																					
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les peuplements végétaux : 0% 																						
Mise en œuvre 2020	La préparation logistique et l'établissement du protocole d'acquisition de données a été réalisé en 2020.																					

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'inventaire et de la cartographie par Lilian PROCOPIO (prestataire), le chargé de mission des Réserves et le responsable biodiversité de l'ONF (Marc GAYOT). Les images ont été prises par un drone piloté par un télépilote de l'ONF (Philippe BERRY). • Eye&eye gèrera en 2021 le transfert des photographies prises par drone vers une orthophoto géoréférencé pour une utilisation sous SIG par le chargé de mission des Réserves.
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Les prises d'images ont été prises début 2021. S'en suivra leur exploitation et la production d'une cartographie.

CS 13		CS 13 : Etudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation
Priorité	2	
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles	
OLT	OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale	
Description	<p>Il s'agira de localiser des placettes de suivi sur les 2 îlets et de définir et de valider un protocole afin de suivre l'évolution de la végétation et d'établir des corrélations avec les variables environnementales (conditions météorologiques, édaphiques...). Un suivi individualisé pourra être réalisé suite au marquage des plants.</p> <p>Cette action pourra inclure une étude génétique des plants de gaïacs à l'échelle des Antilles ou Petites-Antilles afin de développer les connaissances sur l'origine et la structure génétique de la population de gaïacs de Petite-Terre et de La Désirade.</p>	
Indicateurs d'Etat	<p><i>Les indicateurs seront définis suivant le protocole retenu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures de hauteur de végétation adaptée aux arbres et aux fourrés • Croissance des plants suivis par marquage (dendromètres) • Diversité génétique des plants de Gaïacs à l'échelle des Petites-Antilles ou des Antilles : cet indicateur se basera sur des analyses génétiques réalisées à large échelle pour identifier l'origine de la population de gaïacs, apprécier la diversité génétique de la population ou a contrario mettre en évidence la présence de clones • Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les peuplements végétaux 	
Mise en œuvre 2020	<p>Un stagiaire devait être recruté sur cette étude en 2020 mais n'ayant pas eu de candidature en local et face aux complexités qu'imposent la venue d'un stagiaire hors Antilles dans le contexte sanitaire actuel, ce stage est repoussé à 2021.</p> <p>RNPT : La mise en œuvre de cette action se fera sur 6 mois, au cours d'un stage de niveau Master, encadré par Ruben PENIN, chargé de mission Réserves naturelles.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre suffisant de placette suffisant pour représenter statistiquement l'ensemble de Petite Terre. Les stations constitueront l'état zéro du suivi de dynamique du milieu. • Description floristique, pédologique et écologique des placettes. 	
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un stagiaire de niveau Master pour une durée de 6 mois à partir de fin juin. 	

CS 15		CS 15 : Suivre la croissance des plantations de Gaïac ré implantées sur la RNN
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles	
OLT	OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale	
Description	<p>Suite à la ré implantation d'environ 300 plants de gaïacs à Terre de Bas un protocole de suivi de la croissance de ces jeunes plants a été mis en place et suivi sur l'ensemble des plants.</p> <p>Parallèlement au suivi, l'entretien régulier des sites de ré implantations est effectué par l'équipe de gestion afin que les jeunes plants de gaïacs ne soient pas étouffés par la végétation alentour.</p>	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de reprise et de survie des plants de gaïacs : Croissance moyenne positive de la population avec un taux de survie de 100%. 	
Mise en œuvre 2020	<p>Lors du suivi de 2020, 232 plants étaient vivants sur les 238 gaïacs plantés en 2017. Aucune perte n'est à déplorer en 2020 par rapport à 2019.</p> <p>La réalisation de ce suivi a mobilisé le chargé de mission en VSC et un stagiaire en école d'ingénieur pendant 3 jours de terrain</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis réalisés : Le suivi annuel a été réalisé en novembre. 	
Prévisionnel 2021	<p>Le suivi annuel sera poursuivi avec un entretien et un agrandissement des cloches de protection qui le nécessite.</p>	

CS 16		CS 16 : Réaliser un inventaire des invertébrés terrestres
Priorité	3	
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles	
OLT	OLT 6 - Contribuer à la conservation des espèces animales terrestres d'importance patrimoniale	
Description	L'objectif de cette action est de définir un protocole de suivi et de réaliser l' inventaire qualitatif et quantitatif des insectes présents sur l'ensemble de la réserve, notamment des papillons. Cette action sera menée par un prestataire extérieur dans le cadre d'une étude ponctuelle.	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des insectes : inconnue • Nombre d'espèces patrimoniales (endémiques, menacées, protégées) : inconnu 	
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • RNPT : cette action pourra être menée par un(e) stagiaire encadré(e) par les gestionnaires de la réserve ou par un prestataire extérieur. • Prestataires : le suivi pourra être réalisé par un prestataire extérieur (bureau d'études, associations, scientifiques...) dans le cadre d'une convention d'études avec l'association Titè. 	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'inventaire : Aucun inventaire n'a pu être réalisé en 2020 	

CS 17		CS 17 : Réaliser un inventaire des chauves-souris
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles	
OLT	OLT 6 - Contribuer à la conservation des espèces animales terrestres d'importance patrimoniale	
Description	<p>Cette action vise à renforcer les connaissances sur les populations de chauves-souris fréquentant la réserve.</p> <p>A ce jour deux espèces ont été recensées sur la réserve : le Molosse commun (<i>Molossus molossus</i>), une petite colonie s'était installée derrière un panneau fixé sur le phare et la Tadaride du Brésil (<i>Tadarida brasiliensis</i>).</p>	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des chauves-souris • Nombre d'espèces patrimoniales (endémiques, menacées, protégées) <p>Les indicateurs d'Etat seront renseignés une fois l'inventaire terminé</p>	
Mise en œuvre 2020	<p>L'inventaire des chiroptères a été lancé en 2019 (1^{ère} session de terrain du 30/10/19 au 02/11/19). Ce suivi est financé dans le cadre du dossier 2016-FED-413 (financeurs : FEDER, DEAL, CR). Il est mené par Baptiste Angin du bureau d'étude Ardops</p> <p>Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis de mener le suivi en période sèche comme le prévoit le protocole</p> <p>Cet inventaire couvre les deux îlets. Des enregistreurs sont disposés sur le terrain et un scientifique fait des points d'écoute avec un détecteur d'ultrasons. Le dénombrement des individus dans les gîtes connus (maison des gardes et phare) est mené pendant l'inventaire.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistreur d'ultrasons disposé près de la Saline 1 (E.Delcroix) • Réalisation de l'inventaire 	
Prévisionnel 2021	Mener la dernière phase de terrain en 2021 et réceptionner le rapport d'étude	



Priorité 1

ENJEUX Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux

OLT OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs

Description



La population de Petites Sternes (*Sternula antillarum*), une espèce migratrice nicheuse, sera **suivie 2 fois par mois pendant sa période de nidification**. Le suivi sera réalisé sur les 4 salines de Terre de Bas ainsi que sur les rivages des 2 îlets. Les colonies nicheuses de Petites Sternes affectionnent les zones sableuses des plages et arrière-plages ainsi que les berges des plans d'eau, elles sont notamment observées sur la plateformes installées sur les salines 1 et 3.

Indicateur Petites Sternes :

- **Activité de nidification des Petites Sternes** : Nombre de couples observés pendant la période de nidification, Nombre de jeunes

	2011	2012	2013	2014	2015	2019	2020
Nombre de couples	65	(117 adultes)*	45 (min.)	60	20 à 50	125 (max.) / 43 à 69**	33 / 97** (Total = 130 min)
Nombre de jeunes				5	0	39**	1 / 127**

*nombre de couples non déterminé

** en milieu artificiel (sur les 2 plateformes)

A partir de 2019 le nombre de couples et de jeunes à l'envol sont présentés « en milieu nature » / « sur plateforme** »

Indicateurs d'Etat



Site de reproduction des Petites Sternes (2018-2020)

- **Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur l'activité de nidification des Petites Sternes**

Pas concerné en 2021

Mise en œuvre 2020

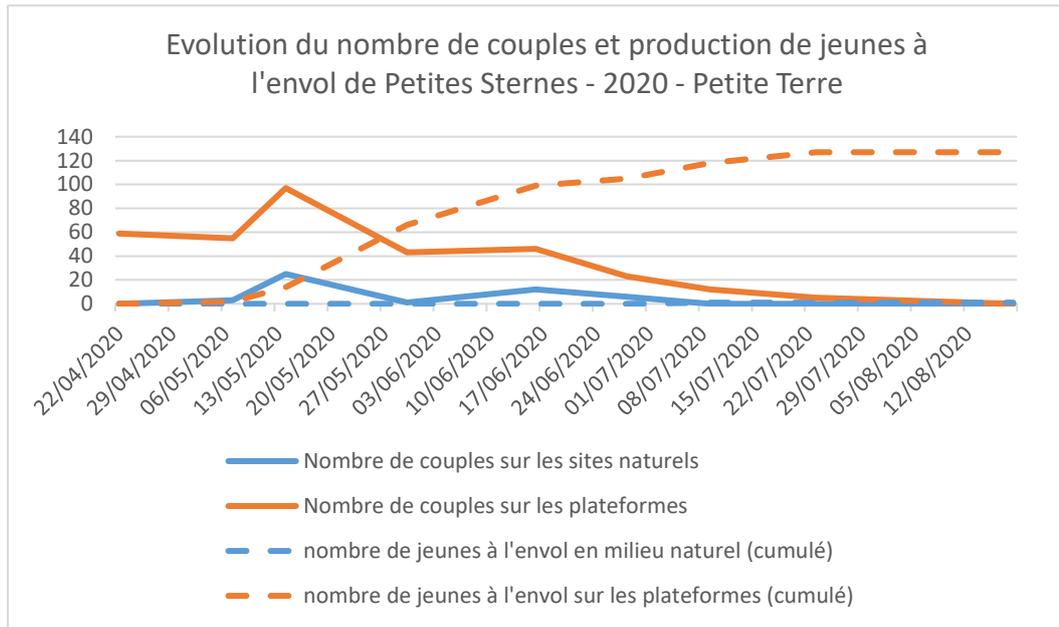
Le suivi de la reproduction a été mené entre le 15/03/20 et le 10/09/20 par Anthony LEVESQUE du bureau d'études LBE. 4 comptages dans le cadre de la convention d'étude ES/2018/001 et 7 dans le cadre du comptage ornithologique mensuel (convention ES/2017/001) ont été utilisés pour l'étude.

En 2020, il y avait 4 plateformes artificielles (1 sur saline 1 et 3 sur saline 3). Les sites de reproduction utilisés sont en 2020 :

- Plage du centre-nord de Terre de Haut
- Plage du nord-est de Terre de Haut

- Saline 2
- 4 plateformes

Au minimum, ce sont 130 couples qui se sont installés à Petite Terre, dont 97 sur les plateformes et 33 en milieu naturel.



Evolution du nombres de couples et production de jeunes à l'envol de Petites Sterne sur la RNPT (2020)



Petites Sternes sur une plateforme sur la saline 3 (A.LEVESQUE)

Un rapport d'étude complet sur la Petite Sterne est en cours de rédaction et sera livré en 2021.

Indicateurs de réalisation

- Réalisation des suivis annuels (2 comptages / mois – prévisionnel) = 100%
- Production du rapport d'analyse des données = livraison en 2021

Prévisionnel 2021

La convention d'étude spécifique au suivi des Petites Sternes est arrivée à échéance. Le suivi sera mis en œuvre par le bureau d'étude LBE lors du comptage mensuel (milieu de mois) et par Eric DELCROIX (fin de mois d'avril, mai et juin)

CS 19		CS 19 : Suivre les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises																																																
Priorité	1																																																	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux																																																	
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrants et nicheurs																																																	
Description	<p>Ce suivi concerne les populations nicheuses de Grands Pailles en queue (<i>Phaeton aethereus</i>), de Sternes bridées (<i>Onychoprion anaethetus</i>), ainsi que de toute autre espèce d'oiseau marin nicheur pouvant être observée sur la réserve.</p> <p>Depuis 2002, un suivi mensuel est réalisé sur les 2 îlets afin de comptabiliser le nombre de Grands Pailles en queue.</p>																																																	
Indicateurs d'Etat	Indicateur Oiseaux marin nicheurs <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de Grands Paille en queue / an • Nombre de jeunes observés / an 																																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>02</th> <th>03</th> <th>04</th> <th>05</th> <th>06</th> <th>07</th> <th>08</th> <th>10</th> <th>11</th> <th>12</th> <th>13</th> <th>14</th> <th>15</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre total d'individus</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Nbre de jeunes</td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>20</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre total d'individus</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nbre de jeunes</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises <p>Pas concerné en 2021</p>			Années	02	03	04	05	06	07	08	10	11	12	13	14	15	Nombre total d'individus	7	1	4	2			2		1			6	1	Nbre de jeunes	1		1	1										Années	20	Nombre total d'individus	0	Nbre de jeunes
Années	02	03	04	05	06	07	08	10	11	12	13	14	15																																					
Nombre total d'individus	7	1	4	2			2		1			6	1																																					
Nbre de jeunes	1		1	1																																														
Années	20																																																	
Nombre total d'individus	0																																																	
Nbre de jeunes																																																		
Mise en œuvre 2020	<p>Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2017/001).</p> <p>En 2020 aucun couple de Grand Paille en queue n'a été observé en reproduction sur la RNPT. Cette absence de reproduction est noté depuis 2015.</p> <p>Depuis 2018 nous notons la reproduction de la Sterne bridée sur la falaise à l'Est de Terre de Bas. En 2018, le nombre de couples estimé est de 2. En 2020, jusqu'à 12 Sternes bridées ont été dénombrées en mai. Le nombre de couples est estimé à 2 (Min.) et 2 jeunes à l'envol ont été observés.</p>																																																	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des suivis annuels (1 comptage / mois – prévisionnel) = 100% • Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données sera inclus dans le rapport global lié à la convention ES/2017/001 qui devra être livré en 2021 																																																	
Prévisionnel 2021	<p>Le convention ES/2017/001 est arrivée à échéance après 4 ans de suivis (Financement FEDER, CR, DEAL)</p> <p>Trouver les financements pour assurer le comptage ornithologique mensuel qui inclus la partie suivi de la reproduction des oiseaux marins</p> <p>Réflexion sur la modification de l'indicateur d'Etat : prise en compte des autres espèces d'oiseaux marins.</p>																																																	

CS 20		CS 20 : Suivre la reproduction des limicoles et des canards
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux	
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs	
Description	<p>Cette action permettra de suivre les variations inter-annuelles des effectifs et du succès de la reproduction des populations nicheuses de limicoles (Huîtrier d'Amérique, échasse d'Amérique, Gravelot de Wilson) et de canards (Dendrocygne des Antilles, Canard des Bahamas).</p> <p>Les données proviennent des suivis mensuels des limicoles (depuis 1999) et des Anatidés (depuis 2006).</p>	
Indicateurs d'Etat	<p>Indicateur Oiseaux limicoles nicheurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de couples nicheurs d'Huîtriers d'Amérique recensés / an = 4 en 2020 • Nombre de jeunes d'Huîtriers d'Amérique à l'envol = 5 en 2020 	
Mise en œuvre 2020	<p>Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2017/001).</p> <p>Les trois espèces de limicoles nicheurs ont été notés en 2020, ci-dessous les estimations du nombre de couples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Huîtrier d'Amérique : 4 couples (3 sur TdH et 1 sur TdB) ; 5 jeunes à l'envol • Gravelot de Wilson : 2 à 4 couples (uniquement sur TdB) • Echasse d'Amérique : 3 à 4 couples ; 2 à 3 jeunes à l'envol (uniquement TdB) <p>A noter la difficulté d'estimer le nombre de couples et de jeunes à l'envol pour le Gravelot et l'Echasse. Les données présentées sont des minimums observés.</p> <p>Aucun indice de reproduction du canard des Bahamas a été noté en 2020 sur la RNPT. L'effectif maximal recensé est 20 individus le 23 juillet. En dehors du mois de février (comptages mensuels + données naturalistes eBird), le canard des Bahamas a été vu chaque mois.</p> <p>Le Dendrocygne des Antilles n'a pas été recensé en 2020 sur la RNPT (comptages mensuels + données naturalistes eBird)</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des suivis annuels (1 ou 2 comptages / mois – prévisionnel) = 100% • Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données sera inclus dans le rapport global lié à la convention ES/2017/001 qui devra être livré en 2021 	
Prévisionnel 2021	<p>Le convention ES/2017/001 est arrivée à échéance après 4 ans de suivis (Financement FEDER, CR, DEAL)</p> <p>Trouver les financements pour assurer le comptage ornithologique mensuel qui inclus la partie suivi de la reproduction des limicoles et canard</p> <p>Réflexion sur un protocole spécifique pour étudier le Dendrocygne des Petites Antilles sur la RNPT.</p>	

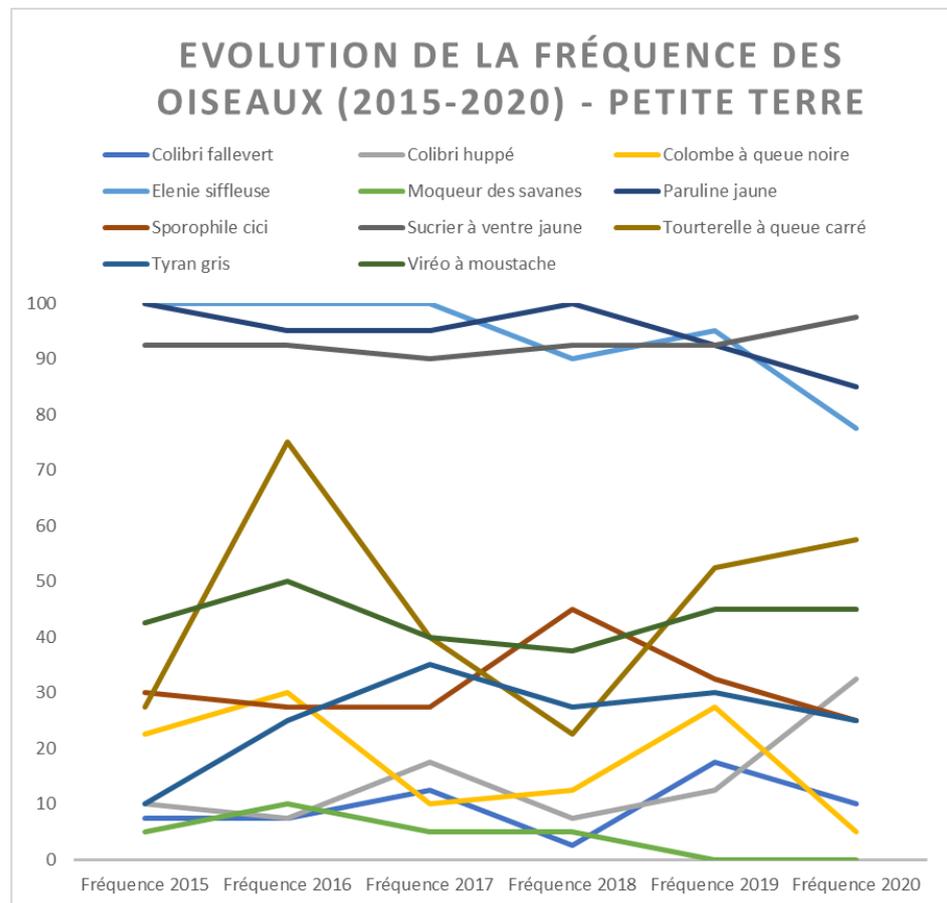
CS 21		CS 21 : Suivre la reproduction des autres populations d'oiseaux nicheurs
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux	
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs	
Description	<p>Ce suivi est réalisé dans le cadre du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) initié en 2014 en Guadeloupe et mis en place en 2015 sur la réserve.</p> <p>Il permet de recueillir des informations sur la distribution et l'abondance d'une vingtaine d'oiseaux terrestres communs sur les 2 îlets.</p>	

- Nombre total d'espèces contactées lors du suivi (inclus les 2 passages)

	2015	2016	2017	2018
Richesse spécifique	20	21	20	21
Richesse spécifique espèces ciblées par le STOC-EPS (11 espèces*)	11	11	11	11
	2019	2020		
Richesse spécifique	16	17		
Richesse spécifique espèces ciblées par le STOC-EPS (11 espèces*)	10	10		

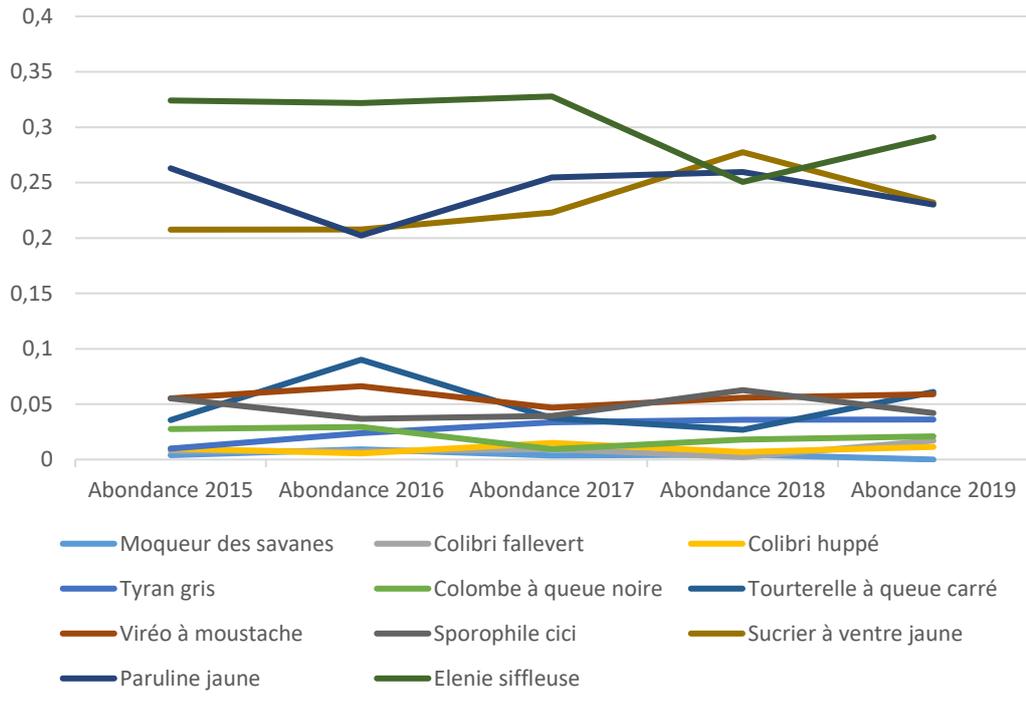
*Paruline jaune, Sucrier à ventre jaune, Elénie siffleuse, Sporophile ceci, Viréo à moustaches, Tyran gris, Touterelle à queue carrée, Colombe à queue noire, Colibri huppé, Moqueur des savanes, Colibri falle-vert.

- Abondance du Moqueur des savanes (espèce d'importance patrimoniale qui n'est plus observée actuellement sur la réserve) : 2020 Aucun contact
- Fréquence de contact des espèces = nombre de points où l'espèce est contactée / nombre total de points (40 points pour 2 passages)



- Abondance des 11 espèces contactées = nombre d'individus par espèce / nombre total d'individus contactés

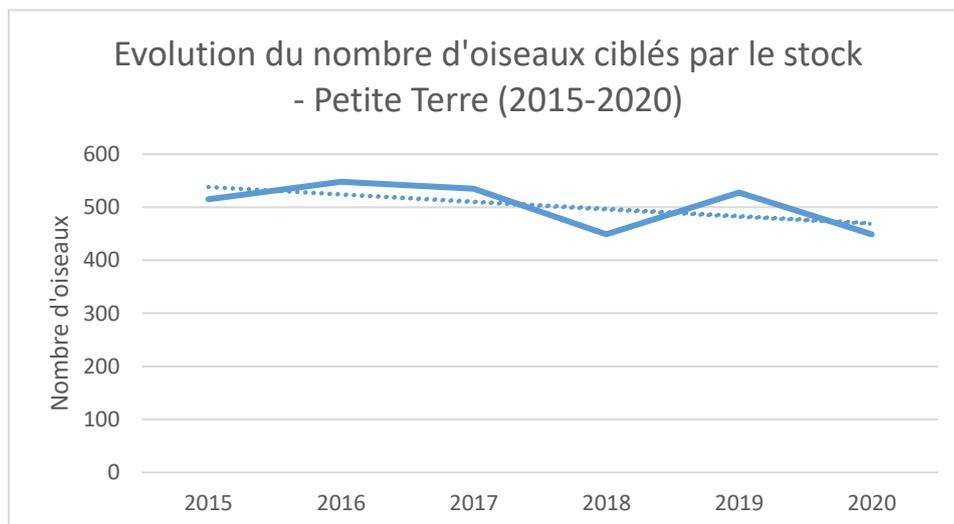
Evolution de l'abondances d'oiseaux (2015-2020) - Petite Terre



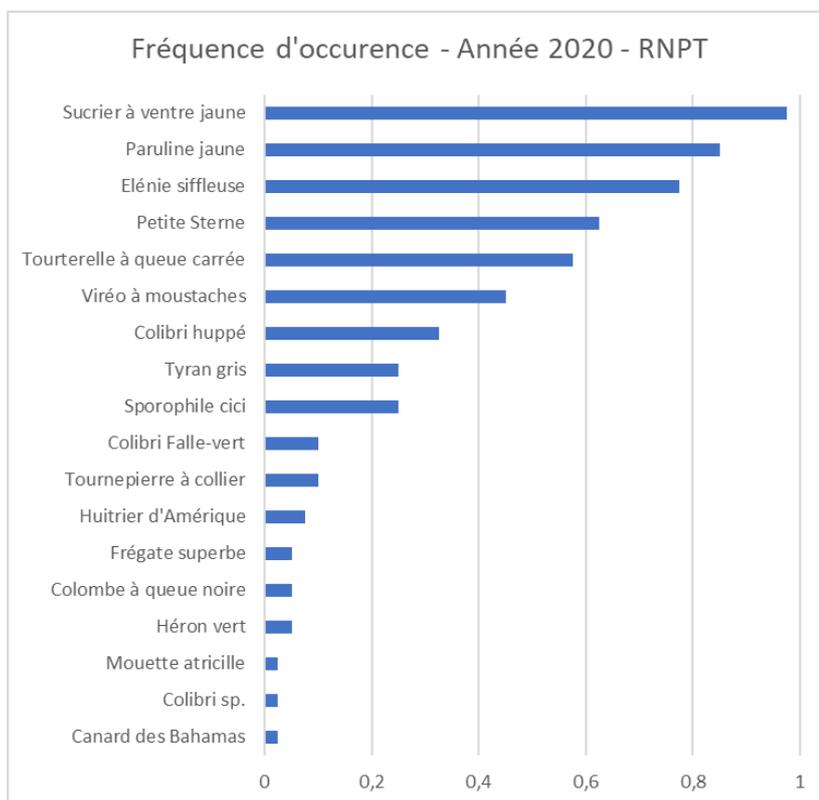
Ce suivi a été mis en œuvre par Eric DELCROIX (6 et 7 mai/21 et 22 juin).

Sur les 11 espèces visées, 10 ont été observées (absence pour la deuxième année du moqueur des savanes). Un total de 449 individus ont été dénombrés. Une légère baisse est observée.

Mise en œuvre
2020



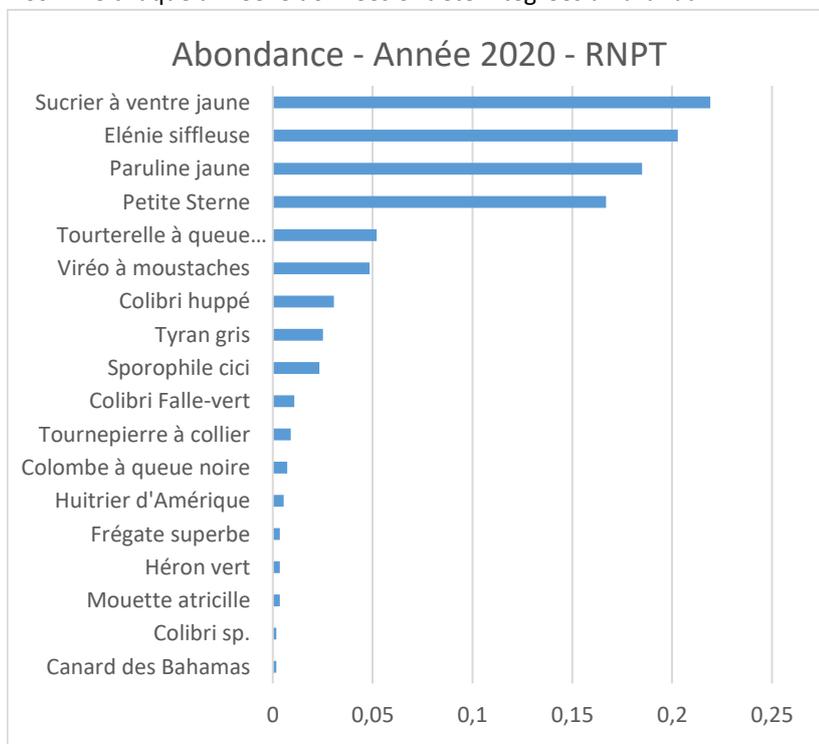
Fréquence d'occurrence des espèces en 2020



Abondance des espèces en 2020

Il est important de noter une période sans pluie sur la Petite Terre de 10 semaines (dernière semaine de mars à première semaine de juin) qui a peut-être eu un impact sur la survie des oiseaux.

Comme chaque année le données ont été intégrées à Karunati



Indicateurs de réalisation

- Réalisation du suivi annuel
- Nombre de points d'écoute suivis / an (prévisionnel 20)

Prévisionnel 2021

- Poursuivre le suivi
- Alimenter la base de données Karunati
- Intégrer les données de la RNPT dans les analyses régionales

Priorité 1

ENJEUX Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux

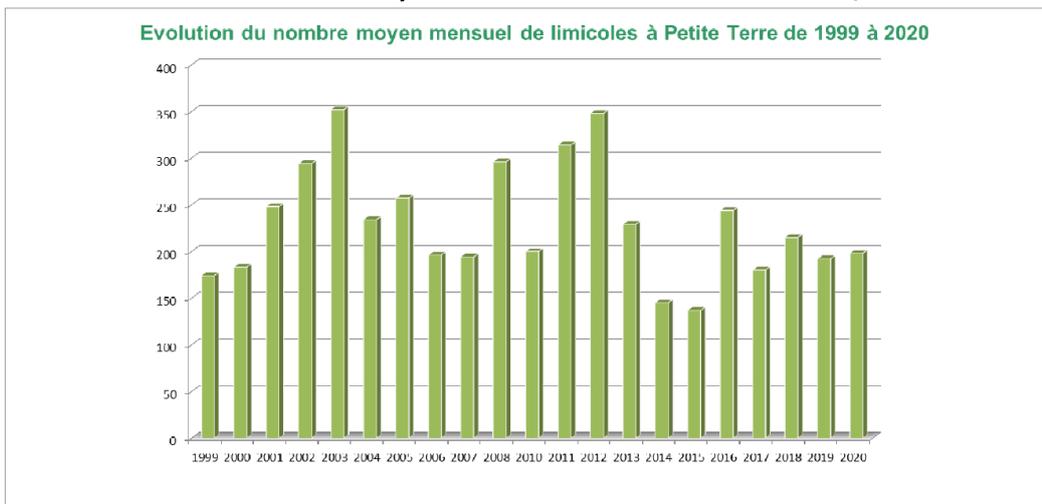
OLT OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs

Description Cette action a pour objectif de poursuivre les suivis mensuels des limicoles et Anatidés initiés sur la réserve depuis 1999 et 2006 afin de **suivre les variations inter-annuelles de la diversité et de l'abondance d'espèces non nicheuses.**

Indicateurs d'Etat

Indicateur Limicoles et Anatidés non nicheurs

- **Variations des effectifs moyens mensuels de limicoles non nicheurs / an**



Evolution du nombre moyens mensuels de limicoles non nicheurs par an (1999 – 2020)

- **Densités moyennes mensuelles des populations de limicoles**

Cet indicateur d'Etat sera renseigné dans le cadre du rapport final qui clôture la convention n°ES/2017/001

- **Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les populations de limicoles et de canards (espèces non nicheuses)**

Pas concerné en 2021

➤ **Proposition d'indicateurs et de valeurs seuils :**

	Mauvais	Médiocre Seuil d'alerte	Moyen	Bon	Très bon
Effectifs des limicoles non nicheurs	[0-100[[100-130[> 130	> 250	> 350
2020					

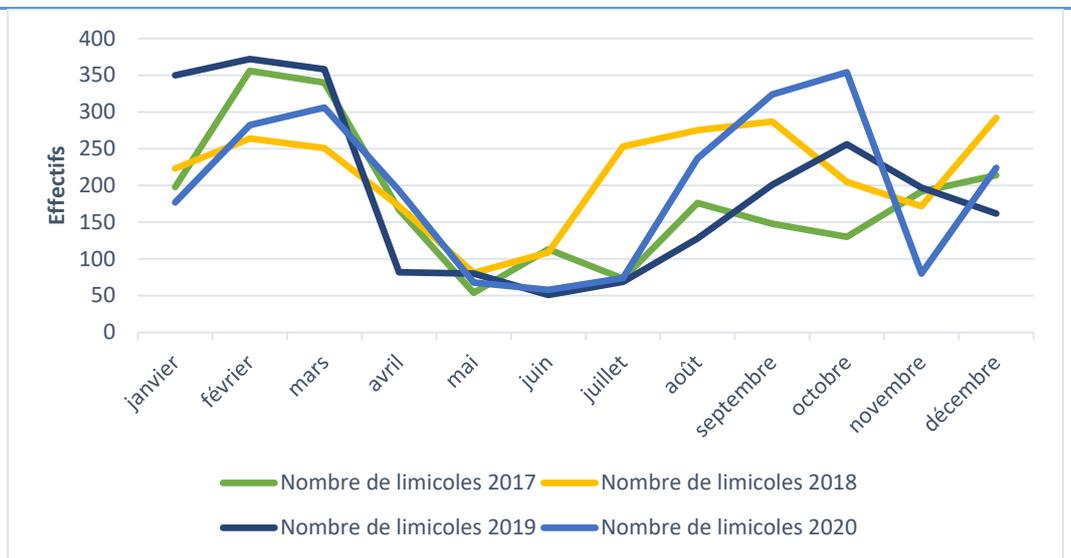
Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2017/001).

- **Les limicoles migrateurs**

Mise en œuvre 2020

En 2020, les 12 comptages mensuels ont été fait par Anthony LEVESQUE. L'effectif moyen mensuel a pu être calculé à 198 oiseaux limicoles non nicheurs. L'indicateur d'Etat a été renseigné. Nous notons une stabilité de cette moyenne mensuelle depuis 2016. **L'indicateur pour l'année 2020 est moyen (Moyenne mensuelle des limicoles non nicheur est compris entre 130 et 250 individus)**

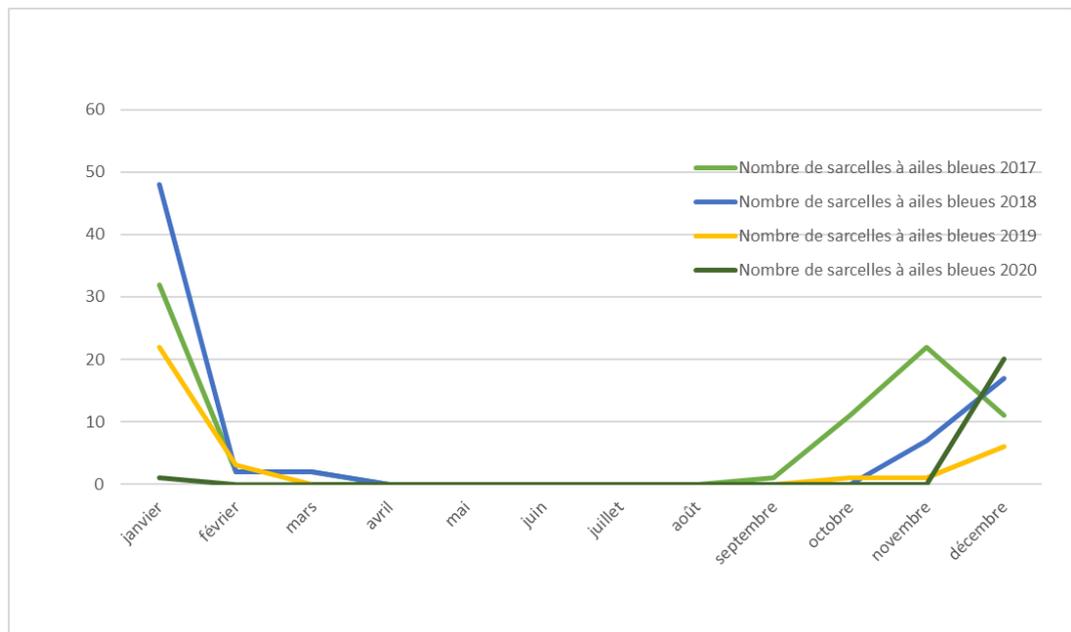
Le minimum a été noté en juin (58) et le maximum en octobre (354)



Nombre de limicoles non nicheurs sur la RNPT (2017-2020)

- **Les canards migrateurs**

L'espèce de canard suivi est la Sarcelle à ailes bleues, même si occasionnellement d'autres espèces peuvent être observées. Cette espèce a été observée sur deux mois décembre = 20 individus et janvier = 1 individus. Depuis 2017, c'est le plus petit effectif dénombré sur la RNPT



Nombre de Sarcelles à ailes bleues sur la RNPT (2017-2020)

Indicateurs de réalisation

- Réalisation des suivis annuels (1 comptage / mois – prévisionnel) = 100%
- Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données sera inclus dans le rapport global lié à la convention ES/2017/001 qui devra être livré en 2021.

Prévisionnel 2021

Le convention ES/2017/001 est arrivée à échéance après 4 ans de suivis (Financement FEDER, CR, DEAL)
 Trouver les financements pour assurer le comptage ornithologique mensuel qui inclus la partie suivi des limicoles et canards migrateurs.

CS 43		CS 43 : Suivre les populations de limicoles nicheurs par baguage
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux	
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs	
Description	Les gestionnaires mettront en place un suivi des populations de limicoles nicheurs par baguage afin de renforcer les connaissances générales et notamment sur l'écologie spatiale de ces populations. Les espèces ciblées par ce suivi concerneront notamment le Gravelot de Wilson, l'échasse d'Amérique et l'Huîtrier d'Amérique.	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'oiseaux bagués • Informations sur les déplacements des oiseaux bagués sur la réserve 	
Mise en œuvre 2020	<p>Les données de lecture de bagues des limicoles migrateurs sont transmises par Anthony LEVESQUE sur http://www.bandedbirds.org/</p> <p>Les données de lecture de bagues des limicoles nicheurs (Gravelot de Wilson) sont saisies par Anthony LEVESQUE et transmises au CRBPO</p> <p>En mars 2020 le CRBPO, en partenariat avec l'OFB, a organisé une certification pour devenir bagueur limicole. Eric DELCROIX a participé à cette qualification. Aucun candidat n'a été certifié à l'issue du stage. Toutefois, Eric DELCROIX étant proche d'avoir les compétences requises pour devenir bagueur poursuit sa formation localement et bénévolement dans le cadre d'un programme SPOL porté par l'association AMAZONA et Caribaea Initiative (financement OFB).</p> <p>Aucun programme de baguage a été mené sur la RNPT en 2020</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des suivis – prévisionnel de 4 missions de baguage / an 	
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Implication d'Eric DELCROIX dans le programme porté par l'OFB sur l'étude du Gravelot de Wilson par la méthode CMR • Poursuite de l'implication d'Eric DELCROIX sur le programme SPOL 	

CS 23		CS 23 : Etudier et suivre la dynamique des salines
Priorité	2	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux	
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs	
Description	Il s'agira de mettre en place un suivi de la hauteur d'eau et des paramètres physico-chimiques des salines afin de suivre les fluctuations de ces descripteurs environnementaux et de définir leurs interactions possibles sur les populations de limicoles et de Petites Sternes.	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Variation de la hauteur d'eau sur les 4 salines : inconnue • Variation des paramètres physico-chimiques : salinité, température, pH, oxygène dissous : inconnue 	
Mise en œuvre 2020	<p>Un stage a été envisagé sur ce sujet mais le stage d'étude de la dynamique de végétation de Petite Terre a été prioritaire sur ce dernier dans son organisation.</p> <p>Les gestionnaires mèneront une réflexion sur les emplacements appropriés pour installer les limnimètres sur les 4 salines. L'installation de ces dispositifs sera réalisée par les gardes.</p> <p>Le suivi régulier des différents paramètres physico-chimiques sera réalisé en interne (1 à 2 agents mobilisés) ou par le prestataire extérieur en charge du suivi de l'avifaune des salines.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des suivis : Aucun suivi n'a été effectué en 2020. 	

Priorité 2

ENJEUX Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux

OLT OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs

Description

Cette action a pour objectif de **renforcer les connaissances sur les invertébrés et vertébrés fréquentant les salines** de TDB afin notamment d'évaluer les ressources alimentaires disponibles pour l'avifaune : macrofaune aquatique et benthique, zooplancton, poissons.

Ces études ponctuelles permettront d'actualiser les 1ères données collectées lors de l'étude de 2012 réalisée sur les salines 1, 2 et 3 (BIOS 2012).

Un stage a été envisagé sur ce sujet mais le stage d'étude de la dynamique de végétation de Petite Terre a été prioritaire sur ce dernier dans son organisation.

- **Diversité de la faune des salines**

	Insectes	Zooplancton	Macrofaune benthique
Etude de 2012 (BIOS 2012)	4 ordres – 14 espèces	4 ordres	4 taxons: oeufs, 3 ordres d'insectes, Mollusques morts, crabes

Indicateurs d'Etat

- **Variation spatiale de la structure des peuplements de la faune des salines** (diversité et abondance des espèces)

D'après les résultats de l'étude de 2012 :

- les crabes étaient particulièrement présents dans les lagunes 2 et 3
- les insectes étaient davantage présents dans la lagune 2
- les punaises aquatiques (Corixidae) et les œufs étaient plus observés dans la lagune 1

Les données collectées seront analysées avec les données recueillies dans le cadre du suivi de l'avifaune des salines.

Mise en œuvre 2020

- **Partenaires** : un partenariat pourra être mis en place avec l'Université des Antilles afin d'encadrer un stage sur cette action.
- **Prestataires** : ces inventaires seront menés par des prestataires extérieurs (bureau d'études, associations, scientifiques...).
- **RNPT** : La mise en œuvre de cette action nécessitera 2 jours.homme dans le cadre de l'élaboration de la convention avec le prestataire extérieur et la planification de l'étude sur la réserve.

Indicateurs de réalisation

- Réalisation des études : Aucun suivi n'a été effectué en 2020.

CS 25 **CS 25 : Suivre la population de Grands dauphins (*Tursiops truncatus*)**

Priorité 2

ENJEUX **Enjeu - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins**

OLT **OLT 8 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins**

Description
 Cette action vise à mettre en œuvre un **protocole de suivi des Grands dauphins aux alentours et dans la réserve** (notamment autour de la bouée de délimitation N°2) afin de connaître la fidélité de ce groupe.
 Le catalogue de photo-identification sera actualisé.

Indicateurs d'Etat

- **Présence-Absence des individus** (notamment autour de la bouée 2)
- **Saisonnalité** de la présence du groupe de Grands dauphins
- **Nombre d'individus recensés dans le catalogue de photo-identification**

Aucun suivi n'a été mis en œuvre par les agents de la RNPT en 2020. Les indicateurs d'Etat ne peuvent pas être renseignés

Aucun suivi n'a été mis en œuvre en 2020. Le groupe de Grands Dauphins qui fréquente la RNPT est toujours suivi par l'OMMAG de manière indépendante.
 L'OMMAG effectue des sorties régulières dans le secteur de la RNPT et les bénévoles de l'association suivent les Grands Dauphins par photo-ID.
 Le catalogue de photo-ID géré par l'OMMAG permet d'avoir un suivi de nombreux individus dans le temps, ainsi que les filiations. L'OMMAG partage ces résultats avec la RNPT.



Exemple d'une production scientifique de l'OMMAG partagée avec la RNPT
 Au minimum un jeune de l'année, nommé CORONA, a été observé régulièrement sur la RNPT avec sa mère Tache Noire.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de suivis réalisés : non concerné en 2020
- Effort d'observation : non concerné en 2020

Prévisionnel 2021

- Initier un suivi simple de présence/absence du groupe de Grands Dauphins dans la RNPT
- Etablir un partenariat avec l'OMMAG à travers une convention (Echange de données / Accueil des équipes de bénévoles sur la RNPT)

CS 26		CS 26 : Suivre les populations de grands cétacés (Baleine à bosse)	
Priorité	3		
ENJEUX	Enjeu - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins		
OLT	OLT 8 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins		
Description	Le but est de collecter des données sur les grands cétacés (baleine à bosse, cachalots) afin d'améliorer les connaissances sur l'abondance et la distribution de ces populations. Ces espèces étant le plus souvent hors de la réserve, cette action sera menée par des partenaires dans le cadre d'une convention avec l'association Titè.		
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'individus photo-identifiés • Distribution et abondance des grands cétacés Non concerné en 2020.		
Mise en œuvre 2020	<p>En 2020 la RNPT n'a pas été impliquée dans le protocole de suivi des Baleines à bosse par photo ID. L'OMMAG a poursuivi son suivi dans le secteur de la RNPT.</p> <p>Les agents communiquent leurs observations de Baleine à bosse sur le numéro WhatsApp de l'OMMAG et contribuent ainsi à l'acquisition de données sur cette espèce, voire permettre à l'OMMAG de pouvoir se rendre sur place pour tenter des observations directes et la prise de photos.</p> <p>Une convention d'étude scientifique entre l'OFB, l'OMMAG et Titè a été signée en 2020. Il s'agit d'une étude sur les mammifères marins, dont les grands cétacés, grâce à un hydrophone déployé au Sud de Saint-François. Cette étude est menée dans le cadre du projet CARIMAM coordonné par AGOA. Plusieurs hydrophones ont été déployées dans les Antilles (Haïti, Anguilla, Saint-Martin, La Jamaïque, Saint Eustache, Martinique,....) et permettront d'acquérir de la connaissance sur les espèces, leur fréquence et leur saisonnalité.</p> <p>Titè s'engage dans cette étude, qui dure 1 an, à assurer la logistique (bateau et plongeur) pour les poses et déposes de l'hydrophone au Sud de Saint-François avec l'OMMAG. Une douzaine de sorties sont prévues sur la durée du projet.</p> <p>L'hydrophone a été déployé avec succès le 11/12/2020.</p>		
			
	<p align="center"><u>Pose de l'hydrophone avec l'OMMAG – 11/12/2020 (E.Delcroix)</u></p>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis réalisés = 1 en 2020 (CARIMAM) • Effort d'observation : Pas concerné en 2020 		
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre de l'étude CARIMAM 		

ENJEUX Enjeu - Des sites de nurserie et habitats pour des populations de requins et de raies

OLT OLT 9 - Améliorer les connaissances sur les populations de requins et de raies de la réserve

Description

Les îlets de Petite-Terre font partie d'une des principales zones d'observation de requins de l'archipel guadeloupéen et abriteraient l'une des plus grandes zones d'agrégations de requins citron identifiées à ce jour dans les Antilles françaises.
 Le suivi des populations de requins citron a débuté sur la réserve en 2013 et a permis de recueillir des informations sur l'abondance et la distribution de cette espèce ainsi que sur les interactions possibles avec la fréquentation humaine dans la zone du lagon.
 Récemment des femelles requin nourrice gestantes ont été observées dans la réserve.
 L'objectif de cette action sera de **poursuivre les études des populations de requins et de raies dans la réserve** afin d'estimer leur abondance et identifier les sites de nurserie.

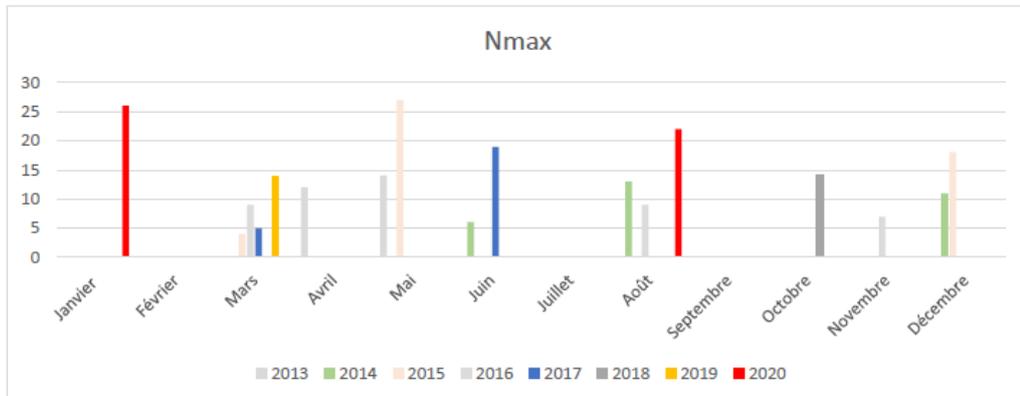
Indicateurs d'Etat

- Localisation des sites de nurserie de requins et de raies
- Nombre de nouveaux-nés et de juvéniles de requins citron et des autres espèces de raies et de requins / an => Evaluation des taux de survie
- Nombre de raies léopard identifiées

En 2020 les indicateurs d'Etat ne peuvent pas être renseignés.

En 2020, ces espèces sont suivies par l'association Kap'Natirel sur la RNPT. La scientifique qui coordonne les suivis est Océane Beaufort.

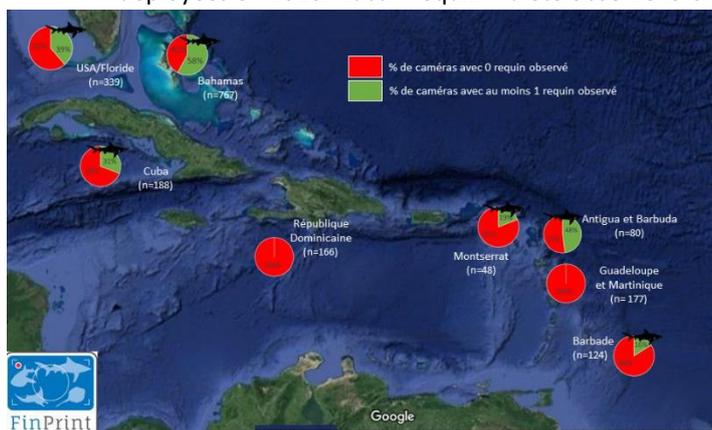
- Un suivi des jeunes Requins citrons par drone a été mené en janvier et en août



Mise en œuvre 2020

Indice d'abondance Nmax sur le site de Petite Terre (Source Océane Beaufort)

- Les données récoltées dans le cadre du projet Fin Print porté par Océane Beaufort ont été valorisées dans une publication scientifique. (<https://www.nature.com/articles/s41586-020-2519-y>). Fin Print sur le secteur de la RNPT c'est une cinquantaine de caméras appâtées déployées en 2016. Aucun requin n'a été observé lors de ce suivi.



Quelques résultats obtenus pour certaines nations de la Caraïbe. Ex: aux Bahamas, sur 100 caméras déployées, des requins ont été observés sur 58 caméras. Au total, 767 caméras ont été analysées sur les Bahamas. Production : Kap Natirel. Les données sont disponibles sur le site : www.globalfinprint.org (extrait du Facebook de Reguar)

- Océane Beaufort a fait des prélèvements d'eau dans la RNPT dans le cadre d'une étude de l'ADN environnemental. Résultats à suivre en 2021.



Prélèvement dans le cadre de l'étude ADN environnemental (Source Océane Beaufort)

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis réalisés / an = 1 en 2020 par Kap'Natirel
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets de l'association Kap'Natirel sur la RNPT

CS 28 : Cartographier les biocénoses marines	
CS 28	CS 28 : Cartographier les biocénoses marines
Priorité	1
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines
Description	<p>Les données relatives à la distribution et l'état de santé des biocénoses marines à l'échelle de la réserve de Petite Terre sont peu nombreuses et anciennes (cartographie de la réserve par photo-interprétation réalisée en 1995).</p> <p>La réalisation de la cartographie des biocénoses marines benthiques de la RNN (récifs coralliens, herbiers, fonds meubles) permettra de recueillir des informations écologiques sur les différentes typologies d'habitats présentes, leur localisation, leur surface et état de santé.</p> <p>Ces données, ainsi que leur actualisation régulière, permettront de suivre l'évolution de la distribution spatiale des habitats marins et fournira au gestionnaire des informations pour établir une gestion adaptée pour la conservation du milieu marin.</p>
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Surface des récifs coralliens et des herbiers dans la RNN • Evolution de la distribution des récifs coralliens et des herbiers dans la RNN : comparaison avec la cartographie des biocénoses marines de 1995 et de la cartographie du lagon de 2012 et 2014. <p><i>La cartographie n'ayant pas été menée en 2020, les indicateurs d'Etats ne peuvent pas être renseignés en 2020.</i></p>
Mise en œuvre 2020	La cartographie est budgétisée dans le cadre du projet 2016-FED-413. L'appel d'offre pour sélectionner un prestataire pour réaliser cette étude n'a pas été lancé. Le remboursement du Rapport d'Exécution Intermédiaire n°2, ainsi que le prolongement des conventions sont attendus avant de lancer cette étude.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la cartographie • Rapport de synthèse de l'étude cartographique
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer l'étude dès que les conditions fixées sont remplies

Priorité 1

ENJEUX

Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

OLT

OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens
OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines

Description

Cette action a pour objectif de réaliser les **suivis annuels des écosystèmes coralliens** de façon à évaluer l'état de santé des communautés benthiques récifales, identifier les impacts possibles de certains facteurs (anthropiques ou naturels) afin d'accompagner des mesures de gestion adaptées à la conservation des récifs coralliens.

Les gestionnaires mèneront une réflexion sur la possibilité d'ajouter des stations récifales au réseau de suivi (réseau AMP et/ou Reef Check). La localisation de ces stations pourra être déterminée suite à l'actualisation de la cartographie des biocénoses marines.

Les données collectées proviennent des suivis réalisés dans le cadre du réseau des AMP (suivi commun aux RNN des îlets de Petite-Terre, St-Martin et St-Barthélemy) et du suivi Reef Check.

Indicateurs d'Etat

- **Indicateur Communautés coralliennes** : indices corail et macroalgues

- **Evolution du recouvrement en coraux durs vivants**

↓ Diminution de 5 % (ou plus) du recouvrement corallien entre 2 suivis annuels (d'après Mcfield et Kramer 2007)

Etat de vigilance

- **Evolution de l'état de santé des communautés récifales** (selon 5 classes)

Renseigner l'indicateur d'Etat « corail » nécessite un important travail d'analyse de données qui n'a pas pu être fait en 2020.



Le 7/10/2020, Florian LABADIE (Créocéan), Julien ATHANASE et Eric DELCROIX ont matérialisé les deux transects benthos et une cartographie du site produite. Ce travail permet de fixer la zone d'étude dans le temps et d'éviter le déplacement du transect. La cartographie n'a pas encore été transmise.

Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 12 au 14/10/2020. Ce suivi est financé dans le cadre du projet 2016-FED-413. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan (MAPA période 2018-2020).

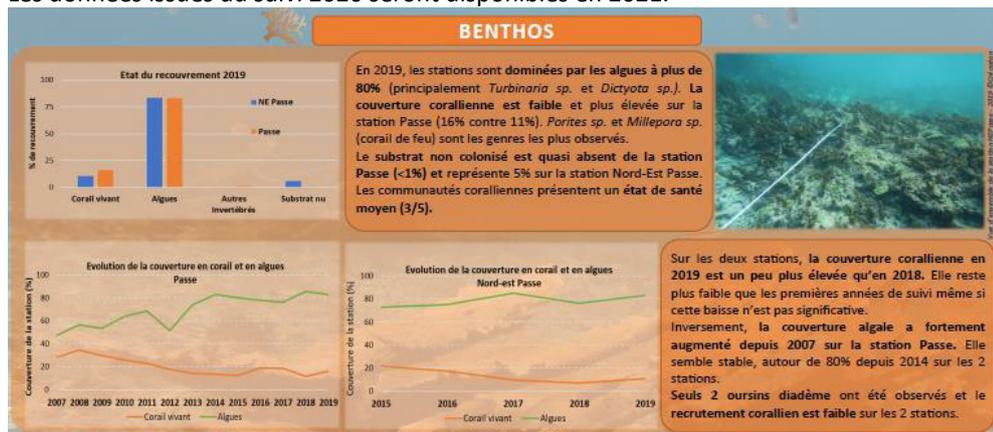
Coordination scientifique : Florian LABADIE

Plongeurs RNPT : Julien ATHANASE, Alain SAINT-AURET et Eric DELCROIX

Plongeurs externes : Julien CHALIFOUR (RNN Saint-Martin) et Jonas HOCHART (Agence Territoriale de l'Environnement, Saint-Barth).

Les données issues du suivi 2020 seront disponibles en 2021.

Mise en œuvre 2020



Résultats 2019 du suivi du benthos (extrait du Poster de vulgarisation des données scientifiques – Créocéan)

Le suivi Reef Check a été mené le 5/07/2020.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de stations suivies / an, Rapport annuel

Prévisionnel 2021

- Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi
- Mettre en œuvre le suivi

Priorité 1

ENJEUX

Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

OLT

OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens
OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines

Description



Il s'agit de suivre l'ichtyofaune des stations récifales de façon à évaluer les variations de la structure de ces peuplements de poissons (abondance, biomasse, présence de juvéniles...) entre les sites et les années.

Les données collectées proviennent des suivis annuels réalisés dans le cadre du réseau des

AMP et du suivi Reef Check.

Indicateurs d'Etat

- **Densité (ind./ 100m²) et biomasse (g/100m²) totales / station**
- **Biomasses totales des poissons herbivores (g/100m²) / station** (regroupant les espèces qui consomment des algues ou des Phanérogames marines)
- **Biomasses totales des poissons carnivores (g/100m²) / station** (regroupant les espèces qui consomment des invertébrés et/ou des poissons)

Renseigner l'indicateur d'Etat « poissons » nécessite un important travail d'analyse de données qui n'a pas pu être fait en 2020.

Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, partie suivi des peuplements ichthyologiques, a été mis en œuvre du 12 au 14/10/2020. Ce suivi est financé dans le cadre du projet 2016-FED-413. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan (MAPA période 2018-2020).

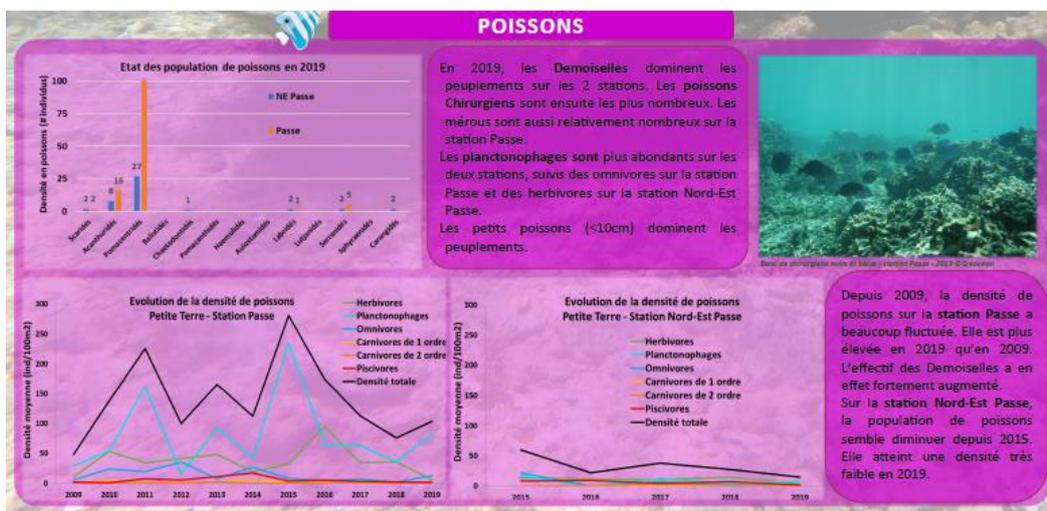
Coordination scientifique : Florian LABADIE

Plongeurs RNPT : Julien ATHANASE, Alain SAINT-AURET et Eric DELCROIX

Plongeurs externes : Julien CHALIFOUR (RNN Saint-Martin) et Jonas HOCHART (Agence Territoriale de l'Environnement, Saint-Barth).

Les données issues du suivi 2020 seront disponibles en 2021.

Mise en œuvre 2020



Résultats 2019 du suivi du poissons (extrait du Poster de vulgarisation des données scientifiques – Créocéan)

Indicateurs de réalisation

- Nombre de stations suivies / an, Rapport annuel

Prévisionnel 2021

- Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi
- Mettre en œuvre le suivi

CS 31		CS 31 : Réaliser un inventaire des Mollusques
Priorité	3	
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines	
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines	
Description	Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé à ce jour pour ce taxon et seulement quelques espèces ont été identifiées lors des différents suivis : le lambi (<i>Lobatus gigas</i>), le casque empereur (<i>Cassidix madagascariensis</i>), la pinna ambrée (<i>Pinna carnea</i>), des pieuvres (<i>Octopus</i> sp) et des calmars (<i>Sepioteuthis sepioidea</i>). L'inventaire réalisé permettra d'améliorer les connaissances sur ce taxon peu étudié et de souligner la présence d'espèces d'importance patrimoniale (espèces protégées, menacées ou endémiques).	
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces de Mollusques recensées : 0 	
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires : l'inventaire sera réalisé par un prestataire extérieur (bureau d'études, associations, scientifiques...) dans le cadre d'une convention d'études avec l'association Titè. 	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'inventaire : Pas d'inventaire en 2020. 	
2021	Etude génétique en partenariat avec l'OFB en lien avec le braconnage.	

CS 32		CS 32 : Réaliser un suivi comparatif des communautés récifales (zone d'exclusion)
CS 33		CS 33 : Réaliser un suivi comparatif de l'écosystème d'herbier (zone d'exclusion)
Priorité	2	
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines	
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines	
Description		<p>Depuis 2017, une zone d'exclusion sur le récif et 3 zones d'exclusion sur les herbiers ont été délimitées dans le lagon afin de favoriser la conservation des espèces et du biotope en interdisant la fréquentation sur ces zones.</p> <p>L'objectif de cette action est de mettre en place un suivi sur les zones d'exclusion afin de souligner les effets de l'interdiction de fréquentation sur l'état de santé des communautés récifales et d'herbier. Le suivi qui sera mis en place concernera les communautés récifales benthiques (coraux, macroalgues, oursins) et les communautés d'herbiers (Phanérogames marines, lambis).</p>
Indicateurs d'Etat	<p>Les indicateurs proposés pour ces actions se basent sur les indicateurs développés pour les actions de suivi d'état de santé des biocénoses marines (cf actions CS N°29-34) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur Communautés coralliennes : indices corail et macroalgues • Evolution du recouvrement en coraux durs vivants <ul style="list-style-type: none"> - Variations inter-annuelles du recouvrement en coraux vivants (coraux durs, coraux du genre <i>Millepora</i>, zoanthaires) Diminution de 5 % (ou plus) du recouvrement corallien entre 2 suivis annuels (d'après Mcfield et Kramer 2007 - RHI) • Evolution de l'état de santé des communautés récifales (selon 5 classes) • Variation des densités de <i>Thalassia testudinum</i> et <i>Syringodium filiforme</i> • Variation du mitage et de la fragmentation des herbiers • Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers 	
Mise en œuvre 2020	<p>Le suivi de ces stations pourra être réalisé lors du suivi annuel du réseau des AMP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestataires : le suivi du réseau des AMP est coordonné par un bureau d'études (logistique, relevés sur le terrain, analyse des données et production d'un rapport annuel) • Partenaires : 2 agents des RNN de St-Barthélemy et de St-Martin viennent renforcer les moyens humains lors des suivis sur le terrain dans le cadre du compagnonnage du réseau des réserves. 	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du suivi : 0 • Nombre de suivis réalisés : 0 	

Priorité 1

ENJEUX

Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

OLT

OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens
OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines

Description

Cette action a pour objectif de réaliser des **suivis annuels des herbiers de Phanérogames marines** de façon à évaluer et suivre l'état de santé de cet écosystème et relier les variations observées aux facteurs naturels ou anthropiques.

Les données collectées proviennent des suivis réalisés dans le cadre du réseau des AMP (suivi commun aux RNN des îlets de Petite-Terre, St-Martin et St-Barthélemy).

Indicateurs d'Etat



- **Variation des densités** de *Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme*
- **Variation du mitage** (zone de substrat nu < 2 m) **et de la fragmentation** (zone de substrat nu > 2 m) des herbiers (données prises en compte dans le suivi du réseau des réserves depuis 2013)
- **Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers**

Suivi du réseau des Réserves

Classes

1	1 = très bon état : Herbier de <i>Thalassia testudinum</i> monospécifique
2	2 = bon état : Herbier mixte à <i>T. testudinum</i> et <i>S. filiforme</i> , avec présence ou non de macroalgues typiques de l'herbier (en faible abondance)
3	3 = état moyen : Signe d'eutrophisation ou de sédimentation
4	4 = état médiocre : Herbier avec macroalgues (typiques abondantes ou autres macroalgues) ou envasé. Eutrophisation ou hypersédimentation marquée
5	5 = mauvais état : Herbier envahi par les macroalgues ou très envasé

Renseigner l'indicateur d'Etat « herbier » nécessite un important travail d'analyse de données qui n'a pas pu être fait en 2020.

Mise en œuvre 2020

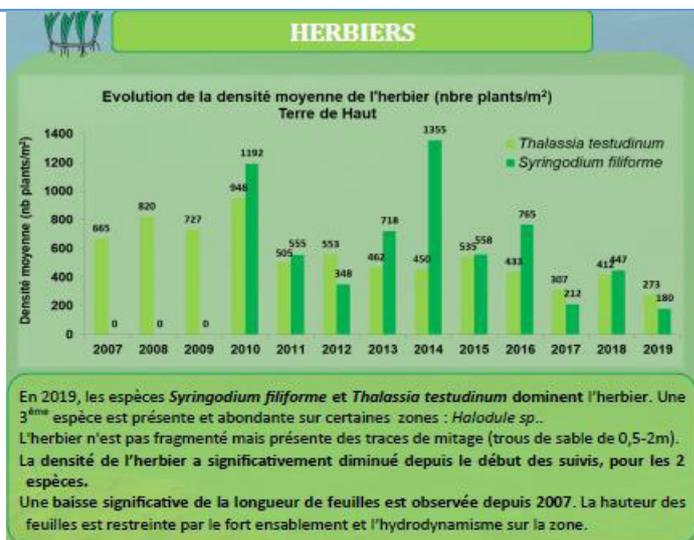
Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 12 au 14/10/2020. Ce suivi est financé dans le cadre du projet 2016-FED-413. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan (MAPA période 2018-2020).

Coordination scientifique : Florian LABADIE

Plongeurs RNPT : Julien ATHANASE, Alain SAINT-AURET et Eric DELCROIX

Plongeurs externes : Julien CHALIFOUR (RNN Saint-Martin) et Jonas HOCHART (Agence Territoriale de l'Environnement, Saint-Barth).

Les données issues du suivi 2020 seront disponibles en 2021.



Résultats 2019 du suivi herbiers (extrait du Poster de vulgarisation des données scientifiques – Créocéan)

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stations suivies / an, Rapport annuel. La station Terre de Haut a été suivie en 2020 et le rapport annuel 2019 a été validé et transmis.
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la poursuite du suivi de la station au regard de la disparition de l'herbier. Attendre les résultats de l'action CS 35. • Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi • Mettre en œuvre le suivi •

CS 35 : Suivre l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers de la RNN	
CS 35	CS 35 : Suivre l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers de la RNN
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines
Description	L'objectif est de mettre en place un suivi de l'évolution de la distribution spatiale de l'ensemble des herbiers de la réserve afin d'examiner les variations de surfaces et les caractéristiques écologiques de cet écosystème.
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution et surface des herbiers (principalement dans le lagon) • Variation des densités de <i>Thalassia testudinum</i> et <i>Syringodium filiforme</i> • Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers Les résultats de l'étude n'étant pas encore disponibles, les indicateurs d'état ne peuvent pas être renseignés.
Mise en œuvre 2020	Ce suivi est financé dans le cadre du projet 2016-FED-413. Les prestataires scientifiques sont les bureaux d'études Biotope et Seaviews. En 2020 les deux campagnes de terrain ont pu être réalisées : <ul style="list-style-type: none"> • 27-29/07/2020 • 15-17/12/2020 Les données n'ont pas encore été transmises.
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis réalisés. 2 suivis réalisés sur les 2 suivis prévus
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la dernière mission de terrain prévu en juillet 2021 • Valider le rapport d'étude • Réfléchir à une prorogation du suivi sur le financement FEDER (Options de suivi budgétisées non consommées)

Priorité 2

ENJEUX

Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

OLT

OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens
OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines

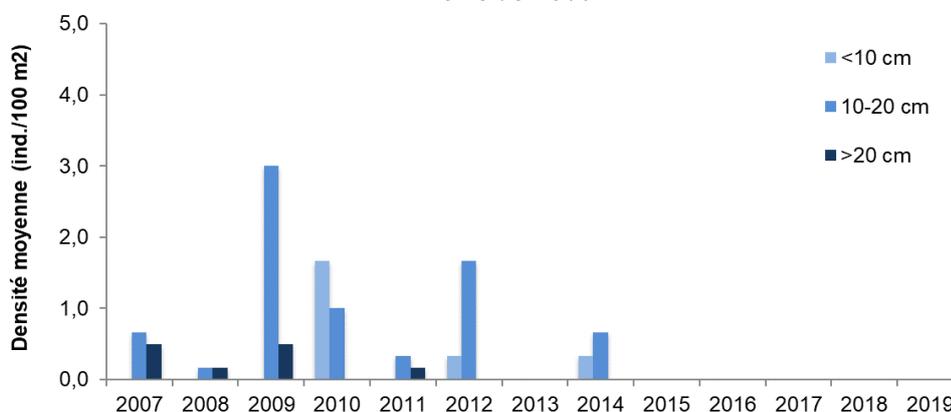
Description

Le suivi des populations de lambis présents dans les herbiers du lagon permettra de **caractériser l'abondance, la structure des populations et la distribution de cette espèce** d'importance patrimoniale pour in fine évaluer le stock de lambis dans la réserve.
La densité et les classes de taille des lambis sont des paramètres relevés lors des suivis annuels du réseau des AMP.

Variations inter-annuelles des métriques suivantes :

- Densité de lambis vivants par classes de tailles (ind/100m²) :

Evolution de la densité moyenne de Lambis par classe de Taille - Terre de Haut

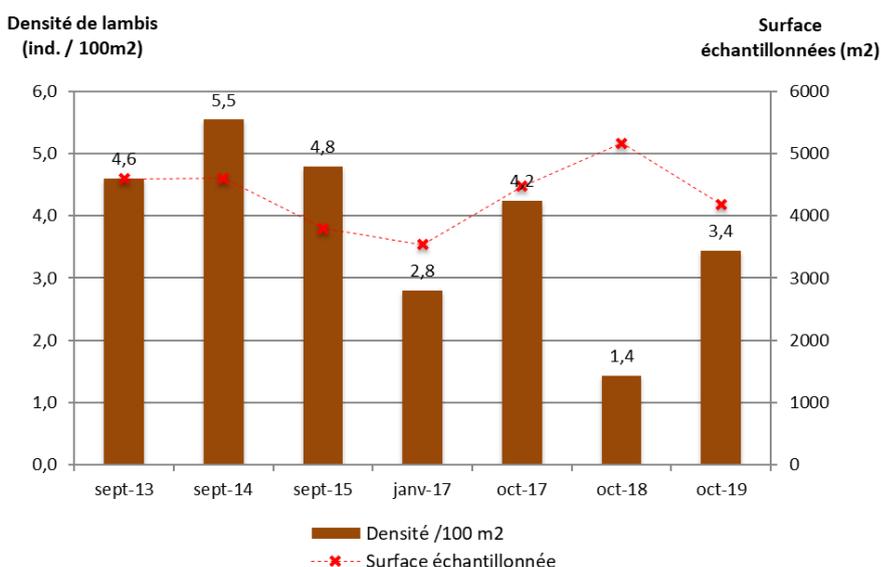


Variation de la densité moyenne en lambis par classe de taille sur la station d'herbier de Terre de Haut (2007-2019).

Indicateurs d'Etat



Evolution de la densité globale de lambis observée entre 2013 et 2019



Evolution de la densité globale de lambis observée par vidéo tractée (2013-2019)

Mise en œuvre, 2020	<ul style="list-style-type: none"> Le dénombrement des lambis a été fait dans le cadre du suivi de l’herbier de Terre de Haut (12 au 14/10/2020). Depuis 2015 aucun lambi n’est détecté. <p>Les données 2020 ne sont pas encore disponibles, les données 2019 ont été transmises et l’indicateur d’Etat renseigné</p> <p>Le suivi des lambis par vidéo tractée a été mené en même temps que le suivi des réserves. (Suivi financé dans le cadre du projet 2016-FED-413. Le prestataire scientifique est le bureau d’études Créocéan (MAPA période 2018-2020). La mise en œuvre de ce suivi a été faite par Florian LABADIE (Créocéan : coordination du suivi), Alain SAINT-AURET (Pilote de l’embarcation) et Eric DELCROIX (Gestion de la hauteur de la caméra). Les données 2020 ne sont pas encore disponibles, les données 2019 ont été transmises et l’indicateur d’état renseigné.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de suivis réalisés / an : 2 suivis réalisés sur les 2 suivis prévus.
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi Mettre en œuvre les suivis

CS 37	
CS 37 : Actualiser les connaissances sur les milieux et les espèces de la réserve	
Priorité	1
FCR	FCR4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
FCR/ OLT	FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
Description	<p>Cette action vise à développer et renforcer les connaissances sur le patrimoine naturel de la réserve par le biais d’observations naturalistes sur le terrain et d’études ponctuelles (inventaires...) et concerne les milieux terrestres et marins.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des espèces marines et terrestres : non étudiée en 2020 Nombre d’inventaires réalisés : 0
Mise en œuvre 2020	<p>L’Hylode de Martinique a été contacté en 2020 sur deux sites de Terre de Bas. (Premier contact janvier 2019, un article est en cours de rédaction). Ce serait la première mention.</p> <p>Dans le cadre de la liste rouge régionale UICN des reptiles de la Guadeloupe, des observation d’Anolis ont été faite sur Terre de Haut pour compléter les bases de données existantes.</p>

Priorité 1

ENJEUX

Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines

Obj. opé.

OO.9 Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN

Description

Les agents de la réserve assureront une veille permanente sur la présence de professionnels disposant d'une autorisation d'exercer leur activité sur la RNPT (liste des sociétés commerciales autorisées, respect du planning) ainsi que sur les réservations conformes des mouillages par les plaisanciers (réservation effectuée, nombre de personnes déclarées...)

Indicateurs de Pression

- Nombre d'avertissements
- Nombre d'infractions constatées
- Quantification des activités et de la fréquentation de la RNN

Mise en œuvre 2020

- Le personnel de la Réserve procède à chaque mission à un contrôle des réservations à l'arrivée des plaisanciers et au respect de la charte de fréquentation signée par les croisiéristes.
- **Partenaires** : les sociétés commerciales autorisées sur la réserve remettent des comptes-rendus sur le nombre de personnes transportées sur la réserve et le nombre de jours fréquentés.

Indicateurs de réalisation

- **Nombre de réservations**

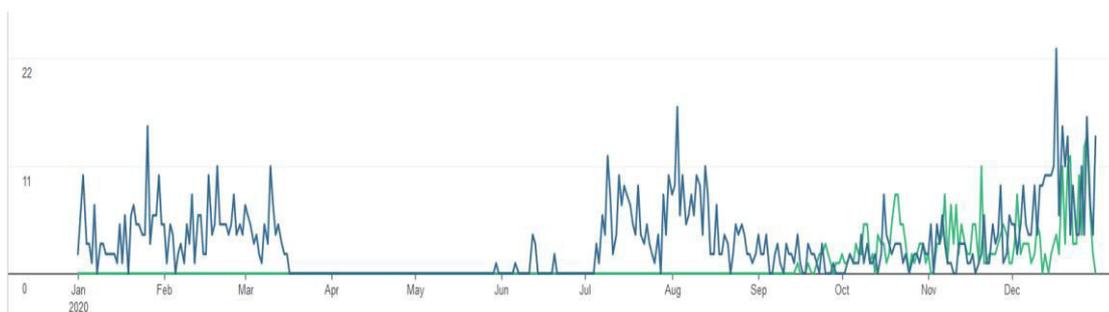
Concernant l'affluence des plaisanciers, en 2020, 1094 réservations ont été effectuées. Le créneau le plus populaire est celui de 9h à 16h pour chaque tonnage.

	Indéterminé	9h – 16h	16h – 16h	16h – 9h	9h – 9h
10 t	39	623	128	49	78
30 t		70	41	37	29

Nombre de réservations de bouées de plaisance par créneau horaire.

Voir SP1 pour ce qui est des avertissements et les infractions constatées.

Concernant l'affluence des professionnels, en moyenne, 217 visiteurs fréquentent quotidiennement la réserve. Cette moyenne maximale est théorique. En effet, dans le contexte sanitaire de 2020, cette moyenne est en réalité plus basse et très hétérogène d'un mois à l'autre.



Evolution du nombre de réservations au cours de l'année 2019 (en vert) et 2020 (en bleu)

Prévisionnel 2021

Le contrôle de la fréquentation des plaisanciers sera renforcé via la production d'un rapport de présence des professionnels en Réserve.

CS 38 : Assurer une veille sur les impacts de la pression anthropique sur le milieu marin	
Priorité	1
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines
Obj. opé.	OO.9 Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN
Description	<p>Cette action se focalisera sur le secteur du lagon qui regroupe près de 90% de la fréquentation de la réserve. Des suivis seront mis en place afin d'évaluer l'impact de la fréquentation sur l'état de santé des biocénoses marines (récifs coralliens, herbiers) et la structure des communautés marines.</p> <p>La localisation des stations de suivi pourra être déterminée suite à l'actualisation de la cartographie des biocénoses marines.</p>
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avertissements (cf SP1) • Nombre d'infractions constatées (PV, TA) (cf SP1) • Quantification des activités et de la fréquentation de la RNN (cf MS4)
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • RNPT : Ce suivi pourra être réalisé en interne (à définir suivant les qualifications de plongeur professionnel des agents de la réserve pour les suivis des communautés marines). • Le nombre et l'emplacement des stations qui seront suivies seront à définir. Aucune action n'a été établi en ce sens en 2020. <p>Une surveillance de l'état général du lagon est régulièrement effectué de manière qualitative par les gardes, particulièrement après des incidents de navigation en Réserve.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis protocolés réalisés / an : 0 en 2020

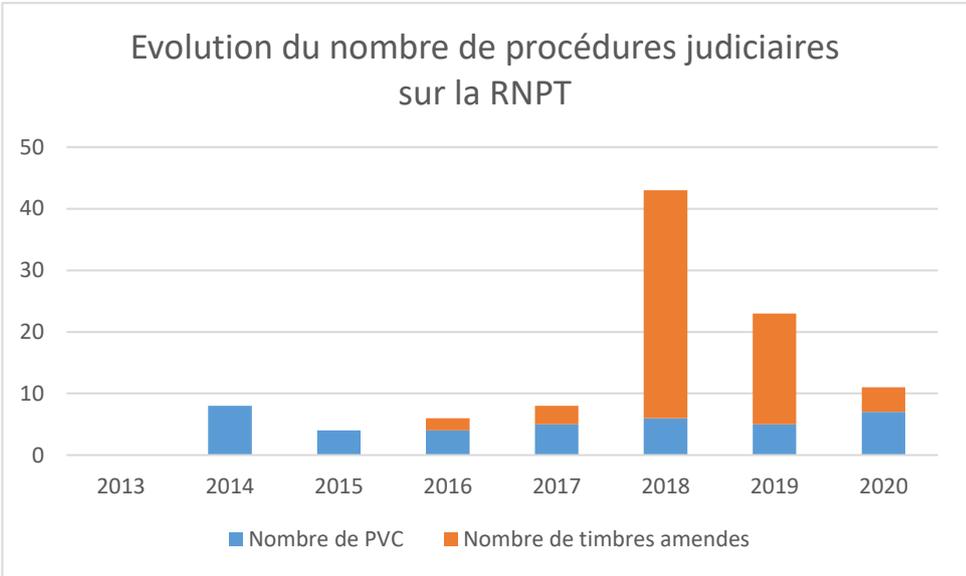
CS 40 : Réaliser un suivi de la pression de pêche autour de la RNN	
Priorité	2
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines
Obj. opé.	OO.10 Caractériser l'activité de pêche en limite de réserve
Description	<p>La pose de filets et de casiers en limite de réserve peut impliquer une capture des espèces d'importance patrimoniale et/ou menacées et être à l'origine de prises accidentelles de tortues marines.</p> <p>Un suivi de l'effort de pêche et des prises réalisées en limite de l'aire marine protégée pourrait permettre de recueillir des informations complémentaires sur la diversité et la structure des communautés de poissons et de renforcer les connaissances sur les espèces pouvant être présentes dans la réserve. Cette action sera menée en partenariat avec les pêcheurs professionnels qui renseigneront leurs prises réalisées en limite de la RNPT.</p>
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des filets ou casiers calés autour de la RNN • Inventaire des prises réalisées en limite de RNN : prise d'un filet en réserve le 7 décembre 2020.
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • RNPT : Cette action sera menée en régie. Les agents de la réserve suivent l'effort de pêche à proximité de la RNN (quantification et localisation des engins de pêches autour de la réserve). • Partenaires : CRPMEM de Guadeloupe, les données sur l'effort de pêche et les prises peuvent provenir des livrets de capture complétés par les pêcheurs professionnels (renseignement d'une fiche de prélèvement, photos...).
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis réalisés / an : Aucun suivi réalisé en partenariat en 2020. Une surveillance des limites de la RNN est néanmoins effectuée à chaque mission par les gardes. Le périmètre de la Réserve est lui aussi régulièrement surveillé lors d'un tour complet des limites.

CS 41		CS 41 : Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN
Priorité	1	
FCR/OLT	FCR4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes	
FCR	FCR 4.3 - Sécuriser et bancariser les données	
Description	Il s'agira d'archiver et de sécuriser les données naturalistes de la réserve de façon à ce qu'elles soient facilement analysées et valorisées. Ces données sur le patrimoine naturel seront bancarisées dans des bases de données écologiques locales et nationales (ebird, Karunati, SIG...).	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des données collectées • Nombre de base de données utilisées 	
Mise en œuvre 2020	<p><u>Ci-dessous la liste des données produites qui ont été saisies et bancarisées</u></p> <p>Données Iguanes des Petites Antilles (CMR) : bancarisées sur Excel par Baptiste Angin, transmis à la coordination du PNA Données Iguanes des Petites Antilles (Distance Sampling) : bancarisées sur Excel en interne Données Scinques : bancarisées sur Excel en interne Données Tortues Marines (pontes et échouages) : bancarisées sur Excel en interne, transmis à la coordination du PNA Données Tortues Marines (Photo-ID) : bancarisées sur Excel par Alexandra Le Moal, base de données photos Données croissance des Gaïacs plantés : bancarisées sur Excel en interne Données reproduction des oiseaux marins : bancarisées sur Excel en interne, saisies e-bird par Anthony Levesque Données limicoles : bancarisées sur Excel par Anthony Levesque, saisies e-bird par Anthony Levesque et saisies dans la base de données observatoire du patrimoine naturel côtier OFB/RNF) Données ornithologiques (autres) : saisies e-bird par Anthony Levesque Données STOC-EPS : bancarisées sur Excel en interne, transmission sur Karunati Données suivi benthos et poissons : intégrées à la base de données récif par Créocéan Données suivi herbier (Terre de Haut) : bancarisées sur Excel par Créocéan</p>	
Prévisionnel 2021	Poursuivre l'action	

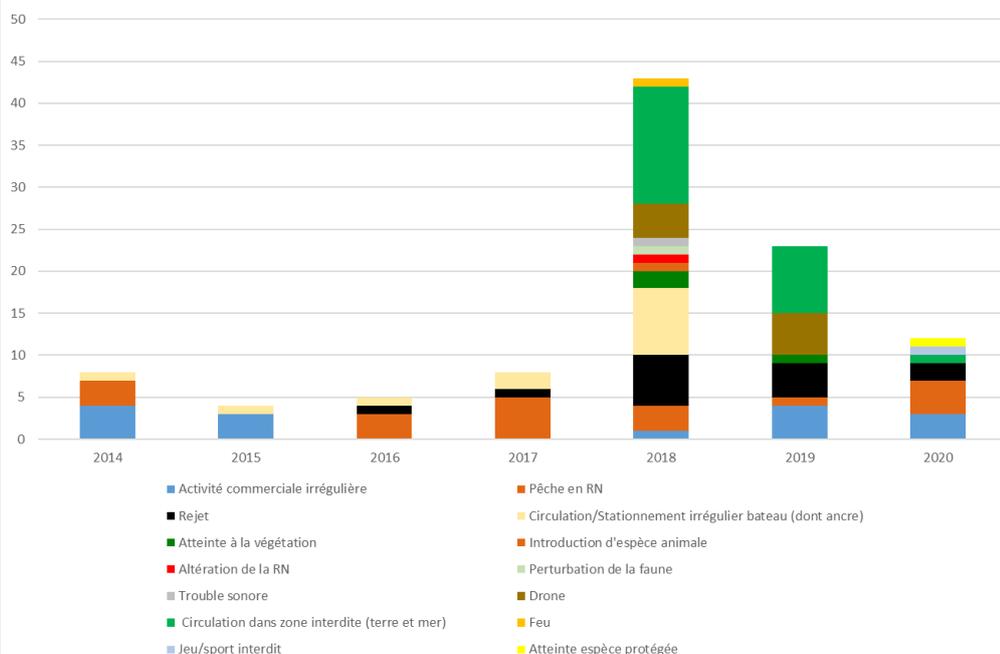
CS 42		CS 42 : Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales
Priorité	2	
FCR/OLT	FCR5 - Renforcer l'ancrage territorial, régional et national de la RNN	
FCR	FCR 5.2- Evaluer la perception de la RNN par les publics	
Description	<p>Cette action a pour objectif de réaliser des études de perception de la RNN par les différents publics : croisiéristes, loueurs de bateaux, touristes, résidents...</p> <p>Ces études renseigneront sur les types d'activités pratiquées, les diverses perceptions et le degré de connaissance vis-à-vis de la réglementation, des objectifs et actions de gestion de la RNSM. L'analyse des retours des enquêtes de perception permettront notamment d'adapter les actions de communication et de sensibilisation.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Retours des enquêtes de perception et de satisfaction de la réserve : 0% 	
Mise en œuvre 2020	<p>Action non prévue en 2020.</p> <p>Prestataires : Le gestionnaire mandatera un prestataire extérieur qui sera chargé de l'élaboration des questionnaires et des enquêtes de perception des différents publics.</p>	
Prévisionnel 2021	Action prévue pour 2021 selon le Plan de Gestion.	

CS 44		CS 44 : Suivre l'érosion littorale	
Priorité	2		
Enjeux	Tortues marines / Ecosystème terrestres		
Obj. opé.	OO.3 Restaurer les milieux altérés ou pollués		
Description	<p>Les agents de la réserve mettront en place un suivi de l'érosion littorale par la prise de photographies des zones côtières sur les 2 îlets (suivi de 10 à 20 sites) à raison d'une à deux missions de suivi par an.</p> <p>Ces données permettront de suivre l'évolution du trait du côte et de mettre en évidence des zones impactées par des phénomènes d'érosion.</p>		
Indicateurs de pression	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du trait de côte (10 à 20 points de suivis) • Constation d'érosion littorale 		
Mise en œuvre 2020	<p>Aucun suivi n'a été mise en œuvre en 2020.</p> <p>En 2019, dans le cadre du projet Carib Coast (BRGM/ONF) une mission s'est rendue sur la RNPT en décembre 2019 pour faire un constat de l'érosion et prendre des images (photos et vidéos) pour illustrer le phénomène.</p> <p>Les images prises sont toujours utilisées dans différents documents produits dans le cadre du projet et des séquences vidéo de Petite-Terre servent à la réalisation de vidéos de sensibilisation qui sont en cours de montage et vont être diffusées à partir du printemps 2021 dans toute la Caraïbe.</p>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du suivi. Aucun suivi en 2020. 		
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un suivi 		

3. Surveillance du territoire et Police de l'Environnement

SP 1		SP 1 : Réaliser des patrouilles de surveillance marine et terrestre sur la RNN																																				
Priorité	1																																					
FCR / OLT	FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN																																					
Obj. Opé.	FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN																																					
Description	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;">  <p style="font-size: small;">POLICE DE L'ENVIRONNEMENT</p> </div> <div style="flex: 2;"> <p>Cette action de Police de l'Environnement vise à réaliser des patrouilles de surveillance terrestres et marines sur l'ensemble du périmètre de la réserve. L'objectif est de dissuader d'éventuelles infractions à la réglementation de la Réserve Naturelle et d'assurer un rôle d'information, de sensibilisation et de prévention auprès des publics, des usagers et des sociétés commerciales.</p> <p>Cette action de surveillance sur la Réserve Naturelle a un rôle préventif et répressif.</p> </div> </div>																																					
Indicateur de pression	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du nombre et de la nature des infractions relevées sur la RNN / an <li style="margin-left: 20px;">→ Nombre de PV / an = 7 en 2020 <li style="margin-left: 20px;">→ Nombre de Timbres Amende / an = 4 en 2020 <li style="margin-left: 20px;">→ Nombre d'avertissements écrits et oraux / an = 1 avertissement écrit / avertissements oraux non comptabilisés <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Evolution du nombre de procédures judiciaires sur la RNPT</p>  <table border="1" style="margin-top: 5px; font-size: x-small;"> <caption>Evolution du nombre de procédures judiciaires sur la RNPT</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre de PVC</th> <th>Nombre de timbres amendes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2013</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr><td>2014</td><td>8</td><td>0</td><td>8</td></tr> <tr><td>2015</td><td>4</td><td>0</td><td>4</td></tr> <tr><td>2016</td><td>4</td><td>2</td><td>6</td></tr> <tr><td>2017</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td></tr> <tr><td>2018</td><td>6</td><td>42</td><td>48</td></tr> <tr><td>2019</td><td>5</td><td>18</td><td>23</td></tr> <tr><td>2020</td><td>7</td><td>4</td><td>11</td></tr> </tbody> </table> </div> <ul style="list-style-type: none"> → Nature des infractions relevées / an 		Année	Nombre de PVC	Nombre de timbres amendes	Total	2013	0	0	0	2014	8	0	8	2015	4	0	4	2016	4	2	6	2017	5	3	8	2018	6	42	48	2019	5	18	23	2020	7	4	11
Année	Nombre de PVC	Nombre de timbres amendes	Total																																			
2013	0	0	0																																			
2014	8	0	8																																			
2015	4	0	4																																			
2016	4	2	6																																			
2017	5	3	8																																			
2018	6	42	48																																			
2019	5	18	23																																			
2020	7	4	11																																			

Nature des infractions sur la RNPT



Indicateur de réalisation

- **Nombre de jours de présence sur la réserve / an = 278 jours en 2020**
- **Temps agents consacré à la surveillance terrestre et du lagon** : estimé à 25% du temps agent sur place jusqu'en 2018. Depuis 2019, de pourcentage a été réévalué à 60%.

1. 400 jours.hommes de présence sur la RNPT*
2. 240 jours.hommes de surveillance/police*
3. 278 jours de présence sur la RNPT (76% des jours de l'année)

*Ce chiffre ne prend en compte que le temps des 4 agents commissionnés.

- **Temps agents consacré à la surveillance marine avec un moyen nautique** : non comptabilisé en 2020.

Mise en œuvre, 2020

En 2020 la surveillance/police a été faite par 4 agents commissionnés. Les compétences polices ont été élargies et les agents sont compétents pour relever les infractions au titre du livre 9 du code rural des pêches maritimes.

Les chiffres clés de 2020 :

240 jours-hommes de police surveillance/contrôle sur le terrain
 44 jours-hommes de police au bureau
 7 PV de constatation (dont deux en cours et 4 contre X)
 4 Timbres Amendes : 2 payés, 1 contesté et 1 en cours

Bilan Infractions	Nombre
Pêche en Réserve Naturelle	4
Zone de protection	1
Rejet en mer	2
Activité commerciale irrégulière	3

Activité interdite	1
Destruction d'espèce protégée	1
TOTAL	12

2200m de filets en RNPT non marqués saisis et détruits en 2020. 4 PVC contre X.

Note spéciale concernant l'entrée en confinement le 16/03/2020

7 à 11 bateaux de plaisance seraient arrivés sur la réserve naturelle entre le 17/03 et le 19/03.

Aucun n'a réservé avant son arrivée. Parmi les bateaux, 50% sont rattachés à un port en Guadeloupe avec des résidents guadeloupéens et 50% sont rattachés à des ports de métropole ou de l'étranger et sont en voyage plusieurs mois dans l'Atlantique.

Premiers contrôles de police et gestion pour faire sortir les bateaux de la RN :

- Le 25/03 passage de l'hélicoptère de la gendarmerie sur site. 7 bateaux sont présents dans le lagon. Echanges par VHF avec certains bateaux. Certains viendraient d'arriver dans les eaux guadeloupéennes et doivent donc rentrer en quatorzaine. L'ordre est donné par les gendarmes à tous les bateaux de rester sur site en quatorzaine (jusqu'au 3/04 inclus)

- Les bateaux rattachés à un port de Guadeloupe profitent de cet ordre pour rester sur place, alors qu'ils auraient dû rejoindre leur domicile en Guadeloupe comme prévu par la décision du préfet.

- Une infraction au titre de la réserve est relevée : circulation de personnes sur l'îlet de Terre de Haut interdit d'accès.

- Le responsable police de la réserve prend attache avec la Direction de la Mer (DM), coordinateur des forces de police en mer, pour faire état de la situation et de s'inquiéter du risque que constitue des bateaux sur la réserve sans personnel (risque de prélèvements, rejets,). La DM s'engage à mobiliser les forces de police toujours actives pour faire des tournées sur la réserve. Eu égard la situation exceptionnelle, il est convenu d'attendre la fin de la quatorzaine pour entreprendre des démarches pour sortir les gens de la RN et ne pas aller à l'encontre d'une décision prise par la gendarmerie.

- En parallèle, le responsable police de la réserve, prend attache avec le conservateur pour demander l'autorisation de reprendre des tournées police sur la réserve. L'aval est donné par le sous-préfet. Les premières tournées police des agents de la réserve reprennent le 31/03 en binôme sur des périodes de 24h.

Le responsable police de la RN demande au conservateur de prendre attache avec le préfet pour prendre un arrêté d'interdiction d'accès à la RN, motivé par les enjeux environnementaux. Il faudra attendre le 22/04 pour que l'arrêté soit pris et que les services de l'Etat (DM et DEAL) s'accordent sur le contenu de l'arrêté.

- 31/03 arrivée de l'équipe police de la RN à 7h30. 7 bateaux sont au mouillage, nous engageons le contrôle de l'ensemble des bateaux et leurs rappelons la réglementation et notamment l'obligation de réservation. Eu égard la situation nous informons les plaisanciers qu'ils ne seront pas soumis à la réservation le temps de la quatorzaine et qu'à compter du 4/04, ils auront l'obligation de réserver au risque d'être en infraction (contravention de 3ème classe pour stationnement irrégulier en RN). Nous ne constatons aucune infraction et notons qu'aucun bateau n'a de cuves à eaux grises ou noires, hormis un bateau de Saint-François qui en avaient mais qui ne les avait pas branchés. Nous apprenons que trois bateaux de pêches ont stationné en RN avant le 31/03. L'absence de cuves ne peut se traduire que par des rejets d'eaux usés, voire d'autres déchets dans le lagon.

- Le 31/03 à 10h30, tournée police dans l'aire marine protégée. Un engin de pêche en RN est localisé. Il est non marqué et est donc relevé en vue d'être détruit. Il s'agit d'un trémail de 1000m de long les langoustes et cigales ont été démaillées, encore vivantes, elles ont été relâchées plus à l'intérieur de la zone protégée. (Procédure judiciaire rédigée et en cours de transmission).

	<p>- A notre logement nous constatons que la porte de la citerne d'eau pluviale est entre ouverte. L'absence de cadenas permet d'y accéder. Nous constatons que l'eau à une odeur de cadavre. Nous apprendrons plus tard dans nos échanges avec les plaisanciers que des Iguanes ont été retrouvés morts dans la citerne et évacués. Les Iguanes ont pu rentrer car la citerne a été ouverte par les plaisanciers et mal refermées. Nous mettons un cadenas le 04/04.</p> <p>- Les 2 et 3/04 ce sont les douaniers et les gendarmes qui ont mené des contrôles (seules des infractions au titre du COVID ont été relevées) - Entre-le 31/03 et le 03/04, la Direction de la Mer valide le fait de faire sortir les bateaux de la réserve s'ils ne payent pas et de les inviter. Pour Les bateaux non domiciliés en Guadeloupe doivent rejoindre le port de Saint-François et les autres leur port d'attache. Problème, il n'y a aucune base réglementaire au 4/04 pour imposer la sortie des bateaux - Le 4/04 nous retournons sur la RN accompagné d'un gendarme de la Désirade afin d'exiger le départ des plaisanciers ou des leurs imposer le paiement. L'ensemble des plaisanciers évoquent la légère houle de Nord comme prétexte pour ne pas quitter la réserve ce jour. Nous prenons les coordonnées de chacun en vue d'éditer les factures pour leurs faire payer les réservations de mouillage. - Le 05/04 nouveau contrôle de la gendarmerie maritime, plusieurs infractions au titre du COVID relevées. - Le 07/04 à notre arrivée sur la réserve, tous les bateaux sont en train de quitter le lagon. L'argument financier a été la seule base pour contraindre le départ des plaisanciers au 07/04. - A compter du 07/04 jusqu'au 25/06, il n'y aura plus aucune fréquentation sauf, 1 à 2 bateaux de pêche en stationnement quelques heures. - A partir du 22/04, présence d'un binôme d'agents de la RN en continu sur le site</p> <p>Le 07/04 tous les navires ont quitté la RNPT et un arrêté préfectoral a interdit l'accès à la RNPT du 22/04 au 11/06. Cet arrêté a été motivé par des raisons environnementales (risque de braconnage et rejet) en l'absence de présences continues.</p>
<p>Prévisionnel 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les missions de police • Assurer la formation des agents (notamment à des contrôles de nuit en bateau) • Priorités de contrôle : Pêche en RN, activités commerciales, rejets.

SP 2

SP 2 : Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon

Priorité	1
Enjeu / FCR	<p>ENJEU - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines</p> <p>FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN</p>
Obj. Opé.	<p>OO. Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN</p> <p>FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN</p>
Description	<p>Les agents de la réserve assureront une surveillance permanente sur la fréquentation et les activités touristiques pratiquées dans le lagon : sociétés commerciales autorisées, réservation des mouillages, fréquentation hors des zones d'exclusion du lagon...</p>
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infractions constatées dans le lagon / an = 7 en 2020 • Quantification des activités et de la fréquentation dans le lagon. En 2020 il y a eu 1094 réservation en plaisance (source WordPress, site Internet de réservation). Le nombre moyen de passagers en 2020 par réservation est de 6,4, nous pouvons estimer que la fréquentation par la plaisance est de 6958 passagers. D'après les déclarations TPM des sociétés commerciales le nombre de visiteurs s'élève à 24 976. <p>En 2020 le nombre de visiteurs estimés s'élève à 31 934</p>
Mise en œuvre 2020	<p>En 2020, sur les 12 infractions relevées, 8 l'ont été dans la zone du lagon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 activités commerciales irrégulières • 2 rejets • 1 zone interdite (zone marine protégée) • 1 activité interdite (usage d'un grand cerf volant) <p>En 2020, nous estimons consacrer 15 minutes de prévention/surveillance par réservation en plaisance. D'après notre plateforme de réservation WordPress, il y a eu 1094 réservations de plaisanciers. L'estimation du temps passé spécialement à l'information et la prévention des plaisanciers s'élève à 11,40 jours.</p>
	
	<p align="center"><u>Bateaux au mouillage dans le lagon (E.Delcroix)</u></p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la réserve (nombre jours.hommes / an) = 240 jours.hommes en 2020

SP 3

SP 3 : Interdire l'accès à Terre de Haut

<p>Priorité 1</p>		
<p>FCR / OLT</p>	<p>FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN</p>	
<p>Obj. Opé.</p>	<p>FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN</p>	
<p>Description</p>	<p>L'accès à l'ilet de Terre de Haut est interdit par Arrêté préfectoral depuis 2011 (AP n°2001-690 AD/1/4 du 5 juin 2001) afin de préserver la reproduction d'espèces sensibles comme l'Huïtrier d'Amérique. Seule la plage sud face au lagon est accessible aux visiteurs. Les agents de la réserve veilleront au respect de cette réglementation et dresseront des procès-verbaux ou des amendes forfaitaires en cas d'infraction.</p>	
<p>Indicateurs de Réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'infractions constatées sur l'ilet de Terre de Haut = 1 par la gendarmerie pendant la période du confinement • Surveillance de la réserve (nombre de jours.hommes /an) = 240 jours.hommes en 2020 	
<p>Mise en œuvre, 2020</p>		
	<p><u>1 des 3 panneaux d'interdiction d'accès à Terre de Haut (A. Le Moal)</u></p>	
	<p>Pas de bilan spécifique à cette action. Bilan police présenté dans les actions SP1 et SP2. La surveillance de cette interdiction ce fait de fait lors des tournées de surveillance dans la zone du lagon et lors des tournées sur l'ilet pour des suivis scientifiques ou de l'entretien.</p>	

SP 4	SP 4 : Renforcer la coordination des différents moyens de Police de l'Environnement sur le territoire
SP 5	SP 5 : Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice
Priorité	1
FCR / OLT	FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN
Obj. Opé.	FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de renforcer les collaborations dans le cadre des plans de contrôles interservices des Polices de l'Environnement de Guadeloupe. Ces plans de contrôle sont élaborés par la MIPE pour le compte de la MISEN et définissent les enjeux prioritaires locaux, les objectifs ainsi que la stratégie de contrôle à mettre en œuvre. • Cette action vise à renforcer la collaboration entre les services de Police de l'Environnement et de Justice de façon à suivre l'instruction des procédures reliées à des infractions constatées sur le périmètre de la RNN.
Indicateurs de Réalisation SP 4	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions des plans de contrôle (a minima 1 fois / an) = 1 pour le plan de contrôle des polices de l'environnement et 1 pour le plan de contrôle des pêches et des activités maritimes pour la protection du milieu marin
Indicateurs de réalisation SP 5	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des procédures via l'application internet du CRPV. Toutes les procédures sont enregistrées sur CRPV : • Taux annuel de procédures instruites = Nombre de procédures instruites / Nbre total d'infractions transmises au Parquet (%) <ul style="list-style-type: none"> • 4 PV pêche en RN contre X (saisies et destruction d'engins non marqués) = classement sans suite • 1 PV activité commerciale classé sans suite • 2 PV activité commerciale en cours • 2 TA payés • 1 TA contesté • 1 TA en cours
Mise en œuvre 2020	<p>Le bilan police a été transmis aux services de l'Etat pour que nos données soient compilées au niveau régional et national.</p> <p>Acteur du plan de contrôle des polices de l'environnement, nous rendons compte à la DEAL qui coordonne la MISEN et la MIPE. Le bilan prend la forme d'un tableau Excel, puis les logiciels LICORNE et CRPV sont renseignés</p> <p>Acteur du plan de contrôle des pêches et des activités maritimes pour la protection du milieu marin nous rendons compte à la DM. Le bilan est transmis dans un tableau Excel.</p> <p>Eric DELCROIX, responsable police, fait le lien avec les administrations, les autres forces de police et le parquet.</p> <p>Eric DELCROIX a rencontré la substitute du procureur en charge du contentieux maritime afin de faire le point sur la problématique des activités commerciales irrégulières sur la RNPT et le point sur l'ensemble des procédures en cours. Les procédures de la RNPT sont suivies par une substitute du procureur pour les infractions « activités commerciales » et par le vice-procureur pour l'ensemble du contentieux environnemental. Eric DELCROIX sollicite l'avis du parquet sur des procédures : opportunité d'ouvrir une enquête.</p> <p>Dans la mesure des disponibilités et des sujets, Eric DELCROIX participe aux réunions de suivi des plans de contrôles.</p>

En 2020, les procédures qui concernent des infractions en mer sont transmises à la DM (dont les 2 copies parquet). La DM donne un avis technique et administratif à la procédure et assure la transmission au parquet. Suite à une interrogation du parquet sur le devenir des procédures activités commerciales 2019, il s'est avéré que 3 sur 4 n'avaient pas été enregistrées. Une nouvelle transmission en 2020 a été faite directement au parquet par Eric DELCROIX.

Le partenariat avec la gendarmerie de la Désirade a permis d'organiser plusieurs missions interservices (3) et notamment 2 pendant la période de confinement afin de gérer la problématique des navires de plaisance au mouillage dans la RNPT pendant le confinement (certains navires sont restés 3 semaines au mouillage).

Il est régulier qu'un avis technique est demandé au SD de l'OFB sur les procédures judiciaires.

Prévisionnel
2021

- Organiser une mission interservice pour le contrôle des activités commerciales
- Solliciter le parquet pour une à deux réunions par an en fonction des besoins et des procédures en cours

SP 6 : Sensibiliser les sociétés commerciales et les publics sur le patrimoine naturel de la RNN	
Priorité	1
OLT / FCR	Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Oiseaux / Ecosystèmes terrestres / Mammifères marins / Requins et raies / Récifs coralliens et Herbiers FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
Description	<p>Il s'agit de mener des actions de communication et de sensibilisation sur le patrimoine naturel (importance patrimoniale, menaces) auprès des différents publics fréquentant la réserve : plaisanciers, sociétés commerciales autorisées à exercer une activité sur la RNN, pêcheurs professionnels, clubs de plongée.</p> <p>Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des îlets de la Petite-Terre (cf action CC 4).</p> <p>Cette action se focalisera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'iguane des Petites Antilles - Les tortues marines - Les oiseaux - Les mammifères marins - Les raies et requins - Les récifs coralliens et herbiers de Phanérogames marines - Les milieux terrestres
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan annuel des infractions constatées sur la réserve (nombre de PV, TA, avertissements...). Sur les 12 infractions relevées en 2020, 4 concernent les usages des visiteurs et activités commerciales.
Mise en œuvre 2020	<p>Aucune action spécifique visant les sociétés commerciales a été mise en œuvre en 2020.</p> <p>L'information des autres usagers se fait lors de la réservation sur le site Internet et de l'information transmise par le personnel de la réserve. Dans la mesure du possible, tous les plaisanciers qui passent une nuit sur la RNPT sont rencontrés par les agents.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports de communication disponibles sur la faune, la flore et les habitats • Temps agent présent sur la réserve • Temps de sensibilisation et d'information
Prévisionnel 2021	Mettre en place une formation pour les skippers et guides des sociétés commerciales.

4. Interventions sur le patrimoine naturel

IP 1		IP 1 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux / Récifs coralliens et Herbiers	
Obj. opé.	OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	
Description	<p>L'objectif est de mener des actions d'information, de prévention et de gestion visant à réguler ou éliminer les populations d'espèces exotiques présentes sur la réserve (dont certaines espèces considérées comme envahissantes) afin de contribuer à limiter leurs impacts négatifs sur les habitats et les espèces natives.</p> <p>Ces actions de prévention, d'information et de gestion concerneront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'iguane commun (<i>Iguana iguana</i>) : une réflexion sera menée dans le but de trouver un moyen de neutraliser les individus sur place et empêcher l'introduction d'individus sur la RNN (inspection des bateaux) - Le poisson lion (<i>Pterois volitans</i>) - Les cocotiers présents notamment sur la plage d'accueil <p>Une action spécifique sera dédiée au projet de dératisation des îlets (cf. IP N°2).</p>	
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts constatés des espèces introduites sur les espèces natives ou leurs habitats 	
Mise en œuvre 2020	<p><u>Iguane commun :</u></p> <p>Du matériel de capture (lasso) est sur la RNPT. Une carabine pour la mise à mort de l'Iguane commun a été acquise et est remise dans nos locaux à la Désirade. Elle pourra être amenée sur la RNPT en cas de besoin (attendre la modification de l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de capture et de destruction des Iguanes communs pour être habilités aux mises à mort). Une arbalète acquise par l'OFB peut également être mise à disposition des agents au besoin, ils ont tous été formés à la manipulation de cette arme en 2019.</p> <p>A l'exception d'Alain SAINT-AURET, l'ensemble du personnel a participé à la journée de formation « mise à mort et capture de l'Iguane commun » organisée par l'OFB le 6/10/2020. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de capture et de destruction des Iguanes communs tous les agents de la RNPT sont habilités aux captures par tous les moyens prévus, sauf par arme à feu (sauf pour Alain SAINT-AURET)</p> <p>Les professionnels du tourisme sont incités à aborder le sujet de l'Iguane commun et d'inviter leurs clients à être vigilants.</p> <p><u>Poisson lion :</u></p> <p>Les poissons lions mis à mort le sont soit après un signalement fait par un usager, soit lors d'une prospection spécifique par les agents. Au total, ce sont 18 poissons lions qui ont été capturés en 2020.</p> <p><u>Panneau d'information présent sur la zone d'accueil. Ce panneau invite les usagers à signaler leurs observations de poissons lions aux agents.</u></p>  <p><u>Cocotiers :</u></p> <p>Voir IP 4 pour les actions menées en 2020</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions réalisées = non quantifiées en 2020 • Nombre d'espèces exotiques éliminées = 80 rats, 18 poissons lions et 18 cocotiers 	
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Former des agents pour l'obtention du permis de chasser • Prendre en charge le coût annuel du permis de chasser • Développer des actions spécifiques pour prévenir l'introduction de l'Iguane commun sur la RNPT (mise en place d'une biosécurité depuis les ports de Saint-François) • Poursuivre l'abattage des cocotiers (zone sentier des poiriers et Terre de Haut) 	

IP 2

IP 2 : Maitriser ou éradiquer la population de rats

Priorité 1

ENJEUX

Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux

Obj. opé.

OO. 1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites

Description

Cette action a pour but de **limiter voire d'éradiquer la population de rats des ilets**, principalement sur Terre de Bas où la fréquentation touristique est la plus importante. Cette espèce exotique envahissante a des impacts négatifs sur plusieurs espèces natives d'importance patrimoniale ainsi que sur les habitats (consommation de plantes et de fruits).
La méthodologie employée dans le cadre de l'éradication des rats présents sur les ilets aura été au préalable définie et validée dans le cadre de l'action CS N°5.

Indicateurs de Pression

- Impacts de la prédation par les rats sur l'Iguane des Petites-Antilles, les scinques et autre petite herpétofaune, les tortues, les oiseaux

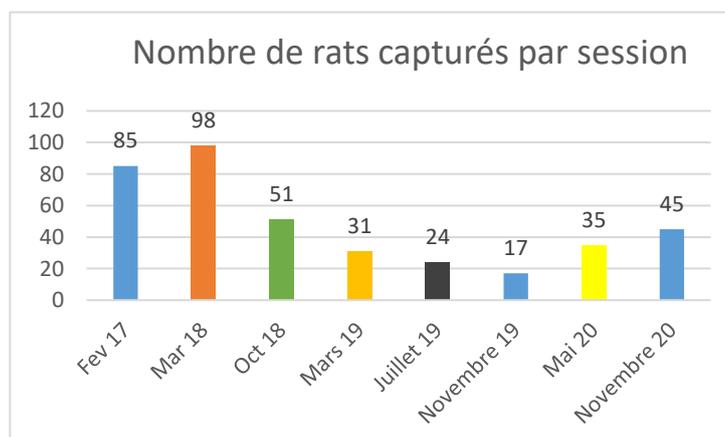
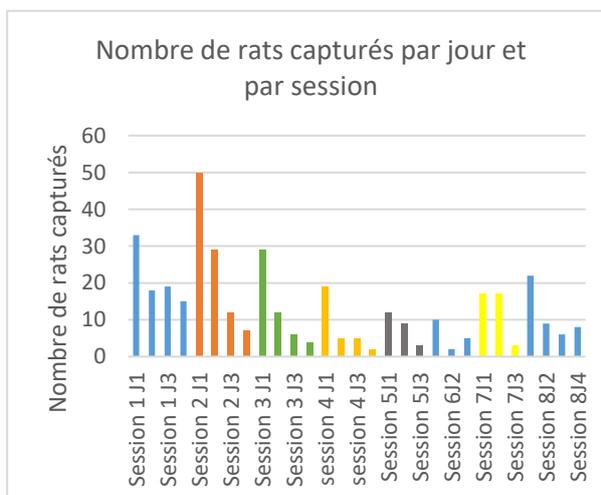
En 2020 2 campagnes de limitation des rats au niveau du muret central de Terre de Bas ont été menées. La situation sanitaire a provoqué l'annulation de la mission du 17 au 20/03 et limiter la pression de capture lors de la mission du 30/05 au 02/06 car menée à deux agents .

30/05 au 02/06 : 91 pièges, 3 nuits de captures, pas de passages intermédiaires, prélèvement de 30 échantillons de tissu, 35 captures.

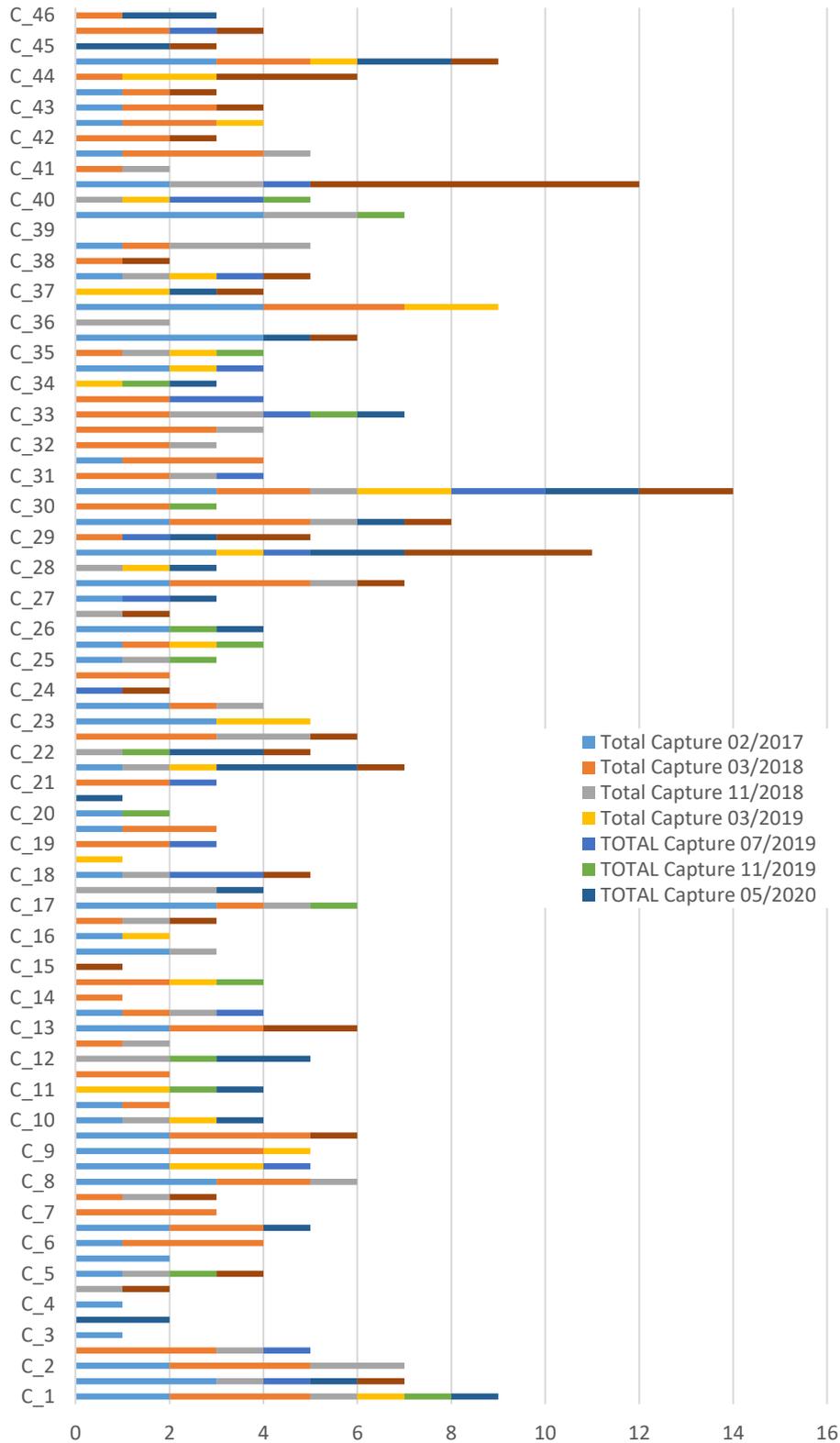
23/11 au 26/11 : 91 pièges, 4 nuits de captures, passage intermédiaire, prélèvement de 30 échantillons de tissu, 45 captures

Les données sont bancarisées dans un tableau Excel et les prélèvements stockés avant envoi à Olivier LORVELEC de l'INRAE.

Mise en œuvre 2020



Localisation des captures de rats



Indicateurs de réalisation

- Nombre de campagnes d'éradication / an = 2/3 en 2020

2021

- Poursuivre les opérations de limitation du rat sur le muret central
- Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du partenariat avec l'OFB (Etude de la présence de la souris grise et étude de faisabilité de la dératisation par des experts internationaux).

IP 3		IP 3 : Collecter et évacuer les déchets sur la réserve	
Priorité	1		
ENJEUX	Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux / Récifs coralliens & Herbiers		
Obj. opé.	OO. 3 Restaurer les milieux altérés ou pollués		
Description		<p>La plupart des déchets recensés sur la réserve proviennent du large et s'échouent sur les plages des îlets. Cette action a pour objectif de mener des actions de nettoyage des milieux marins et terrestres, notamment de la plage d'accueil qui concentre l'essentiel de la fréquentation de la réserve, afin d'évacuer les déchets et de contribuer à la préservation des habitats et au maintien de l'attractivité du site.</p> <p>L'équipe de la réserve participera chaque année à la journée régionale de nettoyage des plages et des fonds marins organisée par l'école de la mer de Guadeloupe.</p>	
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> Présence de déchets sur la réserve : <i>Non quantifié en 2020</i> 		
Mise en œuvre 2020	<p>Le nettoyage est réalisé par l'ensemble des agents appuyé par les bénévoles tout au long de l'année. Le nettoyage des déchets est surtout réalisé sur le littoral des deux îlets. Pas d'opération spécifique dans le cadre des journées régionales de nettoyage du littoral en raison du contexte sanitaire.</p> <p>En 2020 un troisième DCP flottant s'est échoué sur la RNPT. Le modèle de ce DCP est celui constitué de bidons de 5L attachés ensemble sur une structure métallique et refermé par un filet.</p> <p><u>DCP flottant et casier retrouvés sur le littoral de Terre de Bas et évacués en 2020 (E.Delcroix)</u></p>  <p>Les principaux déchets retrouvés sont des engins de pêche (Casier, bouées, tête de DCP), du cordage et des déchets plastiques.</p> <p>Il est à noter la problématique des mégots de cigarette sur la zone d'accueil. Il est régulier de retrouver des mégots dans les barbecues et dans le sable.</p> <p><u>Mégots de cigarette retrouvés dans le barbecue (E.Delcroix)</u></p> 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'opérations de nettoyage organisées sur la réserve 		
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un outil pour quantifier le volume de déchets collectés Travailler sur la problématique des mégots Achat de matériel de ramassage des petits déchets et de transport (Hotte sur claie de portage ?) 		

IP 4		IP 4 : Gestion des cocotiers sur la réserve	
Priorité	3		
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles		
Obj. opé.	OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites		
Description	<p>Les cocotiers présents sur la plage d'accueil de Terre de Bas sont des espèces non natives de la région Caraïbe. Dans un 1^{er} temps, il s'agira de sélectionner des espèces végétales natives de substitution qui seront les plus adaptées à remplacer progressivement les cocotiers et qui seront également compatibles avec l'accueil du public (création de zones d'ombre). Les gestionnaires veilleront à limiter la propagation des cocotiers sur la réserve et à les abattre si nécessaire.</p> <p>Dans un 2nd temps des espèces natives seront plantées sur la plage d'accueil afin de remplacer les cocotiers.</p>		
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de plantes non natives sur la plage d'accueil (cocotiers) 		
Mise en œuvre 2020	<p>Dans le cadre de la gestion de la progression des cocotiers dans la végétation littorale naturelle de la zone d'accueil, des abattages de cocotiers sont effectués depuis 2017. Les cocotiers ciblés par l'abattage sont ceux qui poussent dans les raisiniers bord de mer, les romarins (noirs et blancs) et palétuviers gris et qui dégradent la végétation naturelle (perte de lumière, accumulation de palmes,...).</p> <p>Le chantier d'abattage sur la zone d'accueil s'est achevé en mai 2020, 9 cocotiers ont été abattus. Sur Terre de Haut, ce sont tous les cocotiers de la plage Est qui ont été abattus et évacués (9 cocotiers). Sur Terre de Haut les derniers cocotiers sont sur la plage Nord Est et dans les raisiniers de la pointe Ouest. Au total ce sont plusieurs dizaines de cocotiers qui ont été abattus et évacués.</p> <p>Afin de favoriser la reprise naturelle de la végétation indigène, une mise en défens des clairières a été installée (linéaire = 94m). Cette mise en défens a pour objectif d'empêcher la pénétration des visiteurs en arrière plage et de limiter l'expansion de la zone d'accueil</p>		
			
	<p align="center"><u>Travaux d'abattage de cocotiers sur Terre de Haut et mise en défens sur Terre de Bas (E.Delcroix)</u></p>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plantes natives ré implantées : 0 en 2020 		
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'abattage sur Terre de Haut (hors période de reproduction des oiseaux) • Abattre les cocotiers de la zone sentier des poiriers • Mise en place de panneaux d'information sur les zones de mise en défens • Former les agents à l'utilisation de la tronçonneuse et à l'abattage d'arbre. 		

IP 6 : Gérer l'accès aux salines et aux zones de reproduction des oiseaux	
IP 6	
Priorité	2
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux
Obj. opé.	OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques
Description	<p>Il s'agira de gérer l'accès aux abords des salines et des zones de reproduction des oiseaux de façon à limiter l'impact de la fréquentation anthropique sur les populations d'oiseaux nicheurs. L'interdiction d'accès aux salines sera relayée sur le site internet de la réserve.</p> <p>Cette action concernera essentiellement la saline 1 et les platiers situés à proximité de la plage d'accueil.</p>
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation anthropique aux abords des salines • Dérangement de l'avifaune
Mise en œuvre 2020	<p>Depuis de nombreuses années et particulièrement depuis 2017, le littoral nord de Terre de Bas s'érode de manière importante rendant très difficile la progression à pied de la zone d'accueil vers les salines et notamment la saline 1.</p> <p>Toutefois, il n'est pas rare d'avoir des marcheurs qui accèdent jusqu'aux salines 0 et 1.</p> <p>Avec le contexte sanitaire, la réserve naturelle n'a pas accueilli de public du 08/04 au 11/06 période la plus sensible pour la reproduction des Petites Sternes sur la saline 1, mais également des autres espèces nicheuses sur les autres sites de la RNPT.</p> <p>Le Gravelot de Wilson peut également se reproduire sur le site de la saline 0 et 1.</p> <p>Un panneau de sensibilisation et d'information a été créé en 2020 afin d'être installé à l'entrée de la saline 1. Il sera installé en mars 2021.</p> <p><u>Panneau de sensibilisation et d'information afin de prévenir le dérangement des Petites Sternes</u></p> <p>La zone du platier n'a pas été utilisée en 2020 par les Petites Sternes.</p> <p>Les Sternes bridées ont niché sur les falaises Est de Terre de Bas. Elles ne semblent pas avoir été dérangées, malgré la reprise de la fréquentation en juin. Il est à noter que le circuit de découverte passe à proximité des zones de reproduction des Sternes bridées.</p> 
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Règlementation mise en œuvre : aucune • Nombre d'aménagements installés : 0
Prévisions 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Installer le panneau sur la Saline 1 • Réfléchir à la mise en place d'information sur la Saline 0 et les falaises <p>Mettre en place des zones de défens temporaires en cas de besoins (platier de Terre de Bas, Pointe de Sable)</p>

IP 7

IP 7 : Mettre en place de nouveaux aménagements pour favoriser la reproduction des Petites Sternes

Priorité 1

ENJEUX Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux

Obj. opé. OO.5. Favoriser les conditions d'accueil de l'avifaune des salines

Description

L'installation de nouvelles plateformes sur les salines favorisera l'accueil et la reproduction des Petites Sternes qui sont ainsi protégées de l'impact de prédateurs comme les rats ou de l'immersion des nids suite à de forts événements pluvieux.

L'équipe de la réserve mènera une réflexion afin d'installer de nouveaux aménagements sur ou à proximité des salines qui contribueront à la mise en défens des colonies et favoriseront ainsi la nidification de cette espèce d'importance patrimoniale.

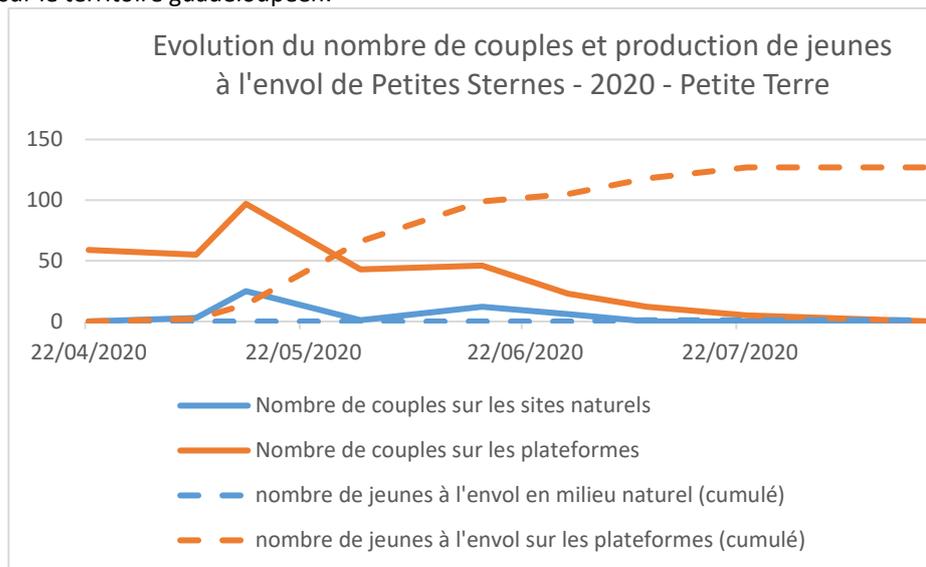


Les plateformes, ou tout autre aménagement installé sur les salines, seront régulièrement entretenus par les agents de la réserve (cf CI N°4).

- **Activité de nidification et évaluation du succès de la reproduction des Petites Sternes sur les plateformes et en milieu naturel :**

→ **Nombre de couples observés pendant la période de nidification**

Le suivi de 2020 a permis de relever les plus hauts taux de reproduction pour l'espèce sur le territoire guadeloupéen.



Variation du nombre de couples de Petite Sterne observés en 2020 en milieu naturel et sur les plateformes.

→ **Nombre de poussins à l'envol**

	2011	2012	2013	2014	2015	2019	2020
Nombre de couples	65	(117 adultes)*	45 (min.)	60	20 à 50	125 (max.) / 43 à 69**	33 / 97** (Total = 130 min)
Nombre de jeunes				5	0	39**	1 / 127**

*nombre de couples non déterminé

** en milieu artificiel (sur les 2 plateformes)

Indicateurs de Pression

<p>Mise en œuvre 2020</p>	<p>En 2020, ce sont deux nouvelles plateformes qui ont été construites et installées sur la Saline 3. Au total, il y a 4 plateformes en 2020. Les constructions ont été faites le 14/01/2020 et amenées sur la RNPT le 15/01/2020. Raoul BERCHEL en stage ouvrier côtier a participé à ce chantier.</p> <p>Les plateformes ont été installées sur la Saline 3 avec le soutien des lycéens de la MFR de Sainte-Rose en formation bac pro Nature, Paysage, Jardin et Forêts encadrés par Maddy HATIL de l'association Bwa Lansan.</p> <p style="text-align: center;"><u>Chantier de construction des plateformes (E.Delcroix)</u></p> 
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aménagements installés (prévisionnel de 4 plateformes au total) = 4/4 = 100%.
<p>Prévisionnel 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Changer le grillage des deux plateformes installées en 2019 • Changer de place la plateforme de S1 • Aérer le sable des plateformes et recharger en sable • Changer de sens un pare-vent d'une des plateformes de S3

<p>IP 8 : Mettre en place un sentier sous-marin</p>	
<p>Priorité 1</p>	
<p>ENJEUX</p>	<p>Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines</p>
<p>Obj. opé.</p>	<p>OO.9 Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN</p>
<p>Description</p>	<p>Le sentier sous-marin installé dans le lagon servira d'outil de communication afin de sensibiliser des visiteurs au patrimoine naturel marin de la réserve (espèces protégées, menacées, risques liés à la présence de certaines espèces...) et de gérer une partie de la fréquentation sur le site.</p> <p>Une partie de ce sentier a été mis en place en 2017 avec l'installation de récifs artificiels de type « reef ball » et en 2019 avec l'installation de bouées équipées de visuels émergés. Les gestionnaires mettront en place une seconde partie du sentier sous marin plus proche de la plage d'accueil.</p> 
<p>Indicateurs de Pression</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de procédures de police concernant le non respect des zones d'exclusions marines ou de la réglementation de la réserve
<p>Mise en œuvre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RNPT : L'élaboration du sentier sous-marin sera réalisée par la conservatrice, le chargé de mission scientifique et le chargé de mission ONF. Un premier travail d'élaboration de visuel de présentation de la faune et flore observable et de positionnement des futures bouées a été réalisé en 2020 par le chargé de mission ONF. L'installation des modules composant le sentier ainsi que de la délimitation sera réalisée par l'équipe des gardes. • Prestataires : imprimeurs dans le cadre de la production de panneaux installés à terre ou immergeables
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sentier sous-marin accessible aux publics : 30% (infographie) (Erreur ! Source du renvoi introuvable.)
<p>2021</p>	<p>En 2021, ces visuels pourront être validés et ainsi initier le projet.</p>

5. Communication et pédagogie, création de supports de communication

CC 1		CC 1 : Développer et diffuser les supports de communication sur la protection des écosystèmes marins, terrestres, et les salines
Priorité	1	
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel	
Description	<p>Les gestionnaires définiront les besoins en matière de supports de communication à éditer ou implanter sur le site de la réserve afin d'informer et sensibiliser les publics (panneaux, flyers, affiches...).</p> <p>Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des îlets de la Petite-Terre (cf action CC 4).</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du site internet : régulière. • Nombre de supports de communication disponibles : plaquettes d'informations pour faciliter les arrivées sur Petite Terre et sensibiliser à la protection de son patrimoine ; livrets scolaires. 	
Mise en œuvre 2020	Le site est régulièrement approvisionné au sujet des études réalisées sur la réserve. Les plaquettes d'informations et les livrets sont proposés et distribués sur place par le personnel de la Réserve. Un nouveau panneau a été ajouté au niveau de la zone de combustion des déchets verts afin d'informer les visiteurs sur son utilité. La création des supports de communication se fait en interne.	
Prévisionnel 2021	Un support de communication est en réalisation fin 2020 à destination des professionnels du tourisme de Désirade. Sur ce modèle, une production à propos de la biodiversité de Petite Terre est prévue pour 2021.	
CC 2		CC 2 : Développer et diffuser les supports de communication sur les risques potentiels liés à la réserve
Priorité	2	
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel	
Description	<p>Il s'agira d'actualiser les supports d'information existants ou d'en développer de nouveaux afin d'informer les publics sur les comportements à adapter aux risques potentiels identifiés sur la réserve afin de prévenir les incidents/accidents (présence de falaises, risque de brûlures par la sève des mancenilliers, risques potentiels liés à la présence de requins, de poissons-lion ou de raies...).</p> <p>Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des îlets de la Petite-Terre (cf action CC 4).</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du site internet : régulière. • Nombre de supports de communication disponibles Les informations liées aux risques potentiels sur la réserve sont consultables sur place grâce aux panneaux déjà présents ou sur le site des réserves. 	
Mise en œuvre 2020	Aucune nouvelle production n'a été faite dans ce sens en 2020. Le sentier de découverte marin viendra compléter les informations déjà présentes.	
Prévisionnel 2021	Création d'un sentier de découverte marin dans le lagon de Petite Terre.	

CC 5 : Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias	
Priorité	2
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
Description	<p>Cette action a pour but de faire connaître la réserve, de communiquer et sensibiliser les publics sur les objectifs et les actions réalisées dans la réserve par le biais de différents médias : publication d'articles dans la presse locale, régionale et internationale, participation à des émissions de radios ou des reportages télévisuels.</p> <p>Ces moyens de communication permettent de toucher un large public et de faire prendre conscience à la population locale et nationale de la valeur du patrimoine naturel de la réserve.</p> <p>Cette action comprend également le temps agents consacré à l'étude des demandes de dérogation à l'Arrêté préfectoral fixant les sociétés commerciales à exercer une activités dans la RNPT.</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Revue de presse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles parus dans la presse : 1 en ligne • Nombre d'émissions de radio ou de reportages TV : 2
Mise en œuvre 2020	<p>Un article est paru dans « ToutL'Europe.eu » (https://www.touteurope.eu/actualite/l-europe-en-region-l-europe-protège-la-biodiversité-en-guadeloupe.html) et un reportage a été réalisé et diffusé par les Témoins d'Outre Mer.</p> <p>Intervention dans un reportage d'Echappées Belles.</p>
Prévisionnel 2021	<p>Malgré les préconisations données et l'encadrement fait par les gestionnaires, les reportages ne diffusent que rarement le message souhaité.</p> <p>Les gestionnaires souhaitent orienter les reportages sur Désirade pour valoriser la deuxième</p>
CC 7 : Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN	
Priorité	1
FCR/OLT	FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et culturel et le fonctionnement des écosystèmes
FCR/Obj. opé.	FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
Description	<p>Les résultats des études scientifiques seront valorisés par le biais de publication de rapports et d'articles (site internet, presse) et la production de supports de communication (posters, affiches...). Ces publications seront complétées par des expositions et animations permettant de présenter ces résultats aux scolaires et au grand public et par la participation des agents à des séminaires et conférences scientifiques.</p> <p>Les études scientifiques et les rapports seront mis à la disposition du public sur le site internet de la réserve. L'ensemble des données recueillies seront archivées dans les locaux de l'ONF et de l'association TiTè, ces informations permettront également d'enrichir les bases de données naturalistes régionales et nationales.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports ou articles publiés : En 2020, 13 articles ont été publiés sur le site des réserves. • Nombre de supports de communications créés ou publiés : Aucun • Participation à des colloques ou manifestations : Aucune
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports scientifiques et techniques sont rédigés par le chargé de mission scientifique et administratif et par le chargé de mission Réserves Naturelles (Service Civique-ONF) qui gère le site internet et met régulièrement en ligne les articles sur les actions et actualités de la réserve.

6. Prestations d'accueil et d'animation

PA 1		PA 1 : Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des passagers
Priorité	1	
FCR/OLT	FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN	
FCR/ Obj. opé.	FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN	
Description	<p>Les prestataires commerciaux autorisés à exercer leurs activités dans la réserve seront sensibilisés chaque année à la réglementation de la réserve, aux règles de bonnes pratiques ainsi qu'au patrimoine naturel de l'espace protégé.</p> <p>Cette formation permettra aux opérateurs commerciaux de disposer de tous les éléments pour informer leurs clients sur les objectifs et la réglementation de la réserve.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions d'information réalisées par les gestionnaires : 0 • Nombre de participants présents (pretataire, skipper, hôtesse) 	
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas eu de formation des croisiéristes en 2020. 	
Prévisionnel 2021	<p>La formation des opérateurs commerciaux sera réalisée par la conservatrice, le chargé de mission scientifique, le garde chef et le chargé de mission Réserves Naturelles (Service civique-ONF).</p> <p>Cette formation sera rendue obligatoire pour tout nouveau skipper exerçant une activité professionnelle sur la RN, même en remplacement.</p>	

7. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil

CI 2		CI 2 : Entretenir le sentier de découverte pédestre
Priorité	1	
CI 3		CI 3 : Entretenir les sentiers de gestion
Priorité	2	
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles	
Obj. opé.	OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques	
Description	<p>Afin de gérer les flux de visiteurs et éviter des atteintes à l'environnement dans les zones les plus sensibles de la réserve, un sentier pédagogique terrestre a été aménagé en 1995 au départ de la plage d'accueil. Un second sentier de valorisation du patrimoine naturel et culturel (notamment sur les vestiges d'habitation) a été mis en place en 2015. L'équipe de la réserve assurera un entretien régulier de ces sentiers afin de faciliter la circulation du grand public.</p> <p>Des layons sillonnent les 2 îlets et sont uniquement accessibles à l'équipe de la réserve et aux acteurs autorisés dans le cadre de missions scientifiques (oiseaux, iguanes, scinque...). Ces sentiers de gestion seront entretenus de manière régulière en évitant de rendre les accès visibles au public.</p> <p>Les agents favoriseront l'implantation des agaves lors de la période de floraison hors de ces sentiers pédestre.</p>	
Indicateurs de Pression	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels 	
Mise en œuvre 2020	<p><u>Le sentier de découverte :</u></p> <p>En 2020, le muret qui délimite le sentier de découverte depuis la citerne en béton jusqu'à sa fin a été refait. Ce travail a été mené par les agents de la RNPT aidés par les croisiéristes lors d'une journée chantier le 22/06. Cette canalisation des personnes a pour objet la limitation de l'impact sur la végétation.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p style="text-align: center;"><u>Nouvelle zone délimitée sur le platier pour favoriser la reprise de la végétation et notamment <i>Borrichia arborescens</i> et journée de chantier avec les croisiéristes (E.Delcroix)</u></p> <p><u>Les layons :</u></p> <p>Suite au départ de Joël BERCHEL, une nouvelle répartition des linéaires à entretenir par agent a été défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain Saint-Auret : Cairn 0 à cairn 26 - Jean- Claude Lalanne : Cairn 26 à cairn 53 - Julien Athanase : Terre de Haut et sentier des poiriers <p>Le layon du muret central, le layon d'accès à pointe de sable et celui faisant la jonction entre S1 et S2 n'ont pas été affectés.</p> <p>Le travail d'entretien est fait par les agents à l'aide d'une débroussailleuse, coutelas, scie et tronçonneuse. Il est à noter la difficulté d'avoir tout au long de l'année des sentiers accessibles.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions <p>Non quantifié en 2020</p>	
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'entretien des layons et sentiers indispensables à la gestion du site • Intervenir sur le site des vestiges : retirer la végétation des citernes et réfléchir à la revégétalisation de la zone centrale en vue de créer de l'ombrage. • Mise en place d'un outil de suivi de l'activité 	

CI 5 **CI 5 : Entretien des mouillages**

Priorité 1

CI 6 **CI 6 : Entretien des balises de délimitation de la RNN**

Priorité 1

FCR/OLT **FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN**

FCR/Obj. opé. **FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites**

Description

Description des mouillages :
Afin d'éviter de porter atteinte aux fonds marins, des **mouillages écologiques** composés de bouées d'amarrage maintenues par des corps morts ont été installés dans le lagon :

- 5 bouées pour l'accueil des croisiéristes professionnels (tirant d'eau < 2m, tonnage 30 tonnes max.),
- 12 bouées mises à la disposition des plaisanciers (tirant d'eau < 2 m, tonnage 10 tonnes max.)
- 9 bouées près de la plage d'accueil réservées aux petites embarcations à faible tirant d'eau.

Description du balisage :
Six bouées de type « marques spéciales » ont été installées en 2001-2002 puis remplacées en 2015 par un prestataire de travaux sous-marins afin de délimiter la partie maritime de la réserve.

Ces équipements particulièrement sensibles au vieillissement doivent être vérifiés très régulièrement. Les gardes de la réserve assureront une surveillance visuelle régulière de ces équipements, une vérification approfondie et les réparations seront réalisées par un prestataire extérieur afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour l'ensemble des bateaux au mouillage dans la réserve.

En 2020, l'entreprise AMAYA est intervenue à deux reprises sur la RNPT pour les interventions sur le balisage et les mouillages. Les interventions sont prévues à cette fréquence depuis plusieurs années, car elle correspond à la durée de vie du Kit Arnite sur les balises et permet de faire un contrôle complet des mouillages garantissant ainsi la sécurité des usagers. Après chaque intervention l'entreprise AMAYA transmet aux gestionnaires un rapport complet d'expertise.

Mise en œuvre 2020

Intervention mai 2020 :

- Balisage : Changement de toutes les chaînes et kit arnite. Remplacement d'une balise.
- Mouillages : remplacement d'une ligne de mouillage avant (petites embarcations), remplacement de deux lignes de mouillage 10T. Contrôle complet des installations

Intervention novembre 2020 :

- Balisage : changement des kit arnite
- Mouillages : remplacement d'une ligne de mouillage avant (petites embarcations), et de trois lignes de mouillage arrière. Contrôle complet des installations

Extrait du rapport d'expertise, partie mouillage 10T

Petite Terre		Identification du document		Page
Centre des mouillages de la lagune et Balisage extérieur		00208_Rapport d'intervention		Page 8 sur 28
		Ref. dossier : 201710001		
7	Corps mort en bon état, position, organeau: 30 mm en bon état, bouée en bon état, cordage étriqué à ses extrémités			
8	Corps mort en bon état, position, organeau: 30 mm en bon état, bouée en bon état, cordage étriqué à ses extrémités			
9	Corps mort en bon état, position, organeau: 30 mm en bon état, bouée en bon état, cordage étriqué à ses extrémités			
10	Corps mort en bon état, position, organeau: 31 mm en bon état, bouée en bon état, cordage étriqué à ses extrémités			
11	Corps mort en bon état, position, organeau: 32 mm en bon état, bouée en mauvais état (présence de fissures), cordage étriqué à ses extrémités			
12	Corps mort en bon état, position, organeau: 31 mm en bon état, bouée en mauvais état (présence de fissures), cordage étriqué à ses extrémités			

Date	N° version	Commentaire	Modifié par	Vérifié par
27/11/18	1	Création du tableau de documents	DDC	John PIGNET
17/03/20	2	Mise à jour adresse	DDC	John PIGNET

SARL SPERVA GUADALUPE 28 Avenue, 97118 Saint François Téléphone: 0590 43 167 Fax: 0590 43 167 info@sperva.com	www.amaya-caribbe.com	SARL AMAYA PIGNET/QUET Rue de la République 97100 Pointe à Pitre Téléphone: 0590 43 487 amaya@amaya.com
---	-----------------------	--

Indicateurs de réalisation

- **Nombre de mouillages entretenus / an = 100%**

Prévisionnel 2021

- Poursuivre les interventions tous les 6 mois
- Réflexion sur l'augmentation du tonnage sur les mouillage 10T et sur l'un des mouillage 30T
- Réflexion sur l'ajout de mouillages pour les bateaux de plaisance à moteur

CI 7

CI 7 : Entretenir la vedette de surveillance et l'annexe

Priorité	1
FCR/OLT	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR/Obj. opé.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites
Description	<p>L'équipe de gestion de la réserve dispose de 2 bateaux : un bateau de 9 m de long « Mis'TiTè » (mis en service en 2018) qui est utilisé pour se rendre sur la réserve de Petite Terre depuis la Désirade et assurer la surveillance marine et une embarcation plus légère « Calidris » (mis en service en 2012) pour circuler plus facilement dans le lagon peu profond.</p> <p>Les agents assureront l'entretien régulier de ces moyens nautiques indispensables à la réalisation de leurs missions.</p> <p>L'équipe de la réserve mènera une réflexion sur la possibilité de changer les 2 moteurs hors-bords du bateau « Mis'TiTè » tous les 3 ou 5 ans de façon à limiter les dépenses liées aux réparations ou changements de pièces usées ou cassées, à disposer de moteurs ayant les dernières normes en vigueur (normes UE anti-pollution), à disposer de moyens nautiques disponibles en permanence (limitation du risque de pannes) et économiser les entretiens annuels des moteurs.</p>
Mise en œuvre 2020	<p>Mis'TiTè</p> <p>Les entretiens moteur ont été fait à la Désirade tous les 100h et 150h. L'antifouling a été fait chez Jean FORBIN en juin et décembre.</p> <p>Un largueur hydrostatique a été installé sur le radeau. La VHF fixe a été changée. Une nouvelle alarme de montée des eaux installées. Un deuxième verin a été mis sur le moteur. La pompe de direction hydraulique n'a pas été remplacée.</p> <p>Un support moteur s'est cassé et a été changé.</p> <p>La visite de sécurité du 10/03/20 a donné lieu à différentes prescriptions. Le permis a été prolongé de 6 mois. Les travaux ont été réalisés, un compte rendu et les preuves ont été transmises à la commission de sécurité qui a prolongé le permis de navigation valable jusqu'au 9/03/22</p> <p>Calidris</p> <p>L'immersion du moteur en novembre 2020 dans l'eau de mer suite aux importantes pluies de début novembre a détérioré le moteur. Malgré les interventions, ils dysfonctionne et est régulièrement en panne.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Budget alloué
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivres les entretiens réguliers • Mettre à jour la pharmacie • Faire les vérifications des matériels de sécurité • Changer le moteur de Calidris et faire des réparations sur la coque.

CI 8		CI 8 : Entretien/ la maison des gardes, les locaux et les équipements bureautiques	
Priorité	1		
FCR/OLT	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN		
FCR/Obj. opé.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites		
Description	<p>Il s'agit d'entretenir et de renouveler les équipements (centrale photovoltaïque, pompe à eau, matériel de plongée et de surveillance...) et les locaux. La maison des gardes construite en bois nécessite un entretien régulier pour assurer la longévité des murs extérieurs. L'entretien intérieur, peinture, petite plomberie, menuiserie doit être assuré régulièrement.</p> <p>La salle d'exposition, le bureau et le local technique situés dans le phare nécessiteront également des travaux d'entretien. Cette partie du phare est mise à disposition de la réserve grâce à une convention avec le service des Phares et Balises qui précise les obligations de chaque partie.</p>		
Mise en œuvre 2020	<p><u>La maison des gardes :</u> La station photovoltaïque dysfonctionne régulièrement. Il y a eu deux interventions de Sunzil en 2020, dont une pour changer 2 des 4 panneaux qui étaient cassés.</p> <p>Des termites se sont installés dans la maison. Un traitement avait été fait par les agents les années précédentes et avaient permis de les sortir de la maison. Le niveau d'attaque nécessite l'intervention d'un expert.</p>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Budget alloué 		
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les problèmes sur la maison des gardes (station photovoltaïque et termites) 		
CI 9		CI 9 : Entretien la zone d'accueil de la RNN	
Priorité	1		
FCR/OLT	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN		
FCR/Obj. opé.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites		
Description	<p>L'équipe de la réserve assurera un entretien régulier de la plage d'accueil de Terre de Bas concentrant l'essentiel de la fréquentation : nettoyage de la plage, entretien et élagage des cocotiers, entretien des équipements mis à la disposition du public (tables-bancs, barbecues), amélioration du point feu recueillant les déchets végétaux, entretien du sentier de découverte (cf. CI N°2).</p>		
Mise en œuvre 2020	<p>L'entretien a été réalisé par les agents aidés par les bénévoles. Lors de la journée du 22/06/20, les croisiéristes ont donné un coup de main et ont notamment participer à l'élagage de quelques cocotiers.</p> <p>Pas d'élagage complet en 2020. Nécessité d'intervention pour des raisons de sécurité (chute de noix de coco).</p> <p>Certains barbecues commencent à avoir des trous dans la tôle.</p>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Budget alloué <p>Non évalué en 2020</p>		
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> Commander une prestation pour l'élagage des cocotiers de la zone d'accueil Réparer les barbecues 		

8. Management et Soutien

MS 1		MS 1 : Participer au PNA pour la conservation de l'IPA	
Priorité	1		
MS 23		MS 23 : Faciliter la réalisation des études prévues dans le cadre du PNA	
Priorité	1		
ENJEUX/FCR	Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale FCR 4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes		
OLT	OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles (IPA) des îlets de Petite-Terre FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel		
Description		<p>Reptile protégé sur le territoire français depuis 1989, l'iguane des Petites-Antilles <i>Iguana delicatissima</i> bénéficie d'une attention particulière depuis 2010 avec la mise en place du 1^{er} PNA 2011-2015 coordonné par l'OFB (Legouez 2010) puis du 2^{ème} PNA 2018-2022 animé par l'ONF (Angin 2017).</p> <p>Les gestionnaires de la RNN sont des acteurs du PNA et participent aux actions définies dans ce plan permettant « d'améliorer la connaissance sur l'espèce, sensibiliser à sa protection et contribuer activement à sa conservation » (Legouez 2010).</p> <p>L'équipe de gestion assurera les suivis sur la réserve, participera aux suivis sur les autres territoires et sera impliquée dans les actions de sensibilisation, communication et de conservation cette espèce d'importance patrimoniale.</p> <p>Il s'agira de renforcer et développer les partenariats dans le but de mener des action de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions annuelles et aux comités de pilotage = 1 en 2020 • Actions mises en œuvre sur la RNN dans le cadre du PNA = 0 en 2020 		
Mise en œuvre 2020	<p>En 2020, les cogestionnaires de la RNPT ont participé au COTECH du PNA Iguane des Petites Antilles le 6/11/2020. Deux présentations ont été faites : Actions de limitation des rats et travaux sur les données issues du Distance Sampling.</p> <p>Aucune nouvelle étude dans le cadre du PNA n'a été mise en œuvre sur la RNPT en 2020. Les suivis CMR et Distance Sampling prévus entre avril et fin juin ont été annulés en raison du contexte sanitaire</p> <p>3 agents de Titè ont participé à la formation « capture et mise à mort des Iguanes communs » organisée par l'OFB afin d'être autorisés pour cette action par arrêté préfectoral.</p>		
MS 2		MS 2 : Participer au plan de restauration des TM et au RTMG	
Priorité	1		
ENJEUX	Enjeu - Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines		
OLT	OLT 3 - Poursuivre les suivis d'activité de pontes des tortues marines sur la réserve		
Description		<p>Les gestionnaires de la réserve sont des acteurs du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises (2018-2027) et participent aux actions définies dans ce plan dans le but d' « assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces espèces menacées ».</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux thématiques des réunions annuelles, aux groupes de travail et aux comités de pilotage = 1 • Actions mises en œuvre sur la RNN dans le cadre du PNA = 2 		
Mise en œuvre 2020	<p>En 2020, les cogestionnaires de la RNPT ont participé au COTECH du PNA Tortues Marines le 3/12/2020. Une présentation des travaux relatifs aux études télémétriques a été faite par Eric DELCROIX.</p> <p>Les données des 87 journée de suivi des pontes ont été saisies et transmises à la coordination du PNA, ainsi que les données échouages/détresses.</p>		

MS 3

MS 3 : Participer au plan d'actions du sanctuaire AGOA

Priorité	2
ENJEUX	Enjeu - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins
Obj. opé.	OO.8 Renforcer les partenariats avec les équipes scientifiques et l'équipe de gestion du Sanctuaire Agoa
Description	 <p>Les eaux marines de la réserve font partie intégrante du Sanctuaire AGOA, une aire marine protégée de 143 256 km² créée en 2012 dédiée à la protection et conservation des mammifères marins sur l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises.</p> <p>Le Conseil de gestion du Sanctuaire Agoa est l'organe de gouvernance du sanctuaire. Il met en œuvre la politique du Sanctuaire et émet des avis sur les projets proposés sur l'aire marine protégée. Les gestionnaires de la RNN des îlets de Petite Terre font partie du Conseil de gestion Agoa depuis 2014 au sein du collège des représentants des gestionnaires d'AMP (délibération du 2 juillet 2014 du conseil d'administration de l'OFB-ex. AAMP).</p>
Indicateur de pression	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissances sur les mammifères marins
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux comités de pilotage et aux réunions du Conseil de gestion = 0
Mise en œuvre 2020	<p>Une convention d'étude scientifique entre l'OFB, l'OMMAG et Titè a été signée en 2020. Il s'agit d'une étude sur les mammifères marins, dont les grands cétacés, grâce à un hydrophone déployé au Sud de Saint-François. Cette étude est menée dans le cadre du projet CARIMAM coordonné par AGOA. Plusieurs hydrophones ont été déployés dans les Antilles (Haïti, Anguilla, Saint-Martin, La Jamaïque, Saint Eustache, Martinique,...) et permettront d'acquérir de la connaissance sur les espèces, leur fréquence et leur saisonnalité.</p> <p>Titè s'engage dans cette étude, qui dure 1 an, à assurer la logistique (bateau et plongeur) pour les poses et déposes de l'hydrophone au Sud de Saint-François avec l'OMMAG. Une douzaine de sorties sont prévues sur la durée du projet.</p> <p>L'hydrophone a été déployé avec succès le 11/12/2020.</p>

MS 4		MS 4 : Gérer les mouillages
Priorité	1	
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines	
Obj. opé.	OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques	
Description	<p>Des mouillages écologiques composés de bouées d'amarrage maintenues par des corps morts ont été installés dans le lagon afin d'éviter de porter atteinte aux fonds marins par la pose d'ancre (ancrage interdit dans toute la réserve).</p> <p>Les gestionnaires de la réserve assureront la gestion de ces mouillages : nombre et localisation des bouées disponibles, gestion du planning hebdomadaire des activités à caractère commercial dans la réserve, outil de réservation en ligne des mouillages.</p> <p>Une réflexion sera menée par les gestionnaires sur les questions d'assurance liées à l'utilisation de ces mouillages et sur le tonnage maximum des mouillages.</p> <p>Cette action sera reliée à l'entretien régulier des bouées de mouillage (cf. CI N° 5).</p>	
Indicateur de pression	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels 	
Indicateur de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre bouées de mouillage disponibles : 8 bouées pour un tonnage inférieur à 10 tonnes sont disponibles toute la journée ; 1 bouée pour un tonnage de 30 tonnes maximum est disponible de 9h à 16h. Cette quantité passe à 4 de 16h à 9h. • Suivi de l'occupation des mouillages : Concernant l'affluence des plaisanciers, en 2020, 1055 réservations de bouées ont été effectuées. Le créneau le plus populaire est celui de 9h à 16h pour chaque tonnage. CS <p style="text-align: center;"><u>Nombre de réservations de bouées de plaisance par créneau horaire.</u></p> <p>En 2020, un message a été ajouté au site internet afin de prévenir les usagers de leur obligation d'être muni d'un assurance couvrant les dommages aux équipements ainsi qu'aux tiers et de vérifier l'état du mouillage lors de leur arrivée.</p> <p>Cette année le module de réservation permet de réserver les 4 bouées à destination des bateaux de 30 tonnes ou plus à partir de 16h, heure de départ des croisiéristes. Pendant la présence de ces derniers, seule une bouée de 30 tonnes est disponible à la réservation.</p> <p>Cette action est coordonnée par le conservateur et le chargé de mission scientifique (appropriation du nombre et de la localisation des bouées de mouillage). Les gardes assurent le suivi de l'occupation des mouillages sur le terrain (vérification des réservations en ligne, respect de la réglementation de la réserve).</p> <p>L'examen du nombre de mouillage sur la réserve et du planning d'occupation par les sociétés commerciales autorisées sera étudié lors des réunions du Comité Consultatif et du Conseil d'Administration</p>	
Mise en œuvre 2020	<p>Un message a été ajouté au site internet afin de prévenir les usagers de leur obligation d'être muni d'un assurance couvrant les dommages aux équipements ainsi qu'aux tiers et de vérifier l'état du mouillage lors de leur arrivée.</p> <p>Cette année le module de réservation permet de réserver les 4 bouées à destination des bateaux de 30 tonnes ou plus à partir de 16h, heure de départ des croisiéristes. Pendant la présence de ces derniers, seule une bouée de 30 tonnes est disponible à la réservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • RNPT : Cette action est coordonnée par la conservatrice et le chargé de mission scientifique et administratif (appropriation du nombre et de la localisation des bouées de mouillage). Les gardes assurent le suivi de l'occupation des mouillages sur le terrain (vérification des réservations en ligne, respect de la réglementation de la réserve). <p>L'examen du nombre de mouillage sur la réserve et du planning d'occupation par les sociétés commerciales autorisées a été étudié lors des réunions du Comité Consultatif et du Conseil d'Administration.</p>	

MS 5 : Définir le cadre réglementaire de la régulation de la fréquentation sur la RNN	
MS 5	
Priorité	1
FCR	FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN
Obj. opé.	FCR 1.4 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques
Description	<p>La fréquentation annuelle de la réserve est estimée à environ 40 000 visiteurs par an. La gestion de la fréquentation est un enjeu majeur pour la réserve qui est particulièrement impactée au niveau de la cocoteraie et du lagon qui concentrent la plupart des activités. Pendant la haute saison le risque de surfréquentation, et par conséquent des impacts sur les milieux naturels, est le plus important.</p> <p>Les sociétés autorisées à fréquenter la réserve de Petite Terre ainsi que le quota journalier maximum de visiteurs transportés via ces sociétés sont définis par Arrêté préfectoral et par le Comité Consultatif. Des rencontres régulières avec les professionnels permettront de vérifier le respect du planning et des quotas ainsi que d'évoquer les problèmes existants ou de prendre en compte les demandes en instance.</p> <p>Les gestionnaires mèneront une réflexion afin de gérer la fréquentation sur le site sur la base des recommandations du Schéma d'accueil élaboré en 2016 : cahier des charges, sélection des sociétés commerciales autorisées.</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ● Régulation de la fréquentation
Mise en œuvre 2020	<p>L'arrêté préfectoral 2020 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle de la Petite Terre a été contesté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un référé suspension : rejeté par le tribunal administratif de Basse Terre le 20 novembre 2020 - Une requête en annulation : toujours pendante au tribunal administratif. <p>Les gestionnaires ont fourni les éléments au service juridique de la préfecture pour la préparation du mémoire en défense. Les deux professionnels contestant cet arrêté préfectoral estiment être laissés car ils ont perdu des journées d'exploitation sur la réserve naturelle.</p> <p>Devant la pression toujours plus forte et le nombre croissant de demandes d'exercice d'activités commerciales sur la réserve naturelle, les gestionnaires ont entrepris un travail de révision et de formalisation de la procédure de sélection des croisiéristes. Les professionnels ayant fait la démarche de se rapprocher des gestionnaires pour apporter des éléments sur l'élaboration des critères de sélection, ils ont été concertés en amont de l'élaboration de la grille de sélection. La procédure ainsi que les grilles d'analyses ont ensuite été validées en sous-préfecture par les services de l'état membres de la formation restreinte du comité consultatif, la mairie de Désirade et le service juridique de la préfecture.</p> <p>Les offres seront évaluées selon trois critères. Une importance particulière sera portée à la cohérence de l'activité avec les orientations de gestion durable portées par la réserve naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité technique (30 %) : qualité des services proposés, navire, formation de l'équipage, maîtrise du circuit de commercialisation, taux d'encadrement. - Qualité de la prestation écotouristique (30%) : respect et prise en compte de la charte, adaptation de la prestation à la fragilité du milieu, diversité du projet, outils pédagogique et matériel à disposition. - Qualité de la présentation orale (40 %) : La présentation orale doit permettre au jury de juger la parfaite maîtrise du projet écotouristique proposé par le détenteur de l'autorisation, ses connaissances de la réserve naturelle, et sa volonté d'implication dans la préservation de celle-ci. <p>Tout candidat obtenant une note inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des trois catégories énoncées ci-dessus ne se verra pas attribuer d'autorisation d'exercice d'activité commerciale sur la Réserve Naturelle.</p>

	<p>Le dossier de candidature a été mis en ligne le 1^{er} décembre. Les candidats avaient un délais d'un mois et demi pour déposer leur candidature. Cet appel à candidature a été largement porté à connaissance du public en étant publié sur les sites internet de la réserve naturelle, de l'ONF, de la direction de la mer, de la prefecture et de la commune de la Désirade.</p> <p>Une candidature se compose : d'un dossier de candidature complété, d'un dossier de présentation de leur prestation écotouristique, de la charte de partenariat paraphée et signée ainsi que des pièces obligatoires indiquées dans le dossier (cf Annexe 2 et Annexe 3). Un récépissé de dépôt de dossier est remis à chaque candidat par les gestionnaires. Chaque dossier est déposé dans une enveloppe cachetée. La complétude des dossiers sera étudiée à l'ouverture des plis. Les dossiers incomplets devront être complétés dans un délai d'une semaine.</p>
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des dossiers de candidature et du produit écotouristique : mi-janvier • Entretien des candidats (20 min par candidats) : fin janvier • Commission activités nautiques : début février • Publication de l'arrêté préfectoral : à la suite <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souhait partagé des gestionnaires et des professionnels d'aller vers un arrêté préfectoral pluriannuel, tout en gardant la possibilité de mettre en place des sanctions administrative en cas de non respect de la réglementation ou des engagements pris par les professionnels : retrait de jours d'exploitation ou suspension de l'autorisation . Un arrêté pluriannuel permettrait de ne pas faire entrer de nouveau prestataire pendant cette durée. <p>La TPM augmente de 3% à partir du 1er janvier 2021. Les gestionnaires proposent également d'augmenter la redevance mouillage sur la base de l'augmentation de 3% de la TPM (le montant de la redevance mouillage est inchangé depuis sa mise en place en Septembre 2019 : 371€ la ½ journée pour les bateaux de 15m et plus (au lieu de 360€), 185 € la ½ journée pour les bateaux de moins de 15m (au lieu de 185€).</p>

MS 7	MS 7 : Assurer la formation technique, de sécurité et de secourisme des agents
Priorité	1
MS 8	MS 8 : Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnement et d'assermentation des agents
Priorité	1
MS 10	MS 10 : Assurer la formation Animation Nature des agents
Priorité	3
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN
Description	<p>L'équipe de la réserve bénéficiera de formations régulières dans le cadre de la formation professionnelle.</p> <p>Ces formations (ou recyclages) répondront à des besoins de compétences particulières des agents pour réaliser leurs missions d'étude et de suivi du patrimoine naturel (plongeur professionnel, permis bateau, secourisme, sécurité en mer, formation SIG, permis chasse...), d'encadrement d'actions d'éducation à l'environnement (guide nature...) et de réalisation des missions de Police de l'Environnement (commissionnement et assermentation).</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Budget annuel alloué pour la formation professionnelle • Nombre de formations
Mise en œuvre 2020	<p>MS 7 : Le recyclage secourisme (PSE 1) pour Alain Saint-Auret et Eric Delcroix n'a pas pu être fait en raison du contexte sanitaire</p> <p>MS 8 et MS9 : Aucune formation</p>

MS 9 : Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	
MS 9	
Priorité	1
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN FCR 4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
Description	Les agents la réserve seront formés en interne sur le patrimoine naturel de la RNN et sur les protocoles scientifiques réalisés lors d'études ou de suivis des espèces ou des habitats (suivis des biocénoses marines, suivis des oiseaux marins et des limicoles, études sur la flore, suivis des populations de requins...).
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Budget annuel alloué pour la formation professionnelle • Nombre de formations
Mise en œuvre 2020	<p>Deux formations techniques ont été menées en 2020. (1) Formation à l'identification des limicoles et au comptage (formation faite sur la RNPT par Anthony Levesque 9/10 novembre) pour tous les agents de la RNPT. Au cours de cette formation les agents ont été formés à l'utilisation de l'application e-bird pour saisir les observations d'oiseaux.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;"><u>Formation identification des limicoles (E.Delcroix)</u></p> <p>(2) Du 9 au 13/03 2020 le CRBPO, en partenariat avec l'OFB, a organisé une certification pour devenir bagueur limicole. Eric DELCROIX a participé à cette qualification. Aucun candidat n'a été certifié à l'issue du stage. Toutefois, Eric DELCROIX étant proche d'avoir les compétences requises pour devenir bagueur poursuit sa formation localement et bénévolement dans le cadre d'un programme SPOL porté par l'association AMAZONA et Caribaea Initiative (financement OFB).</p>

MS 11

MS 11 : Assurer la gestion des ressources humaines

Priorité 1

FCR FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN

FCR / Obj. opé. FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN

Description

Les démarches administratives et financières liées à la gestion des ressources humaines sont assurées par la secrétaire générale administrative, le bureau de l'association Titè et l'expert comptable de la réserve

Le recrutement des agents est assuré par le Conservateur et le bureau de l'association Titè pour les agents recrutés par Titè après concertation du Conseil d'Administration et le Conservateur et la direction de l'ONF pour les agents recrutés par l'ONF.

Indicateurs de réalisation

- **Nombre d'ETP recruté sur la durée du plan**

Mise en œuvre 2021

Joel Berchel à quitté son poste de garde en Décembre 2019. Les gardes sont à présent au nombre de trois sur la réserve naturelle : Alain Saint Auret (garde chef), Julien Athanase et Jean Claude Lalanne.

Maelle Zubar a été recrutée sur le poste de secrétaire générale administrative à l'association Titè en février 2020. Cette embauche permet une réorganisation des tâches au sein de l'équipe, déchargeant Eric Delcroix de la partie administrative. Il se consacre à présent pleinement à la mise en œuvre des suivis scientifique et la coordination du volet police.

Sophie LE LOC'H a été recrutée sur le poste de Conservatrice des RNN suite au départ à la retraite de René DUMONT en octobre

Au 31 décembre 2020, l'équipe de gestion de la RNN comprend 5 ETP recrutés par l'association Titè et 2 ETP ONF (la conservatrice et le VSC). Des écovolontaires et stagiaires renforcent les moyens humains de façon ponctuelle.

L'équipe de gestion compte toujours un poste en moins par rapport à 2017, depuis le départ de Lydie Largitte. Cette absence se fait ressentir sur le terrain d'autant plus que la pression sur la RNN ne cesse d'augmenter (braconnage, fréquentation touristique.) Le budget de fonctionnement actuel ne permet pas le remplacement de ce poste de garde.

Les démarches administratives et financières liées à la gestion quotidienne des ressources humaines sont assurées par la Conservatrice, la secrétaire générale administrative et l'expert comptable mandaté par les gestionnaires : déclaration préalable à l'embauche, gestion des congés, des heures supplémentaires, des états de frais aux déplacements, fiches de paie des agents.

- **Prestataires** : Un cabinet d'expertise comptable est mandaté pour la déclaration préalable à l'embauche, l'élaboration des fiches de paie et les déclarations auprès des organismes sociaux (retraite, URSSAF, mutuelle...).

Un Commissaire aux comptes est mandaté dans le cadre de sa mission de certification des comptes annuels de la réserve

Prévisionnel 2021

Le contrat de Ruben PENIN, VSC ONF a été renouvelé en février 2021 pour une durée de 1 an. Un stagiaire sera recruté courant 2021 pour travailler sur le suivi des milieux phytosociologiques.

Un chargé de mission dédié à l'éducation à l'environnement sera recruté courant 2021. Il travaillera 75% de son temps sur la RNN de Petite Terre, et 25% sur la RNN Désirade. Ce recrutement fait suite à une subvention dédiée au renforcement des actions d'éducation à l'environnement au sein des réserves naturelles.

Les gestionnaires poursuivront les recherches de financement afin de consolider l'équipe de gardes sur le terrain.

MS 12		MS 12 : Suivre et contrôler le budget annuel de la RNN	
Priorité	1		
MS 13		MS 13 : Assurer la gestion administrative de la RNN	
Priorité	1		
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN		
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN		
Description	<p>Une grande partie de la gestion administrative de la réserve est assurée par l'association Titè. La gestion financière et la gestion administrative liées aux missions de la RNN sont assurées par le Conservateur, la secrétaire générale administrative, le bureau de l'association Titè et l'expert comptable mandaté par les gestionnaires.</p> <p>Le bilan des comptes annuels est présenté chaque année au commissaire aux comptes qui vérifie les informations et produit un rapport de contrôle des comptes.</p> <p>Une comptabilité analytique est mise en place afin de suivre les dépenses et d'évaluer le budget prévisionnel.</p> <p>Dans le cadre de la gestion administrative, les gestionnaires réaliseront une révision de la convention de gestion entre l'ONF et l'association Titè signée en 2002.</p>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du rapport d'activité et des comptes annuels 		
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Clôture de l'exercice budgétaire de la RNN pour l'année écoulée et réalisation du budget prévisionnel de l'année en cours - Démarches administratives liées à la comptabilité de la réserve (fiches de salaires, paiement des charges sociales et cotisations diverses...) <p>La création d'un ETP dédié aux missions administrative et de communication est prévu dans le cadre de cette action : Maelle Zubar a été recrutée en février 2020</p> <p>Le budget réalisé de l'année 2020 est présenté de ce rapport d'activité (pErreur ! Signet non défini.). Le budget prévisionnel 2021 est présenté(pErreur ! Signet non défini.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestataires : Cabinet comptable mandaté pour réaliser le bilan comptable effectif et prévisionnel, pour l'élaboration des fiches de paie et les déclarations auprès des organismes sociaux (retraite, URSSAF, prévoyance...). • Commissaire aux comptes mandaté dans le cadre de sa mission de certification des comptes annuels de la réserve. 		
Prévisionnel 2021	<p>Proposition :</p> <p>Dissocier présentation et la validation du budget prévisionnel de la présentation du budget réalisé et du rapport d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation pour validation du budget prévisionnel (n+1) au comité consultatif fin décembre de l'année (n) : permettre aux gestionnaires d'obtenir la subvention de fonctionnement en début d'année. • Présentation du rapport d'activité de l'année (n) et du budget réalisé de l'année (n) en avril (n+1) au comité consultatif : la cloture budgétaire et la rédaction des rapports d'activités ne permettent pas la tenue du comité consultatif avant le mois d'avril. 		

MS 14		MS 14 : Rechercher de nouveaux moyens de financements
Priorité	1	
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN	
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN	
Description	<p>Les gestionnaires de la réserve chercheront des financements complémentaires afin d'accroître le budget de fonctionnement de la RNN et réaliser les actions prévues dans le plan de gestion.</p> <p>Ces subventions ponctuelles ou pluri-annuelles viendront s'ajouter à la dotation annuelle de fonctionnement émanant du Ministère de l'Environnement, aux redevances sur les activités commerciales et de plaisance (redevance des mouillages, taxe sur le transport des passagers maritimes).</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et montant des financements complémentaires obtenus / an 	
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • RNPT : Ces recherches de financements seront principalement réalisées par la conservatrice, le chargé de mission scientifique et la secrétaire générale administrative. • Une veille est réalisée en continu pour suivre la publication d'appel à projets pouvant émaner de différents partenaires. <p>2020 : poursuite de la mise en œuvre du projet FEDER, 2 projets OFB en cours. Pas de mobilisation supplémentaire de financements .</p>	
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention supplémentaire de fonctionnement : +11% et 1 ETP dédié EEDD • Plan de relance : dépôt d'une fiche projet EEE pour DSD et indirectement pour PT (veille IC) • PNA : biosécurité veille IC • Appels à projet OFB : renforcement des mouillages existants par des écomouillages. 	

MS 15		MS 15 : Assurer l'accueil, l'encadrement et la formation des stagiaires et services civiques
Priorité	1	
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN	
FCR / Obj. opé.	FCR 3.2 Renforcer les moyens humains	
Description	<p>Les gestionnaire accueilleront régulièrement des stagiaires et services civiques afin de renforcer les moyens humains de l'équipe et réaliser différentes missions liées aux suivis du patrimoine naturel ou au renforcement des connaissances sur les espèces et les habitats. Ces moyens humains supplémentaires permettent d'accroître de façon sensible la présence du personnel sur le terrain.</p> <p>L'association Titè mènera la démarche d'agrément pour encadrer des services civiques.</p>	
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stagiaires et services civiques / an : Un chargé de mission en VSC ONF est dédié aux Réserve de la Désirade. Aucun contrat de Service Civique n'a été signé par Titè cette année 2020. Concernant les stagiaires, ont été reçus : 8 lycéens de la MFR de Sainte Rose, un stagiaire d'école d'ingénieur en stage ouvrier de deux semaines ainsi qu'un stagiaire en 1^{ère} STAV, au cours de l'année 2020. 	
Mise en œuvre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • RNPT : Les stagiaires et services civiques sont sélectionnés par la conservatrice et le chargé de mission scientifique ainsi que le VSC. Le recrutement des services civiques de l'ONF est réalisé après avis de la Conservatrice et de l'ONF. • Partenariats : Universités, Ecoles d'Ingénieurs, Centres de recherche, collèges et lycées (accueil de stagiaires de 3^{ème} en stage de découverte d'un métier) 	
Prévisionnel 2021	<p>Le contrat de Ruben PENIN, VSC ONF a été renouvelé en février 2021 pour une durée de 1 an. Un stagiaire sera recruté courant 2021 pour travailler sur le suivi des milieux physosociologiques.</p>	

MS 16		MS 16 : Renforcer l'équipe de la RNN avec l'accueil et l'encadrement d'EV	
Priorité	1		
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN		
FCR / Obj. opé.	FCR 3.2 Renforcer les moyens humains		
Description	Depuis 2008, l'association Titè a modifié ses statuts afin de permettre l'inscription de nouveaux adhérents et la mise en place d'un système d'éco-volontariat . Un grand nombre de volontaires accompagnent les gardes au sein de la réserve et participent à des missions de terrain liées à l'activité quotidienne sur le site (entretien de la réserve, information du public) ou à des suivis scientifiques (tortues marines, iguanes, oiseaux, gaïacs, milieu marin...). Les gestionnaires pourront former les bénévoles aux protocoles de suivis et à la sensibilisation des publics.		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écovolontaires / an, Nombre d'heures de présence. En 2020 il y a eu 356 jours de bénévolat sur la RNPT 		
Mise en œuvre, 2020	<p>En 2020 ce sont 356 jours de bénévolat qui ont été réalisés sur la RNPT. Le contexte sanitaire a obligé les cogestionnaires à suspendre le bénévolat du 17/03 au 20/06 et de limiter le nombre de bénévoles par mission pour répondre aux exigences réglementaires.</p> <p>Implication des bénévoles aux côtés des agents sur la RNPT (A.Pican)</p>		

MS 24		MS 24 : Développer le partenariat avec l'office du tourisme de la Désirade	
Priorité	2		
MS 25		MS 25 : Renforcer la coopération avec le comité des pêches de Guadeloupe (CRPMEM) et l'association des pêcheurs désiradiens	
Priorité	2		
FCR	FCR 5 - Renforcer l'ancrage territorial, régional et national de la RNN		
FCR / Obj. opé.	FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN		
Description	<p>Ces partenariats viseront à renforcer les liens avec les instances de tourisme, de pêche professionnelle ainsi que la populations locales. Les modalités de ces partenariats restent à définir.</p> <p>Un partenariat avec l'office de tourisme de La Désirade permettrait de valoriser la destination éco touristique de la Désirade et de Petite Terre. Les termes de ce partenariat restent à définir.</p> <p>De nouvelles démarches seront entreprises afin de mettre en place une coopération avec les professionnels de la pêche dans la perspective de profiter de l'effet réserve pour améliorer la gestion de la ressource halieutique en périphérie de la réserve.</p> <p>L'équipe de la réserve participera à des réunions de concertation ainsi qu'à des manifestations locales afin de sensibiliser les différents publics sur les enjeux, la réglementation et les objectifs de gestion de la réserve (cf. PA N°6).</p> <p>Les réunions annuelles de l'association Titè, qui se tiennent à la capitainerie de la Désirade, seront des moments privilégiés pour entretenir ce contact.</p>		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de partenariats 		
Mise en œuvre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • RNPT : Le développement des partenariats est coordonné par la conservatrice et le chargé de mission scientifique, après avis du Conseil d'Administration. L'ensemble de l'équipe participera aux manifestations et réunions de concertation. 		
Prévisionnel 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des plans de gestion au conseil municipal <p>Le recrutement du chargé de mission dédié à l'éducation à l'environnement va permettre le renforcement des partenariats avec les scolaires mais également l'office municipal du tourisme.</p>		

Priorité 2

FCR

FCR 5 - Renforcer l'ancrage territorial, régional et national de la RNN

FCR / Obj. opé.

FCR 5.3 - Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux régionaux et Nationaux

Description

Ces échanges permettront de contribuer à la formation des agents afin de renforcer leur réseau de compétences et de profiter des expériences acquises dans les autres espaces protégés. Depuis 2007 un réseau d'échanges entre les réserves naturelles des Petites-Antilles (Petite-Terre, St Martin, St Barthélemy) a été mis en place dans le cadre du **réseau des Réserves** permettant de suivre l'état de santé des récifs coralliens et des herbiers. Ces compagnonnages permettent notamment de constituer une équipe de plongeurs formés aux protocoles de suivis qui participent aux phases de terrain sur les différentes AMP.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions
- Nombre de compagnonnages : 2 en 2020

(1) En 2020, les cogestionnaires ont accueilli un agent de l'agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth du 18 au 29/08. Eric Delcroix a assuré l'encadrement d'Heike Dumjahn pendant cette période. Ce compagnonnage a été financé par TEMEUM.

Les thématiques du compagnonnage sont :

- Suivi des pontes de tortues marines (protocole, animation du réseau de bénévoles, communication)
- Aménagement d'îlots flottants pour les oiseaux nicheurs (notamment les petites sternes)

Le compagnonnage s'est réalisé à travers deux missions de 4 jours sur la RNPT, la mission de 4 jours sur la Désirade a été annulée (cette partie était consacrée à la partie animation de réseau de bénévoles et communication), car la responsable du projet « réseau tortues marines Désirade » n'était plus en activité.

Mise en œuvre 2020



Formation à la lecture des traces de tortues marines (H.Dumjahn)

(2) Comme chaque année 1 plongeur de Saint-Martin et 1 plongeur de Saint-Barth ont renforcé l'équipe de la RNPT pour assurer le suivi de l'état de santé du milieu marin en octobre 2020. En juillet 2020, la RNPT a mis à disposition le plongeur Julien ATHANASE pendant 3 jours pour le suivi du milieu marin sur la réserve naturelle de Saint-Barth.

MS 30		MS 30 : Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales	
Priorité	2		
FCR	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN		
FCR / Obj. opé.	OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN		
Description	<p>Les gestionnaires veilleront à informer et former les prestataires d'activités commerciales quant à l'organisation de leurs prestations sur la plage d'accueil et le lagon, qui concentrent l'essentiel de la fréquentation touristique de la réserve.</p> <p>Cette action vise notamment à former des écocguides chargés de faire visiter la réserve et disposant d'un minimum de compétences pédagogiques dans le domaine de l'environnement, d'encadrer et gérer l'organisation des repas sur la cocoteraie (utilisation des points de feu, limitation de charbon de bois ou utilisation d'autres combustibles, nettoyage des grilles et des points feu, gestion des poubelles, tri sélectif des déchets), de sensibiliser les passagers aux écocestes (utilisation de petites palmes, de crèmes solaires minérales, utilisation de lycras).</p> <p>Les gestionnaires de la réserve mèneront une réflexion avec les sociétés commerciales partenaires afin de les associer sur différentes thématiques (visite guidée, accueil sur la réserve...).</p>		
Indicateurs de pression	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels • Nombre et nature des infractions relevées sur la RNN / an 		
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de mesures de gestion liées à l'utilisation du site par les sociétés commerciales 		
Mise en œuvre 2020	<p>Les tables utilisables par les croisiéristes ont été replacées et espacées afin de favoriser leur utilisation par tous et donner une zone d'accueil suffisante vis-à-vis de leur nombre de passagers.</p> <p>Mise en place d'une barrière en bois limitant l'accès à la végétation alentour de la zone d'accueil afin d'en éviter la dégradation.</p> <p>Production d'un support de visite comprenant des informations relatives à la faune et à la flore observable à Petite Terre. Ce support à destination des croisiéristes permettra d'appuyer leur visite par des photographies ainsi des données récentes récoltées en RNN.</p> <p>Mise en place de formation obligatoire pour tout nouveau skipper se rendant sur la RNN. Organisation de sessions de formation sur le terrain pour tous les skippers.</p>		
Prévisionnel 2021	<p>Mise en place d'un suivi des engagements pris dans le cadre du dossier de candidature : réalisé par l'équipe de la RN en continu mais également par des clients mystères.</p> <p>Implication des croisiéristes dans la gestion de la RNN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de journées de nettoyage de la cocoteraie, ou d'entretien de sentier (en fonction des contraintes liées à la crise sanitaire) - Participation de chaque croisiériste à 1 mission courte par an en tant qu'écovolontaire. (2 jours) - Développement des sorties avec les scolaires - Aider les professionnels à mobiliser des aides et bénéficier de l'appui de la Région ou du CTIG afin de favoriser l'accès et la découverte de la RNN aux Guadeloupéens. 		

RNN de Petite Terre budget prévisionnel et réalisé 2020

Association : Titè

Exercice 2020

Date de début : 01/01/2020

Date de fin : 31/12/2020

CHARGES				PRODUITS			
Petite Terre			FEDER	Petite Terre			FEDER
Intitulés de comptes	MONTANT PREVISIONNELS EN EUROS ⁽¹⁾	MONTANT REALISES EN EUROS ⁽¹⁾	MONTANT REALISES EN EUROS ⁽¹⁾	Intitulés de comptes	MONTANT PREVISIONNELS EN EUROS ⁽¹⁾	MONTANT REALISES EN EUROS ⁽¹⁾	MONTANT REALISES EN EUROS ⁽¹⁾
60 – Achats	74 936 €	73 684 €	44 587 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	135 640 €	191 298 €	0 €
Achats d'études	0 €	11 984 €	44 298 €	Marchandises			
<i>atelier eradication, suivi ponte</i> CS		2 000 €		Taxe barnier	60 000 €	118 355 €	
<i>rédaction plan de gestion</i> MS		9 984 €		Prest de services redevances prof.	35 640 €	29 040 €	
Achats non stockés de matières et fournitures		10 673 €	231 €				
<i>Matériel</i> IP		848 €					
<i>Bateau</i> CI		7 823 €					
<i>Travaux entretien site</i> IP		1 328 €					
<i>Matériel suivi scientifiques</i> CS		672 €					
Fournitures non stockables (combustibles)	10 100 €			Prest de services redevance plais.	40 000 €	39 805 €	
Fournitures d'entretien et petit équipement	4 000 €	1 335 €	57 €	Mise à disposition de personnel facturée		4 098 €	
<i>Entretien sentier, plateformes</i> CI		624 €					
<i>Matériel de plongée</i> CS		711 €					
Fournitures administratives	2 400 €	195 €		Autre produit d'activité annexes			
Autres fournitures	MS			74 – Subventions d'exploitation	217 936 €	228 906 €	46 397 €
Prestations	MS	58 436 €	49 498 €	Etat : DEAL			
61 – Services extérieurs	42 553 €	46 300 €	342 €	Subvention DEAL dédiée à l'évaluation de plan de gestion + rédaction plan de gestion	217 936 €	228 906 €	
Sous-traitance générale							
Locations	2 000 €	2 295 €	342 €	Région(s) :			
<i>Location bateau</i> CI		1 794 €					
<i>Location matériel plongée</i> CS		500 €		Département(s) :			
Entretien et réparation	31 553 €	36 229 €		Communes(s) :			
<i>entretien Gaïac</i> CS		240 €					
<i>Station solaire</i> CI		1 140 €					
<i>bateau</i> CI		6 609 €		Organismes sociaux (à détailler) :			
<i>Mise en défend et récifs artificiels</i> IP		3 115 €					
<i>Mouillage et balisage</i> CI		25 122 €		Fonds européens			46 397 €
Assurance	MS	8 000 €	7 697 €	CNASEA (emplois aidés)			
Documentation	1 000 €			Autres recettes			
Divers		80 €					
62 – Autres services extérieurs	42 418 €	25 494 €	1 468 €	75 – Autres produits de gestion courante	1 125 €	1 244 €	0 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 400 €	15 167 €		Cotisations	1 125 €	1 244 €	
Expert comptable MS		10 774 €		Autres recettes			
Commissaire aux comptes MS		4 393 €		76 – Produits financiers	0 €	2 €	0 €
Publicité, publication	7 500 €	1 000 €	1 468 €	77 – Produits exceptionnels	0 €	55 023 €	0 €
Déplacements, missions, réceptions	15 148 €	4 795 €		Sur opération d e gestion			
<i>Billets de bateau</i> MS		3 090 €		Sur exercices antérieurs			
<i>Frais de déplacements</i> MS		1 704 €		78 – Reprises sur amortissements et provisions	0 €	279 €	0 €
Frais postaux et de télécommunications	4 620 €	3 440 €		79 – Transfert de charges d'exploitation	64 623 €	- €	0 €
Services bancaires, autres	750 €	1 080 €		87 – Contributions volontaires en nature	0 €	1 464 €	370 €
cotisations (liées à l'activité économique)		12 €		Bénévolat		1 464 €	
63 – Impôts et taxes	2 544 €	2 989 €	0 €	Prestations en nature			370 €
Impôts et taxes sur rémunération	2 544 €	2 989 €	0 €	Dons en nature			
Autres impôts et taxes				TOTAL DES PRODUITS	419 324 €	478 214 €	46 767 €
64 – Charges de personnel	136 878 €	126 549 €	0 €				
Rémunération des personnels	110 664 €	111 246 €					
Charges sociales	17 176 €	13 935 €					
Autres charges de personnel	9 038 €	1 368 €					
65 – Autres charges de gestion courante	0 €	1 729 €	0 €				
66 – Charges financières							
67 – Charges exceptionnelles	0 €	30 €	0 €				
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)	55 372 €	68 724 €	0 €				
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES							
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	64 623 €	0 €	370 €				
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et prestations							
Personnel bénévole	64 623 €		370 €				
TOTAL DES CHARGES	419 324 €	345 500 €	46 767 €				

BUDGET PREVISIONNEL - RNPT - Année 2021

Charges			Produits	
	Codes PG			
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		21 800 €	Taxes passagers Maritime	50 000 €
<i>Suivi repro STEANT</i>	CS18	- €		
<i>Suivi Tortues marines</i>	CS8	- €	Redevance opérateurs professionnels	35 640 €
<i>Suivi Oiseaux (limi et canards+ marin)</i>	CS19,20,22	6 800 €		
<i>Suivi milieu marin</i>	CS29	15 000 €	Redevance plaisanciers	33 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures				
Fournitures non stockables (combustibles)	CI7	10 100 €		
Fournitures d'entretien et petit équipement		6 950 €		
<i>Surveiller l'introduction de l'IC</i>	CS3	200 €		
<i>Collecte et évacuation déchets</i>	IP3	500 €		
<i>accès saline (cordes, bois...)</i>	IP6	500 €		
<i>Entretien sentier découverte (mat coupe)</i>	CI2	250 €		
<i>actions EEE. Achat tronçonneuse</i>	IP1	500 €		
<i>matériel distance sampling</i>	CS2	300 €		
<i>connaissance scinque</i>	CS6	500 €		
<i>suivis mammifères marins</i>	CS26	- €		
GPS	SP1	500 €		
<i>matériel (lagon/gaiac)</i>		1 000 €		
<i>divers maison</i>		1 200 €		
<i>matériel animation</i>	EEDD - PA	1 500 €		
Fournitures administratives		3 200 €		
<i>tablette suivi fréquentation</i>	CS39	800 €		
<i>smartphone PC</i>	MS17	2 400 €		
Autres fournitures				
Prestations		54 500 €	Prestations Services	5 952 €
ONF	MS	49 500 €		
<i>entretien maison (termites)</i>	CI8	5 000 €		
61 – Services extérieurs			74 – Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale			Etat : DEAL	232 480 €
Locations		2 500 €	Renforcement EEDD	26 978 €
<i>location de bateau</i>	SP	2 000 €		
<i>location de matériel de plongée</i>	CS29	500 €		
Entretien et réparation		45 550 €	OFB	
<i>Eretien maison - Sunzil</i>	CI8	4 600 €		
<i>Gestion fréquentation - Maintenance site internet</i>	MS4	3 150 €		
<i>Réparation Calidris</i>	CI7	800 €		
<i>Moteur Calidris</i>	CI7	- €		
<i>Equipement bateau</i>	CI7	1 000 €		
<i>Moteur Mis'Titè</i>	CI7	- €		
<i>Entretien bateau</i>	CI7	3 000 €		
<i>Entretien mouillages</i>	CI5	30 000 €		
<i>Eretien zone d'accueil - Elagage cocotiers</i>	CI9	3 000 €		
Assurance	MS	8 000 €	Région(s) :	
Documentation	MS	1 000 €	Département(s) :	
Divers		- €		
62 – Autres services extérieurs				
Rémunérations intermédiaires et honoraires		14 400 €	Communes(s) :	
Publicité, publication		5 264 €		
<i>informer le public règles lagon</i>	SP7	3 000 €		
<i>renforcer partenariat avec croisiéristes</i>	MS30	1 000 €		
<i>animation nature</i>	EEDD - PA	1 264 €		
Déplacements, missions, réceptions		18 042 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
<i>Formation plongée métropole 2 pers</i>	MS7	2 600 €		
<i>Frais mission formation (déplacement)</i>	MS7	- €		
<i>Frais repas distance sampling</i>	CS2	732 €		
<i>Participation colloques</i>	MS28	- €	Fonds européens (FEDER)	
<i>Frais de déplacements</i>	MS	2 157 €	CNASEA (emplois aidés)	
<i>Billets de bateau Comadile</i>	MS	6 347 €	Autres recettes	
<i>Billets de bateau Comadile</i>	EEDD - MS	486 €		
<i>Billets de bateau PT</i>	SP2	2 520 €		
<i>Sortie PT scolaires</i>	EEDD - PA	3 200 €		
Frais postaux et de télécommunications		2 000 €		
Services bancaires, autres		750 €		
63 – Impôts et taxes			75 – Autres produits de gestion courante	
Impôts et taxes sur rémunération		2 954 €	Cotisations	1 350 €
<i>dont EEDD</i>	MS-EEDD	492 €		
Autres impôts et taxes			Autres recettes	
64 – Charges de personnel			76 – Produits financiers	
Rémunération des personnels		134 281 €	77 – Produits exceptionnels	
<i>1 CM, 3 gardes, 1 SGA</i>	MS	117 036 €	Sur opération d e gestion	
<i>1 ETP EEDD</i>	EEDD - MS	17 245 €	Sur exercices antérieurs	
Charges sociales	MS	25 513 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
<i>1 CM, 3 gardes, 1 SGA</i>	MS	22 237 €		
<i>1 ETP EEDD</i>	EEDD - MS	3 277 €		
Autres charges de personnel	MS	2 000 €		
65 – Autres charges de gestion courante				
66 – Charges financières				
67 – Charges exceptionnelles				
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)	MS	26 595 €		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES			TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature			87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature			Bénévolat	30 846 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	
Personnel bénévole	MS	30 846 €	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		416 246 €	TOTAL DES PRODUITS	416 246 €

TABLES DES ANNEXES



Annexe 1 : Fiches de suivi individuel et ponctuel des scinques à Petite Terre.....	90
Annexe 2 : Dossier de candidature 2021 pour l'exercice d'une activité commerciale à Petite Terre.....	90
Annexe 3 : Charte de Partenariat 2021.....	90
Annexe 4 : Extrait de la première version des visuels des panneaux de sentiers sous-marins. Les informations seront par la suite condensées afin de réduire la taille des textes.....	90
Annexe 5 : Arrêté préfectoral de renouvellement du Comité Consultatif de la Réserve de Petite Terre.....	90
Annexe 6 : Compte rendu du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre 2020.....	90

Date :

Fiche de suivi individuel Scinques

Prospecteur :

H Départ :

H arrivée :

Scinque n°	Heure	N° borne la plus proche	Taille (1 ; 2 ou 3)	Comportement	Position dans environnement

Fiche de suivi ponctuel Scinques

Date	Heure	Prospecteur	Position dans la grille	Taille (1 ; 2 ou 3)	Comportement	Position dans environnement

Annexe 2 : Dossier de candidature 2021 pour l'exercice d'une activité commerciale à Petite Terre.



PREFECTURE DE GUADELOUPE

ACTIVITE COMMERCIALE DANS LA RESERVE NATURELLE DE PETITE TERRE

DEMANDE D'AUTORISATION pour l'année 2021

(Décret n°98-801 Arrêté portant création de la réserve naturelle des Îlets de Petite Terre - Arrêté Préfectoral n° BAT DD/2017_02 portant réglementation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle des Îlets de Petite Terre et ordonnance n° 2017-562 relative à la propriété des personnes publiques)

L'autorisation est attachée à un navire, une entreprise et un amateur, conformément à l'article 12 de l'arrêté préfectoral n°BAT DD/2017_02. Une seule demande d'autorisation peut être déposée, correspondant à un navire, une entreprise et un amateur.

Nom du bateau et immatriculation :

Nom de la société :

Nom de l'amateur :

Date de la demande :

Année de la première autorisation :

Dossier complet : OUI NON (sera renseigné au moment de l'analyse des dossiers)

Date de dépôt du dossier et cochet de l'ONF :

Avis de la Direction de la Mer (conformité relative de la réglementation maritime) :

Avis de la DEAL :

Avis des gestionnaires

Avis de la commission

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts Jardin d'Essais, 97139 Les Abymes.



PREFECTURE DE GUADELOUPE

Présentation de la consultation

Activité concernée	Excursions écotouristiques
Nom du site	Réserve Naturelle Nationale des Îlets de Petite Terre
	LA DESIRADE / GUADELOUPE (971)
	<p>Petite Terre est une Réserve Naturelle Nationale.</p> <p>L'arrêté ministériel de création interdit toute activité commerciale dans la réserve (décret n°98-801 du 3 septembre 1998). Par ailleurs, le schéma d'accueil élaboré en 2016 préconise une diminution du nombre de personnes fréquentant la réserve en vue du maintien du bon état écologique du site. En effet, depuis plusieurs années la capacité de charge du milieu est dépassée.</p> <p>La réserve naturelle a toutefois vocation à accueillir du public dans le but de sensibiliser le grand public à la préservation de cette biodiversité d'exception.</p> <p>Les activités commerciales sur la Réserve Naturelle sont des activités dérogatoires. Elles sont délivrées par arrêté préfectoral après étude par une commission composée des membres du comité consultatif restreint de la Réserve Naturelle.</p> <p>L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 prévoit que les autorisations d'exercice d'une activité commerciale sur le domaine public maritime doivent respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place d'une procédure de sélection des candidats présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence o Faire de la publicité o Limiter la durée des autorisations de manière à ne pas restreindre la libre concurrence <p>L'offre est donc ouverte à tous les opérateurs écotouristiques habilités à la réception du public et au transport maritime de passagers.</p> <p>Les candidats retenus seront bénéficiaires d'une autorisation unique et limitée dans le temps.</p> <p>Les autorisations seront accordées dans la limite des mouillages disponibles. Pour rappel : 27 mouillages sont mis à disposition des prestataires touristiques, des plaisanciers et des gestionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> o 13 bouées dédiées aux navires de 10T maximum : 3 de ces bouées sont destinées aux prestataires touristiques. o 5 bouées dédiées aux navires de 30T maximum : 4 de ces bouées sont destinées aux prestataires touristiques o 9 bouées installées au plus proche de la plage pour les embarcations de plus petite taille : ces bouées ne sont pas réservables par les plaisanciers <p>16 mouillages peuvent donc être dédiés aux prestataires touristiques</p>
Description du contexte dans lequel s'inscrit l'activité envisagée	
Date de la commission d'attribution des autorisations	Définie par la sous-préfecture. Elle sera communiquée individuellement aux candidats.

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts Jardin d'Essais, 97139 Les Abymes.





PREFECTURE DE GUADELOUPE

Caractéristiques de la société

Société / Nom / Statut			
Activité exercée			
Adresse			
Représentée par		Fonction	
Nom de l'armateur			
Site internet			
N° SIRET / SIREN			
Téléphone / email			

Caractéristiques du navire

Type de navire			
Nom			
Immatriculation			
Dimensions			
Nombre de moteur / marque / modèle			
Type de motorisation / puissance / Type de carburant			
Date de la motorisation			
Consommation moyenne (L/h) / Durée de navigation			
Nombre de passagers			
Nombre de membres d'équipage			
Antifouling utilisé / surface mouillée de la coque			

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts, Jardin d'Essai, 97139 Les Abymes.



PREFECTURE DE GUADELOUPE

Composition de l'équipage

La liste des skippers pouvant intervenir sur le bateau devra être fournie également ici.

Nom et prénom	Fonction	Diplômes nautiques et autres diplômes	Expérience encadrement de public / pédagogie / environnement

Il devient **obligatoire** que tout skipper se rendant sur la réserve naturelle soit formé à la réglementation de la réserve ainsi qu'à la préservation de la biodiversité du site.

Tout skipper se rendant sur la réserve naturelle devra être en mesure de fournir au contrôle des gardes une **attestation de formation** délivrée par les gestionnaires de la réserve naturelle.

Les skippers ayant déjà suivis une formation devront fournir leur certificat de formation avec ce dossier de candidature.

Les nouveaux skippers seront obligatoirement formés avant de débiter toute activité commerciale sur la réserve naturelle. La formation sera organisée par les gestionnaires de la réserve naturelle.

Une attention particulière sera portée au taux d'encadrement du groupe.

Proposition tarifaire

Dépôt du dossier

Frais de dossier 150 € à la réception du dossier*

Redevance annuelle

Redevance mouillage 3 600 €/an pour les bateaux d'une taille de 15m et plus
1 800 €/an pour les bateaux d'une taille inférieure à 15m
Sur la base de 3 jours par semaine.
Sera calculée au prorata du nombre de jours indiqués dans l'arrêté préfectoral.

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts, Jardin d'Essai, 97139 Les Abymes.





PREFECTURE DE GUADELOUPE

Logistique

Port de départ

Chaque candidat doit renseigner 3 vœux différents. Les jours souhaités sont demandés à titre indicatif. Les gestionnaires réaliseront le planning en fonction des disponibilités des mouillages, du nombre de demandes et de la qualité des dossiers.

Grosses embarcations : mouillages 10T et 30T

VCEUX 1		
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jours de la semaine souhaités (planning)	<input type="text"/>	

VCEUX 2		
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jours de la semaine souhaités (planning)	<input type="text"/>	

VCEUX 3		
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jours de la semaine souhaités (planning)	<input type="text"/>	

Petites embarcations : mouillages proches de la plage

VCEUX 1		
Créneau horaire souhaité : 8h-11h30 / 13h-17h / 8h-16h	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jours de la semaine souhaités (planning)	<input type="text"/>	



PREFECTURE DE GUADELOUPE

VCEUX 2		
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jours de la semaine souhaités (planning)	<input type="text"/>	

VCEUX 3		
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jours de la semaine souhaités (planning)	<input type="text"/>	

Présentation du projet écotouristique du candidat

Les critères ci-dessous doivent permettre à la commission de classer les prestations respectant au mieux les principes de développement durable, de tourisme écoresponsable et compatibles avec les objectifs du plan de gestion de la réserve. La proposition d'un véritable produit écotouristique, devient un des aspects prioritaires dans l'attribution des autorisations d'activités commerciales dans la réserve de Petite Terre.

En plus de la réponse au questionnaire ci-dessous, chaque candidat proposera un dossier de présentation de son projet écotouristique en décrivant précisément les différents modules proposés.

Chaque candidat dont le dossier est recevable (complet et en règle vis-à-vis de la législation) devra ensuite présenter son dossier devant un jury lors d'un entretien d'une durée de 20 min. Le détenteur de l'autorisation ainsi que la personne en charge de la mise en œuvre de la prestation seront reçus devant le jury.

Cet entretien se tiendra la semaine du 25 janvier 2021.

La commission statuera ensuite quant à l'attribution des autorisations.

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts Jardin d'Essai, 97139 Les Abymes.



Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts Jardin d'Essai, 97139 Les Abymes.





PREFECTURE DE GUADELOUPE

Questionnaire

- Quel autre site naturel utilisez-vous pour votre activité ?

- Comment prenez-vous en compte la fragilité du milieu dans votre prestation ?

- Quelles sont vos attentes vis-à-vis des gestionnaires ?

- Quelles utilisations faites-vous du site ? Comment qualifierez-vous le site ?

- Comment organisez-vous les repas et quels sont les produits utilisés ?

- Quels équipements mettez-vous à disposition des passagers ?

- Détaillez votre circuit de commercialisation :
 - o Noms des vendeurs :

 - o Nombre de points de vente :

 - o Fournir le contenu de la publicité faite par les vendeurs (flyer, spots publicitaires...)

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts Jardin d'Essais, 97139 Les Abymes.



PREFECTURE DE GUADELOUPE

Pièces constituant l'offre du candidat

Document permettant de vérifier la légalité de la situation des candidats par rapport à la législation :

- + Le permis de navigation, valide pour la durée de l'autorisation
- + Le permis d'armement commerce, en cours de validité avec décision d'effectif
- + Les titres des marins employés, en cours de validité et correspondant aux fonctions
- + L'assurance couvrant la totalité de la prestation proposée à terre et en mer, la responsabilité de l'armateur en vertu de la convention de Nairobi (enlèvement des épaves), les passagers et une responsabilité civile.
- + Attestation des cotisations ENIM et URSSAF
- + Attestation fiscale
- + La déclaration européenne de conformité des moteurs

Pour les prestataires ayant bénéficié d'une autorisation en 2020 :

- + Le bordereau mensuel de déclaration à la douane du paiement de la TPM
- + La fiche de déclaration mensuelle de redevance d'accès à la réserve naturelle

Tout candidat n'étant pas à jour de ces règlements à la date de clôture de la réception des offres verra son dossier classé irrecevable.

Documents relatifs à la mise en place d'une prestation écotouristique de qualité et compatibles avec les objectifs du plan de gestion de la réserve naturelle :

- + Le présent dossier de candidature rempli, paraphé et signé
- + Le dossier de présentation du projet écotouristique du candidat pour l'accueil des visiteurs sur le site. Tout élément permettant la bonne compréhension du projet sera étudié.
- + Le contenu de la publicité faite par les vendeurs ou les liens vers celle-ci.
- + La charte de partenariat, paraphée et signée.

Attention :

La fourniture de l'ensemble des justificatifs ci-dessus est indispensable pour permettre la prise en compte de votre dossier. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOC'H : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts Jardin d'Essais, 97139 Les Abymes.



Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères. Une importance particulière sera portée à la cohérence de l'activité avec les orientations de gestion durable portées par la réserve naturelle

- **Qualité technique (30 %)** : qualité des services proposés, navire, formation de l'équipage, maîtrise du circuit de commercialisation, taux d'encadrement.
- **Qualité de la prestation écotouristique (30%)** : respect et prise en compte de la charte, adaptation de la prestation à la fragilité du milieu, diversité du projet, outils pédagogique et matériel à disposition.
- **Qualité de la présentation orale (40 %)** : La présentation orale doit permettre au jury de juger la parfaite maîtrise du projet écotouristique proposé par le détenteur de l'autorisation, ses connaissances de la réserve naturelle, et sa volonté d'implication dans la préservation de celle-ci.

Tout candidat obtenant une note inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des trois catégories énoncées ci-dessus ne se verra pas attribuer d'autorisation d'exercice d'activité commerciale sur la Réserve Naturelle.

Remise des offres

Date de fin de remise des offres	15 janvier 2021
Adresse de remise des offres	Office National des Forêts Jardin d'essais 97139 Les Abymes
Adresse mail de remise des offres	sophie.leloch@onf.fr

Les offres sont à remettre par pli postal, ou en main propre, ou par mail.
Un accusé de réception du dossier sera remis à chaque candidat.

Les candidats retenus seront évalués courant 2021 sur leurs engagements pris à travers cette candidature.

Signature du candidat

A

Le

Dossier à remettre au plus tard le 15 janvier 2021 par courriel à Sophie LE LOCH : sophie.leloch@onf.fr ou à Office National des Forêts, Jardin d'Essais, 97139 Les Abymes.



Annexe 3 : Charte de Partenariat 2021



CHARTRE DE PARTENARIAT 2021

ENTRE LES GESTIONNAIRES DE LA RÉSERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE TERRE

ET L'ENTREPRISE

EXERCANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE dans la réserve de Petite Terre

Préambule :

La réserve naturelle des Ilets de Petite Terre a pour objectif de préserver l'intégrité des écosystèmes marins et terrestres. Afin d'assurer une fréquentation raisonnée et respectueuse des Ilets et du milieu marin, sans risque de dérangement de la faune et de dégradation de l'environnement, l'entreprise exerçant une activité commerciale sur la réserve naturelle signataire d'une part, et les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale de Petite Terre (l'association Titè et l'ONF) d'autre part, conviennent d'atteindre cet objectif commun selon les dispositions suivantes :

Sont considérés comme **croisiéristes** les entreprises qui organisent une excursion sur la réserve naturelle de Petite Terre avec un transport maritime au moyen d'un navire à passagers, d'un navire à utilisation commerciale (NUC) ou d'un navire de location avec skipper s'adressant à des passagers individuels ou à des groupes.
Cette sortie incluant une visite guidée et commentée sur le sentier de découverte aménagé et en utilisant le cas échéant les supports pédagogiques mis à disposition par les gestionnaires

Article 1 – Autorisation nominative :

Tout prestataire souhaitant exercer une activité commerciale dans la Réserve Naturelle de Petite Terre, maritime et terrestre est soumis à autorisation préalable nominative, délivrée par le Préfet sur avis conforme (conjointement), de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement et la Direction de la Mer après avis du comité consultatif. Elle définit notamment le type d'activité autorisée pour le prestataire concerné, le nombre de jours d'exploitation et le nombre maximum de passagers.

L'autorisation est attachée à **un navire, une entreprise et à l'armateur** mentionné dans l'arrêté préfectoral annuel. Tout remplacement de navire que ce soit à titre provisoire ou définitif ne peut se faire que par un navire de taille et de capacité équivalente ou inférieure avec l'agrément des gestionnaires.
Cette autorisation ne peut en aucun cas être gagée ou cédée.
L'autorisation peut être remise en cause en cas de manquement à l'arrêté réglementant les activités commerciales et non commerciales sur la réserve ou à la présente charte.

Article 2 – Limitation du nombre de visiteurs :

Chaque prestataire est tenu de respecter le nombre de passagers autorisés. Les prestataires autorisés devront respecter le calendrier de fréquentation touristique établi par les gestionnaires en concertation avec les entreprises autorisées afin que la fréquentation touristique ne dépasse pas 100 visiteurs par jour dans le cadre des activités commerciales.





CHARTRE DE PARTENARIAT 2021 ENTRE LES GESTIONNAIRES DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE TERRE

ET L'ENTREPRISE _____

EXERCANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE dans la réserve de Petite Terre

Article 3 - Déclaration de fréquentation et règlement de la taxe sur les passagers maritimes (TPM) :

Les prestataires assurant une prestation avec un navire transport de passagers, un navire en utilisation commerciale ou un navire en location avec skipper sont soumis à la TPM et sont tenus de déclarer mensuellement aux gestionnaires de la réserve, sur la base du formulaire prévu à cet effet, sa fréquentation et de payer auprès des services de la Douane la taxe sur les passagers embarqués à destination des espaces protégés. Le montant de cette taxe est fixé annuellement par le ministère des finances.

Cette taxe est acquittée mensuellement, sur bordereau, auprès de la Recette des Douanes de Basse Terre avec copie aux gestionnaires.

Article 4 Redevance de mouillage :

Une redevance de mouillage est instituée, son montant sera fixé annuellement après avis du comité consultatif. Pour l'année 2021 son montant est fixé à 3600 euros pour les bateaux de plus de 15 mètres et 1800 euros pour les bateaux de 15 mètres et moins et ce pour une fréquentation de 5 jours par semaine. Son montant sera calculé au prorata du nombre de jours mentionné dans l'arrêté préfectoral.

Cette redevance fait l'objet d'une facturation par moitié en janvier et par moitié en juin par l'association Titi-Té gestionnaire de la réserve de Petite Terre et le paiement est dû sous 30 jours après réception de la facture.

Un retard de paiement de la redevance au-delà de 60 jours après relance engendrera une sanction administrative : retrait de jours autorisés.

Article 5 - Engagement Général :

Le prestataire autorisé s'engage à :

- Prendre connaissance du décret de création de la réserve et des arrêtés préfectoraux réglementant les activités commerciales et non commerciales sur la Réserve Naturelle de Petite Terre.
- Ne pas déranger, nourrir, manipuler et prélever les espèces de faune et de végétaux (ne pas nourrir les oiseaux et en particulier les sucriers, les iguanes, les tortues, les barracudas, ne pas naviguer à proximité des tortues et mammifères marins).
- Diffuser tant auprès de ses clients que de ses employés la réglementation en vigueur, applicable sur la Réserve Naturelle de Petite Terre et relative à l'activité commerciale qu'il pratique, la respecter et la faire respecter en particulier les zones d'interdiction matérialisée dans le lagon et Terre de Haut.
- Diffuser un message pédagogique orienté vers la découverte et la protection de la biodiversité marine et terrestre dans l'esprit de la documentation produite par les gestionnaires de la Réserve Naturelle de Petite Terre. Le personnel d'encadrement doit être dûment qualifié et formé et doit assurer une réelle action de prévention et de sensibilisation.

CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE LES GESTIONNAIRES DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE TERRE ET LES ENTREPRISES EXERCANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE SUR LA RESERVE NATURELLE



Il devient **obligatoire** que tous skipper se rendant sur la réserve naturelle soit formés à la réglementation de la réserve ainsi qu'à la préservation de la biodiversité du site. Tout skipper se rendant sur la réserve naturelle devra être en mesure de fournir au contrôle des gardes une attestation de formation délivrée par les gestionnaires de la réserve naturelle. Les skippers ayant déjà suivis une formation devront fournir leur certificat de formation. Les nouveaux skippers seront obligatoirement formés **avant** de débiter toute activité commerciale sur la réserve naturelle.

- Une visite encadrée de la réserve en empruntant le sentier de découverte est **obligatoirement** réalisée par le prestataire. Au cours de cette visite, il devra expliquer les enjeux de la réserve et présenter les espèces emblématiques rencontrées par les visiteurs : tortues, iguane, oiseaux, requins, végétation, écosystèmes marins et terrestres... La durée du (des) module(s) de la prestation écotouristique ne devra pas être inférieure à une heure et demie.
- Respecter les équipements de la Réserve Naturelle de Petite Terre mis à sa disposition. L'exploitant est tenu pour responsable des dommages occasionnés par lui-même ou par ses clients. En cas de dégradation des équipements, il sera tenu de procéder, à ses frais, aux remplacements et/ou réparations qui s'imposent.
- Ne pas s'approprier le mobilier de la Réserve Naturelle et ne pas le déplacer. Le mobilier est aussi bien à disposition des prestataires que des plaisanciers.
- Fournir à ses passagers repas et boissons. L'alcool devra être servi en quantité raisonnable.
- Assurer l'encadrement des visiteurs pendant toute la durée du séjour au sein de la réserve.
- Promouvoir la présente charte.
- Respecter les autres usagers de la Réserve Naturelle.
- Signaler immédiatement au personnel de la réserve toute dégradation ou anomalie constatée par lui-même ou ses employés, sur les sites.
- Avertir ses clients des risques liés à la baignade dans le lagon et notamment du risque avéré en cas de courant fort.
- Ne laisser aucun équipement sur site.
- S'investir dans la préservation de la réserve naturelle en participant aux journées de nettoyage organisées par les gestionnaires. La réalisation d'une mission par an avec les gardes sera également garante de cet engagement.

Article 6 - Mesures éco responsables :

Le prestataire autorisé s'engage à :

- Trier ses déchets et les rapporter ainsi que ceux de ses clients. Les emplacements mis à sa disposition doivent rester propres après son départ. Aucun reste de cendres et de nourriture sur les barbecues n'est toléré.
- Le prestataire doit tenir à disposition des clients jusqu'au départ une poubelle fermée. Il doit s'assurer tout au long de sa prestation à ne pas nourrir, même involontairement, la faune sauvage. Il veillera à disposer des protections physiques sur les aliments pouvant attirer les oiseaux, ou les iguanes. Il doit mettre à disposition de ses clients des cendriers.
- Utiliser de la vaisselle réutilisable ou à défaut une vaisselle jetable biodégradable (bois, carton, PLA ou équivalent).

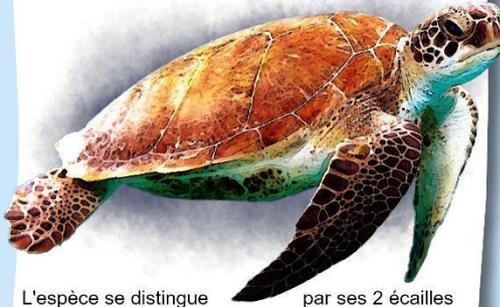
CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE LES GESTIONNAIRES DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE PETITE TERRE ET LES ENTREPRISES EXERCANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE SUR LA RESERVE NATURELLE



Annexe 4 : Extrait de la première version des visuels des panneaux de sentiers sous-marins. Les informations seront par la suite condensées afin de réduire la taille des textes

Tortue verte

(*Chelonia mydas*)



L'espèce se distingue par ses 2 écailles préfrontales et son museau court et arrondi.

Taille: Une carapace mesurant entre 70 et 140 cm.
Alimentation: Carnivore (petits invertébrés, alevins, méduses, zooplancton) au stade juvénile puis principalement herbivore au stade adulte.
Biotope: Inconnu ou presque lors du stade juvénile. Les adultes vivent davantage au large et enfin sur les fonds côtiers parmi les mangroves et herbiers.

Après des migrations pouvant atteindre 2000 km, elle rejoint ses sites de pontes. A Petite Terre, les tortues bénéficient de plages très peu voir pas fréquentées. Le personnel de la réserve et les écovolontaires évaluent leur succès de ponte par observations de traces laissées la nuit.

Tortue imbriquée

(*Eretmochelys imbricata*)



Cette tortue est reconnaissable grâce à son bec pointu, ses bords de carapace en dents de scie et ses deux paires de plaques préfrontales.

Taille: La carapace mesure en moyenne 80 cm.
Alimentation: Principalement des éponges lorsqu'elle se rapproche des côtes mais aussi du plancton et des petits invertébrés.
Biotope: Vit au large au stade juvénile puis à proximité des côtes et récifs coralliens.

Espèce mondialement chassée pour ses écailles, sa viande, ou ses oeufs encore consommés à ce jour. L'urbanisation, la capture accidentelle, le braconnage et l'introduction d'espèces invasives prédatrices (ex : mangouste et rat noir) sont de sérieuses menaces pour les espèces de tortues marines, toutes protégées.

Merci de ne pas vous approcher à moins de 3 m de ces espèces sensibles

Raie pastenague

(*Dasyatis americana*)



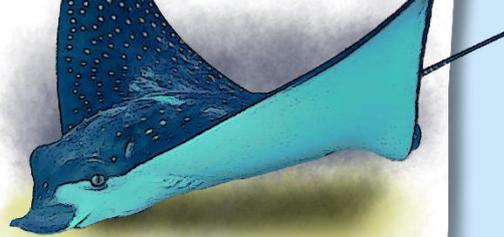
Le dos de cette raie gris, son ventre blanc. Il se termine par une queue en fouet, portant 1 ou 2 **dards venimeux**.

Taille: De 90 à 150 cm, queue non comprise.
Alimentation: Fouille le sable, cherchant des bivalves, vers, crustacés, crabes et petits poissons.
Biotope: Baies et estuaires, jusqu'à 50 m de profondeur.

Tout comme le requin nourrice, cousin de la raie, elle possède des *ampoules de Lorenzini* la rendant sensible aux champs magnétiques. L'espèce n'est pas suffisamment connue pour évaluer son état de conservation. Cependant, les pêches accidentelles et son cycle de reproduction lent la rendent vulnérable.

Raie aigle

(*Actobatus narinari*)



L'espèce est facilement identifiable aux taches blanches sur un manteau foncé. Sa queue possède 2 à 6 **dards venimeux**.

Taille: Jusqu'à 8,5 m de long, queue comprise.
Alimentation: Principalement des mollusques et des crustacés en fouillant le sable.
Biotope: Jusqu'à 80 m de profondeur au-dessus de zones sableuses, herbiers ou récifs.

Capable de puissantes accélérations lui permettant d'échapper aux requins la prédatant, il est possible de la voir sauter hors de l'eau. L'espèce est proche du danger d'extinction à cause de la pêche au filet. KapNatirel participe à l'amélioration des connaissances du comportement et de l'habitat des raies afin de mieux les protéger.



**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Arrêté DEAL/RN du 15 DEC. 2020
portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale
des îles de la Petite Terre (Guadeloupe)
et précisant ses missions et son fonctionnement

n°971-2020-12-15-012.

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R332-15 et suivants ;

Vu le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (Guadeloupe) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'Outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret 2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. ROCHATTE (Alexandre) ;

Vu l'arrêté du 28 août 2017 portant nomination de Monsieur Jean-François BOYER en qualité de directeur de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté préfectoral n°99-208 du 30 mars 1999 portant création du comité consultatif de la réserve naturelle terrestre et marine des îles de la Petite-Terre (commune de la Désirade) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-1536/DEAL du 30 décembre 2011 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des îles de la Petite-Terre (commune de la Désirade) ;

Considérant que l'arrêté préfectoral n°2011-1536/DEAL du 30 décembre 2011 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des îles de la Petite-Terre est arrivé à expiration et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de ce comité et de préciser le fonctionnement de sa « commission activités commerciales »

Sur proposition du Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DEAL Guadeloupe
Saint-Phy BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex
Tél : 0590 99 45 45
deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale des îlets de la Petite-Terre (RNN PT), placé sous la présidence de monsieur le préfet de la région Guadeloupe ou son représentant, est composé, conformément à l'article 2 du décret n°98-801 du 3 septembre 1998 susvisé, de trois collèges. Ces collèges sont composés de la manière suivante :

Représentants d'administrations et d'établissements publics concernés : (7)

- le préfet maritime, représentant de l'action de l'État en mer (AEM) ou son représentant ;
- le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) ou son représentant ;
- le directeur de la mer (DM) ou son représentant ;
- le directeur de l'office national des forêts (ONF) ou son représentant ;
- le directeur de l'office français de la biodiversité (OFB) ou son représentant ;
- le directeur du conservatoire du littoral (CDL) ou son représentant ;
- le commandant de gendarmerie ou son représentant.

Représentants de collectivités territoriales concernées, de propriétaires et d'usagers : (7)

- le maire de la commune de la Désirade ou son représentant ;
- le référent de la thématique environnement de la commune de la Désirade ou son représentant ;
- le référent de la thématique tourisme de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant (CARL) ou son représentant ;
- le président de la Région Guadeloupe ou son représentant ;
- la présidente du Conseil Départemental ou son représentant ;
- le représentant des croisiéristes de Petite-Terre ;
- le président du comité régional des pêches maritimes et de l'élevage marin des îles de Guadeloupe (CRPMEM IG) ou son représentant.

Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations de protection de la nature : (7)

- monsieur Claude Bouchon, spécialiste de l'écologie des milieux marins récifaux des Antilles ;
- monsieur Alain Rousteau, spécialiste de l'écologie des milieux forestiers des Antilles ;
- le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ou son représentant ;
- le coordinateur régional du plan national d'actions en faveur des tortues marines et de l'iguane des Petites Antilles ou son représentant ;
- la présidente de l'association AEVA ou son représentant ;
- la présidente de l'association AMAZONA ou son représentant ;
- la présidente de l'association Kap Natirel ou son représentant.

Article 2

Les membres du comité sont nommés pour une durée de 3 ans à compter de la date du présent arrêté et leur mandat peut être renouvelé. Les membres décédés ou démissionnaires et ceux qui, en cours de mandat, cessent d'exercer les fonctions en raison desquelles ils ont été désignés, doivent être remplacés. Le cas échéant, un avenant au présent arrêté pourra être pris par le préfet de la région Guadeloupe pour actualiser la liste des membres. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Article 3

Le comité consultatif donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par le décret sus-visé portant création de la réserve. Il est notamment consulté sur le plan de gestion de la réserve. Il peut demander au gestionnaire de la réserve naturelle la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration des milieux naturels de la réserve.

Article 4

Le comité consultatif pourra entendre à titre consultatif toute personnalité ou tout représentant d'organisme qualifié susceptible de lui fournir des informations sur des questions relevant de sa compétence.

Article 5

Le comité consultatif peut confier l'examen de questions particulières à une formation restreinte dont la composition et la mission seront précisées par un arrêté préfectoral complémentaire. En particulier, l'examen des candidatures à l'exercice d'activités commerciales au sein de la réserve pourra être confié par le comité consultatif à une formation restreinte de ce dernier.

Article 6

Le secrétariat du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre et de ses éventuelles formations restreintes est assuré par les gestionnaires de la réserve.

Article 7

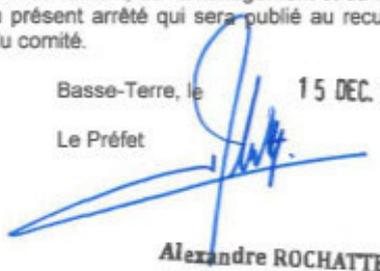
L'arrêté préfectoral n°2011-1536/DEAL du 30 décembre 2011 portant renouvellement du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des îles de la Petite-Terre (commune de la Désirade) est abrogé.

Article 8

Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chaque membre du comité.

Basse-Terre, le 15 DEC. 2020

Le Préfet



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours –

La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Compte rendu du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre

Le 15 juillet 2020

Le comité consultatif de la réserve naturelle s'est réuni le mercredi 15 juillet à 10h00 en présentiel à la DEAL sur le site de Dothémare. M. Emmanuel SADOUX, secrétaire général de la sous-préfecture ouvre la réunion à 10h10 en attendant l'arrivée de M. le sous-préfet Jean-Michel JUMEZ.

Liste des personnes présentes :

M. Jonathan MICHON, gendarmerie brigade nautique
M. Paul-Henry VIMBERT, direction de la mer
M. Jérôme FILLEAU, association des professionnels croisiéristes
M. Loïc TONTON, maire de La Désirade
M. Emmanuel SADOUX, Sous-Préfecture
M. David LANDRY, élu de la commune de La Désirade
M. Daniel SERGENT, DEAL Ressources naturelles
M. Jimmy LE BEC, DEAL
Mme Claudine CABRERA, expert-comptable Association Titè
M. Raoul LEBRAVE, président de l'association Titè
M. Patrick NOVELLO, ONF conservateur par intérim RNPT
M. Jean-Michel JUMEZ, sous-préfet de Pointe-à-Pitre
Mme Sophie LE LOC'H, ONF animatrice PNA Tortues et Iguane des Petites Antilles
Mme Caroline FOURCADE, ONF, responsable service Biodiversité

Personnes excusées :

Mme Marie-Aurore ADROVER MALNOURY, directrice du conservatoire du littoral de la Guadeloupe



La séance est ouverte par M. Emmanuel SADOUX représentant le sous-préfet dans l'attente de l'arrivée de ce dernier.

1. Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2019

Le PV est approuvé à l'unanimité sans observation.

2. Rapport d'activité 2019

M. Patrick NOVELLO commence la présentation des diapositives synthétisant le rapport d'activité 2019.

M. Loïc TONTON, nouvellement élu maire de la Désirade, s'interroge sur l'état de la population d'iguane des Petites Antilles et le nombre d'individus présents sur la réserve naturelle.

M. Patrick NOVELLO précise qu'il y a entre 8 000 et 10 000 iguanes des Petites Antilles sur Petite Terre, que la population est stable d'après les suivis réalisés chaque année et en bonne santé.

M. Patrick NOVELLO, Mme Sophie Le Loc'h, et M. Raoul LEBRAVE en profitent pour rappeler l'importance du territoire de la Désirade dans la sauvegarde de cette espèce. En effet, les dernières populations viables d'iguanes des Petites Antilles se trouvent à La Désirade et à Petite Terre. Les actions de lutte contre l'introduction l'iguane commun à La Désirade, en lien avec la population, sont présentées. Un rendez-vous entre l'ONF et la nouvelle équipe municipale sera pris dans les prochaines semaines afin de présenter toutes les actions menées sur le territoire de La Désirade.

Monsieur Landry ajoute que pour intéresser les désiradiens à la sauvegarde de ce patrimoine naturel, il faut qu'ils y trouvent un intérêt économique. Il propose, avec l'aval de Monsieur Tonton, d'intégrer l'ONF et l'association Titè aux manifestations communales et de communiquer également sur le sujet auprès de la population.

M. Patrick NOVELLO confirme que l'iguane des Petites Antilles doit être pris comme un élément vendeur de l'image de La Désirade. L'ONF reste à l'écoute de la municipalité afin de l'accompagner dans le montage de nouveaux projets.

M. Patrick NOVELLO poursuit la présentation sur le suivi des tortues marines. Il fait remonter le constat de terrain que la période de confinement semble avoir été favorable aux espèces marines. Cela conforte les gestionnaires sur l'impact du dérangement par la fréquentation touristique. Les réflexions doivent se poursuivre afin que la gestion de la RNPT soit pérenne.

Les échanges continuent en abordant la réussite des projets mis en place autour de la protection de l'avifaune. Le nombre d'oiseaux de passage sur Petite Terre est en augmentation. La mise en place des plateformes pour favoriser la nidification des Petites Sternes a pu être réalisée à moindre coût grâce à l'investissement conséquent des bénévoles de l'association Titè.

M. David LANDRY rappelle le besoin de réappropriation de l'histoire de Petite Terre par les jeunes désiradiens.

M. Loïc TONTON confirme qu'il est important de sensibiliser les jeunes pour la durabilité des projets.

M. Raoul LEBRAVE affirme que l'élaboration de projets d'éducation à l'environnement fait partie des compétences des gestionnaires. Cette pratique est courante dans différentes écoles de Guadeloupe ont lieu régulièrement et il est souhaitable de travailler à la mise en place de projets similaires pour les jeunes de La Désirade.

M. Patrick NOVELLO précise qu'en 2019, M. le Préfet GUSTIN a passé deux jours sur la Réserve Naturelle de Petite Terre.

A 10h30, M. le sous-préfet rejoint la réunion et prend la présidence du comité consultatif.

M. Patrick NOVELLO reprend le cours de la présentation sur les suivis du milieu marin puis sur la gestion de la fréquentation touristique. Il rappelle pour M. le sous-préfet les bienfaits constatés suite à la période de confinement et l'absence de fréquentation dans le lagon. Le souhait des gestionnaires est d'atteindre l'objectif fixé par le schéma d'accueil qui est de revenir à une fréquentation de 180 personnes par jour maximum (hors plaisanciers) et d'améliorer le comportement des touristes. Les croisiéristes mettent petit à petit en œuvre des projets d'éducation à l'environnement à leur niveau et ont reçu des formations de la part des gestionnaires. Ces formations sont à renouveler chaque année. 2019 a également vu la mise en œuvre de l'ordonnance n°2017-562 relative à la propriété des personnes publiques. Les croisiéristes souhaitant obtenir une autorisation pour exercer leur activité commerciale sur la réserve ont donc été mis en concurrence. La définition des critères de sélection des croisiéristes sera encore à affiner en 2020. L'arrêté préfectoral n°58 du 07 janvier 2020 autorise encore 217 personnes par jour hors plaisanciers. Les gestionnaires estiment ne pas avoir atteint leur objectif. Ils souhaitent bénéficier du soutien des membres du comité consultatif afin de maintenir le bon état de conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

M. le sous-préfet revient sur les résultats des suivis du milieu marin. Il demande si les gestionnaires sont en contact avec des associations locales concernant des projets de restauration de récifs coralliens étant donné qu'un constat de dégradation de ceux du lagon est fait.

Mme Sophie Le LOC'H précise qu'une zone d'exclusion a été mise en place. En parallèle, un sentier sous-marin est en cours de réalisation, les premiers récifs artificiels agrémentés de bouées support d'information sont déjà en place.

M. Jimmy Le BEC rappelle que le cadre réglementaire d'une réserve naturelle ne permet pas l'introduction d'espèces. Par ailleurs, la manipulation de coraux nécessite une dérogation espèce protégée. Dans le contexte local, seules deux espèces de coraux à croissance rapide et déjà présentes dans la réserve pourraient être utilisées pour un projet de renforcement des récifs coralliens de Petite Terre. Or, ces espèces sont en déclin actuellement car la qualité de l'eau (au sens global du changement climatique et des pressions au sein du lagon) n'est pas satisfaisante. Pour le moment, la meilleure réponse à la dégradation des récifs coralliens de la réserve est la limitation des pressions.

M. David LANDRY revient sur la gestion de la fréquentation touristique. L'équipe municipale de La Désirade souhaite mener une réflexion autour d'un projet qui pourra permettre aux croisiéristes de venir à La Désirade afin de ne pas perdre en rentabilité si le nombre de jours autorisés pour Petite Terre venait à être réduit pour atteindre l'objectif des 180 passagers par jour.

M. Raoul LEBRAVE fait part du souhait des gestionnaires de renouveler le partenariat avec la nouvelle municipalité. Il ajoute que le rôle de l'association Titè n'est pas d'assurer le développement économique des entreprises mais bien de les accompagner dans le montage de projets.

M. David LANDRY précise que les compétences liées au développement économique et au tourisme sont du ressort de la CARL.

Mme Caroline FOURCADE intervient en soulignant qu'il existe de nombreux sites alternatifs où le développement de projets écotouristiques est possible. En forêt domaniale du Littoral, l'ONF entreprend le développement de ce type de projets pour soulager d'autres sites sur-fréquentés.

Cette re-répartition de la fréquentation permet également à d'autres communes de profiter des retombées économiques générées par le tourisme.

M. Patrick NOVELLO reprend le cours de la présentation sur le projet d'éradication de la population de rats et celui de renforcement de la population de Gaïac.

M. David LANDRY interroge les gestionnaires quant à l'impact des Bernards Lhermitte sur l'écosystème.

M. Patrick NOVELLO répond que leur impact n'est pas exclu, mais étant donné que l'espèce était présente naturellement à la création de la réserve et qu'aucune étude à ce jour n'a démontré leur impact négatif sur les écosystèmes, contrairement au rat, des prélèvements d'individus ne peuvent pas être réalisés.

M. Jimmy Le BEC ajoute que cette espèce était en équilibre à la création de la réserve et naturellement présente sur le site. Il faut trouver le bon équilibre dans le taux d'interventionnisme.

M. Daniel SERGENT précise que les prélèvements peuvent être possible en réserve quand il est démontré que l'espèce à un caractère envahissant et impactant sur l'écosystème. Mais en règle générale, une régulation naturelle s'opère.

M. Raoul LEBRAVE termine en disant que la question pourra être étudiée par les gestionnaires mais dans le cadre d'une nouvelle étude qui devra faire l'objet d'un financement spécifique car ce n'est pas une action prévue dans le cadre du plan de gestion.

M. Patrick NOVELLO poursuit la présentation en abordant le bilan des missions de police.

M. David SERGENT commente ce bilan qui reste modeste en terme de verbalisation et le trouve encourageant : la sensibilisation semble porter ses fruits.

M. Paul-Henry VIMBERT reconnaît que la direction de la mer se déplace rarement sur Petite Terre. Pour lui le faible nombre d'infractions est lié aux faibles moyens de contrôle en comparaison à d'autres zones.

M. Raoul LEBRAVE précise que le nombre de timbres amendes est bien plus important que le nombre de procédures (18 en 2019). Il ajoute que le cahier des charges des nouvelles autorisations pour les croisiéristes va évoluer de façon à être plus contraignant.

M. David LANDRY pense que maintenant que trois désiradiens ont des autorisations pour effectuer une activité commerciale sur Petite Terre, ils pourront porter un bon message auprès de la population afin de mieux préserver la réserve.

M. Raoul LEBRAVE rebondit en ajoutant que le problème de pêche en réserve reste encore à résoudre. Du matériel a déjà été saisi et détruit. Le problème des gestionnaires relève du manque de moyens humains pour effectuer les contrôles et la surveillance ainsi que le manque de soutien de la part des autres services de police.

M. David LANDRY demande s'il est possible de mettre en place une zone tampon autour du périmètre de la réserve afin d'éviter que des filets dérivent dans la réserve.

M. Raoul LEBRAVE précise que chaque constat à la jumelle d'action de pêche à proximité de la Réserve fait l'objet d'une sortie en mer avec information du pêcheur ou destruction du matériel s'il se trouve à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle seul lieu où s'applique la réglementation. La direction de la mer précise être en relation étroite avec M. Eric DELCROIX sur cette problématique.

Les échanges se poursuivent sur ces activités commerciales .

M. Paul-Henry VIMBERT précise que la direction de la mer travaille conjointement avec les services de la douane quand une activité de plaisance est suspecte. Cependant la caractérisation des infractions reste compliquée.

M. le sous-préfet propose aux gestionnaires de bloquer le système informatique de réservation des bouées pour les activités de plaisance à 6 semaines à l'avance maximum.

M. Paul-Henry VIMBERT ajoute que l'entrée pour réserver une bouée doit être l'immatriculation du bateau et non le nom d'une personne. Cela permettra de repérer plus facilement les « faux » plaisanciers.

À ces dispositions pourra être ajouté un système d'alerte automatique sur le site Internet de la réserve afin que les gestionnaires sachent si un plaisancier se rend sur la réserve à une fréquence trop importante pour une activité de plaisance normale.

3. Compte rendu de l'exécution du budget 2019

M. Patrick NOVELLO et Mme Claudine CABRERA poursuivent sur la présentation du budget 2019. De nombreux changements ont eu lieu dans l'équipe de gestion avec le départ du conservateur M. René DUMONT, la prise de l'intérim par M. Patrick NOVELLO en plus de ses autres missions, l'arrivée en janvier de la secrétaire générale de l'association Titè... Ces changements n'ont pas permis à l'équipe de répondre complètement à la demande du précédent comité consultatif quant à la présentation analytique du budget. Le travail a cependant été amorcé et apparaît dans le rapport d'activité. M. Raoul LEBRAVE propose de pouvoir soumettre à la prochaine réunion du comité consultatif la présentation analytique du budget.

M. le sous-préfet réitère le souhait que le budget soit présenté de façon analytique aux membres du comité consultatif.

M. Daniel SERGENT soutient cette demande. Il n'a pas d'inquiétude quant à la bonne gestion de la réserve mais affirme qu'en cas d'évaluation, ils doivent être en mesure de justifier la bonne utilisation des fonds publics.

Les échanges reprennent autour du règlement de la taxe Barnier.

M. Jérôme FILLEAU constate que la taxe perçue par les gestionnaires est d'un montant de 60 000 euros. Or, les trois gros transporteurs à destination de Petite Terre, qui représentent la moitié des passagers transportés, versent les trois quarts de cette somme. Il pose la question de savoir si cet écart est dû à un défaut de déclaration à la douane ou une mauvaise imputation. Autrement cela signifierait que le taux de remplissage des Navires à Utilisation Commerciale (NUC) est seulement de 20 %, ce qui ne reflète pas la réalité. Le manque à gagner pour les gestionnaires serait de 30 000 euros.

Mme Claudine CABRERA précise qu'elle devrait pouvoir recouper ses données avec celles de la douane, mais l'association Titè n'a pas les moyens de contrôler ce que perçoit la douane.

M. Patrick NOVELLO ajoute que M. René DUMONT relançait lui-même les croisiéristes pour avoir accès à l'information et que la question avait déjà été posée à la douane et était restée sans réponse.

M. le sous-préfet pense qu'il est nécessaire d'avoir au moins le chiffre global de ce que la douane perçoit. Il prendra contact auprès les services de la douane afin qu'ils puissent fournir cette information aux gestionnaires.

4. Budget prévisionnel 2020

M. Patrick NOVELLO poursuit sur la présentation du budget 2020. Une discussion s'engage autour du coût élevé, de l'importance de l'entretien et la réfection des mouillages.

M. le sous-préfet demande l'avis au comité consultatif sur ce budget prévisionnel qui se déclare favorable à l'unanimité.

M. Jimmy Le BEC souligne, que malgré un travail de présentation du budget de façon analytique pas complètement abouti, il a apprécié la répartition du temps agent en fonction des grandes lignes du plan de gestion fourni en annexe de la demande de subvention transmise par l'équipe de co-gestion pour 2020.

5. Avancement du plan de gestion 2020-2029

L'évaluation du plan de gestion pour la période précédente a été réalisée par le bureau d'étude LBE. Elle a été transmise à la DEAL pour validation.

M. Jimmy Le BEC précise que le traitement de ce dossier est en cours et qu'ensuite il permettra la rédaction du nouveau plan de gestion pour la période 2020-2029.

M. le sous-préfet demande quel est le degré d'association des élus. Pour lui, un document de gestion portant sur 10 ans doit faire l'objet de concertations le plus en amont possible, ce qui ne semble pas être le cas. L'évaluation doit également être communiquée aux membres du comité consultatif.

M. Loïc TONTON prend aujourd'hui connaissance des différents dossiers. Il souhaite être associé aux différentes phases de concertations afin de pouvoir donner son avis afin que les désiradiens puissent s'investir plus amplement sur les réserves naturelles et se les réapproprier.

M. Jimmy Le BEC rappelle que les consultations sont obligatoires et font partie de la procédure de validation d'un plan de gestion. Ce nouveau plan de gestion sera donc présenté aux membres du comité consultatif.

M. le sous-préfet propose de réunir le comité consultatif afin d'aborder la présentation de l'évaluation de l'ancien plan de gestion et la présentation du nouveau afin que les orientations prévues pour les dix prochaines années puissent être débattues.

En l'absence de questions diverses, l'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 13h00.

LE SOUS-PRÉFET

Jean-Michel JUMEZ